



Assemblée générale

Soixante et unième session

8^e séance plénière

Lundi 18 septembre 2006, à 15 heures
New York

Documents officiels

Présidente : M^{me} Al-Khalifa (Bahreïn)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Réunion de haut niveau pour l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Point 56 de l'ordre du jour (suite)

Groupe de pays en situation particulière

a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Rapport du Secrétaire général (A/61/173)

Rapport de la réunion préparatoire d'experts en vue de la réunion de haut niveau pour l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/61/323)

Projet de résolution (A/61/L.2)

La Présidente (parle en anglais) : Je donne la parole à M. Juma Ngasongwa, Ministre de la planification, de l'économie et de promotion sociale de la République-Unie de Tanzanie.

M. Ngasongwa (République-Unie de Tanzanie) (parle en anglais) : Madame la Présidente, ma délégation se joint aux autres pour vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection méritée, et se félicite que vous présidiez aux

délibérations de cette séance très importante. Je félicite également le Secrétaire général pour son rapport publié sous la cote A/61/173. Je souhaite associer cette déclaration à celles du Président de la République du Bénin, M. Thomas Yayi Boni, et de la Ministre de la République sud-africaine, qui ont pris la parole respectivement au nom des pays les moins avancés et du Groupe des 77 et de la Chine.

À l'issue de cette séance, nous adopterons une déclaration ministérielle dans laquelle, entre autres choses, nous renouvelons notre engagement, dans un esprit de responsabilité partagée, à sortir de la pauvreté des millions de personnes qui souffrent dans les pays les moins avancés, à travers l'application intégrale du Programme d'action de Bruxelles. Des progrès ont été réalisés, mais il reste encore beaucoup à faire si nous voulons atteindre les objectifs énoncés dans le Programme d'action.

Nous sommes maintenant à mi-parcours dans la mise en œuvre du Programme, mais nous sommes en réalité très loin d'avoir rempli la moitié des engagements et atteint la moitié des cibles fixés dans le Programme. C'est en soi un défi urgent pour chacun d'entre nous qui avons signé le Programme d'action de Bruxelles en 2001 de réévaluer nos lacunes individuelles et collectives et d'intensifier nos efforts pour atteindre nos objectifs dans les délais prescrits.

La séance d'aujourd'hui est le point culminant d'un processus préparatoire intense aux niveaux

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



national, régional et mondial. Ces réunions préparatoires ont abouti à la conclusion que certains des pays les moins avancés font la course en tête, mais que la majorité est encore à la traîne. Elles ont aussi donné lieu à la Stratégie de Cotonou pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme de Bruxelles, adoptée au Bénin par les ministres des pays les moins avancés. La Stratégie de Cotonou a souligné les progrès réalisés mais, surtout, elle a identifié les lacunes et formulé des recommandations pour y remédier. Ma délégation est confiante dans le fait que ces recommandations seront prises au sérieux par les partenaires de développement des pays les moins avancés pendant les cinq ans qu'il nous reste pour atteindre les objectifs du Programme, d'ici 2010.

Les réunions préparatoires ont réaffirmé que la responsabilité principale du développement des pays les moins avancés incombe aux peuples et aux gouvernements. L'adhésion des peuples et des gouvernements au principe de la responsabilité principale et d'appropriation est reflétée dans leurs initiatives de réformes économique, sociale, politique et institutionnelle. Jamais auparavant les pays les moins avancés n'avaient introduit et mis en œuvre autant de réformes réussies qu'au cours des cinq dernières années.

Durant cette période, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) a connu une amélioration sensible. Six des pays les moins avancés ont atteint et même dépassé l'objectif de 7 % de croissance du PIB, et 11 étaient en voie de le faire. La plupart des pays les moins avancés ont eu un taux de croissance moyen de leur PIB compris entre 3 et 5 %. Parmi les autres réalisations de la période figurent une participation accrue dans le commerce mondial, une mobilisation des ressources nationales en hausse, la mise en œuvre de pratiques de bonne gouvernance et l'application des principes relatifs aux droits de l'homme.

L'intensification de la lutte contre la corruption, l'organisation d'élections transparentes et démocratiques, la hausse de la participation des femmes dans les instances de décision et d'élaboration des politiques, ainsi que la diminution du nombre de conflits internes et leur règlement, sont autant de réformes ambitieuses menées dans ces pays.

Pour que les pays les moins avancés puissent maintenir leur élan, leurs initiatives doivent être appuyées à temps et véritablement par un environnement international propice au développement.

Dans la quatrième phase de son action, le Gouvernement tanzanien, sous la direction du Président Jakaya Kikwete, est résolu à maintenir et accélérer l'élan généré par son prédécesseur, Benjamin Mkapa, de façon à atteindre l'ensemble des buts et cibles du Programme d'action de Bruxelles. Des réformes ambitieuses ont été entreprises, notamment dans les domaines de la gouvernance, de l'éducation, des droits de l'homme, de la démocratie, de l'état de droit et de la fiscalité. La privatisation des échanges et du commerce, de l'agriculture, des mines et des secteurs industriel et touristique donne des résultats encourageants au niveau du produit national brut du pays. Le document conjoint de la Banque mondiale et de la Société financière internationale, intitulé « Faire des affaires en 2007 : comment réformer », a placé la Tanzanie parmi les 10 pays les plus réformateurs au monde en 2005-2006 et au deuxième rang pour les pays africains, derrière le Ghana.

Au cours de la période à l'examen, c'est-à-dire de 2001 à 2006, le produit intérieur brut (PIB) a enregistré un taux de croissance de 5 à 7 %, le taux d'inflation est, lui, tombé de 5,1 à 4,2 % et les investissements étrangers directs ont augmenté, représentant environ 20 % des investissements réalisés en Tanzanie. Entre 2004 et 2005, le revenu par habitant a augmenté de 12,9 %.

Le résultat des élections a clairement montré la volonté et la détermination du Gouvernement d'accroître la participation des femmes aux processus de prise de décisions et d'élaboration des politiques. C'est à ces élections que le pays a réussi à atteindre l'objectif que 30 % des parlementaires soient des femmes, ainsi que l'exige la Communauté de développement de l'Afrique australe. Le Gouvernement actuel compte 16 femmes, dont 6 sont ministres à part entière, les 10 autres étant ministres adjoints.

Le Gouvernement a mené à bien avec succès la mise en œuvre de ses documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté, ce qui lui a permis, entre autres, d'achever la mise en œuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de réunir les conditions voulues pour obtenir une remise totale de sa dette à la Banque mondiale, au Fonds monétaire international et à la Banque africaine de développement. La Tanzanie a déjà bénéficié d'une annulation totale de sa dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Nous

encourageons les autres institutions multilatérales et les donateurs bilatéraux à emprunter la même voie.

Nous sommes à présent sur le point d'achever la deuxième phase de notre stratégie de réduction de la pauvreté, appelée Stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté, qui constitue notre cadre national de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, ces objectifs chiffrés internationalement convenus, pour réduire d'ici à 2015 la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes. À la différence des documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté dits de la première génération, qui se concentraient sur les secteurs sociaux, la stratégie nationale s'articule autour de trois thèmes, à savoir la croissance économique et la réduction de la pauvreté mesurée par le revenu; la qualité de vie et le bien-être social; et la bonne gouvernance et la responsabilisation.

Le Gouvernement a compris que, sans une croissance économique soutenue, il sera très difficile, sinon impossible, d'atteindre les objectifs du Programme d'action de Bruxelles, les Objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement internationalement convenus. Nous sommes reconnaissants à nos partenaires de développement de la confiance qu'ils ont témoignée envers notre stratégie et de l'aide programmée, notamment le soutien budgétaire, qu'ils ont accordée à nos plans de développement. Grâce à ce partenariat, nous avons pris conscience de l'importance de pouvoir compter sur une assistance disponible rapidement et de manière prévisible si l'on veut atteindre les cibles dans les délais fixés.

Malgré ces résultats, il reste encore bon nombre de défis que mon pays doit relever pour parvenir à la pleine mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Il s'agit, entre autres, des catastrophes naturelles, telles les sécheresses; du coût élevé de l'énergie; et de la dette extérieure, qui continue de consommer une grande part du revenu du pays. En outre, le secteur de l'agriculture n'est pas très performant en raison du retard technologique, de sa dépendance des précipitations, de l'insuffisance du réseau des services et de la limitation des ressources destinées à la recherche. Les autres défis consistent à augmenter le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche et à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et du secteur scientifique et technologique, ainsi qu'à

lutter contre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies infectieuses.

Afin de consolider les résultats obtenus par la Tanzanie jusqu'à présent et de s'attaquer de manière appropriée à ces défis, il est impératif que la communauté internationale, et particulièrement les pays développés, prêtent leur appui. L'on ne saurait trop insister sur l'importance de respecter la cible des 0,15 à 0,2 % du produit national brut consacrés à l'aide publique au développement. Il serait fort utile à la Tanzanie, en particulier, et aux pays les moins avancés, en général, que l'on s'attaque au déficit de gouvernance mondiale – notamment en réformant les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce pour les rendre plus ouvertes, non discriminatoires, transparentes, démocratiques et inclusives. Cela faciliterait l'accroissement des ressources et réduirait la dépendance de l'aide extérieure. L'annulation récente de la dette multilatérale et bilatérale des PMA, parce qu'elle s'attaque au problème de la dette, a constitué une initiative sans précédent dans le cadre du partenariat de développement, dont ils avaient effectivement grand besoin. Elle nous donne ainsi une certaine liberté de mouvement pour réorganiser nos programmes et nos priorités de développement tout en évitant les pièges d'une nouvelle dette.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Antonio Fernando, Ministre de l'industrie et du commerce du Mozambique.

M. Fernando (Mozambique) (*parle en anglais*): Au nom du Gouvernement de la République du Mozambique et en mon nom personnel, je voudrais, Madame la Présidente, vous féliciter pour votre élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais exprimer nos remerciements pour les efforts déployés par le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres organismes des Nations Unies concernés pour mettre en œuvre le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Je félicite également le Groupe des pays les moins avancés pour le rôle phare qu'il a joué tout au long du processus d'examen et pour s'être fait l'écho des intérêts et des

préoccupations des pays les moins avancés (PMA) au sein du système des Nations Unies et dans toutes les instances internationales et multilatérales concernées.

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée ce matin par la délégation sud-africaine au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Je voudrais évoquer brièvement certains des problèmes cruciaux auxquels s'est attaqué le Mozambique, ainsi que les expériences que nous avons acquises et les progrès que nous avons réalisés jusqu'à maintenant.

En ce qui concerne la bonne gouvernance, nous avons réussi à promouvoir la parité entre les sexes au sein de nos institutions à tous les niveaux. À l'issue des dernières élections générales de 2004, la proportion des femmes représentées au parlement est passée à 35,5 % du nombre total des parlementaires, soit 250, alors qu'au sein du Gouvernement, 24 % des ministres sont des femmes et que ce chiffre atteint 26,6 % pour les vice-ministres. Notre Premier Ministre est une femme.

En 2004, nous avons adopté une loi anticorruption. Les priorités du Gouvernement dans le domaine de l'éducation ont visé à étendre l'accès à l'éducation, à en améliorer la qualité et à renforcer les capacités institutionnelles dans les divers domaines de l'administration de ce secteur. Pour ce qui est du renforcement des capacités administratives et de la gestion du système éducatif, nous avons formé les directeurs d'école et les administrateurs du système au niveau de la province et du district.

Dans le domaine de la santé, notre priorité a été d'accroître l'accès aux soins de santé primaires et d'améliorer la qualité des services fournis. Des efforts ont également été faits pour inverser l'impact négatif du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme.

Le Gouvernement a, depuis longtemps, vu dans l'agriculture la base de l'économie du pays. Environ 80 % de la population active se consacrent à des activités agricoles et rurales. La remise en état des infrastructures liées à l'agriculture, notamment les routes, les voies ferrées, les ports, les systèmes d'irrigation et d'approvisionnement en eau et en électricité, a constitué une priorité pour le Gouvernement.

Le commerce est un élément indispensable au développement durable et à la réduction de la pauvreté, contribuant aux objectifs du Millénaire pour le développement. Au cours de ces dernières années, le

Mozambique a entrepris des réformes commerciales, notamment une baisse progressive des taxes sur le commerce international et des barrières qui entravent les importations et exportations de biens et de services. Le service douanier du Mozambique est en train d'harmoniser la documentation au sein de la région et de renforcer les infrastructures pour faciliter les échanges et réduire les retards en matière de formalités douanières.

Nous avons récemment introduit le concept du « guichet unique » pour faciliter les affaires. Notre politique en matière de commerce extérieur consiste à créer un environnement favorable à la promotion de nos produits sur les marchés internationaux, en particulier vers les pays développés européens, américains et asiatiques, sans porter préjudice à la promotion du commerce intra-africain.

D'importants progrès ont été enregistrés dans notre pays en matière de lutte contre la pauvreté, mais il est décevant de constater que nombre de pays les moins avancés (PMA) ont peu de chance de réaliser les objectifs économiques de développement convenus à l'échelle internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Nous serions encouragés si cet examen offre des délibérations positives et fructueuses pour inverser cette tendance. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer nos responsabilités communes et nos partenariats faisant intervenir toutes les parties prenantes, gouvernements, société civile et secteur privé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Anand Sharma, Ministre d'État chargé des affaires étrangères de l'Inde.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement de l'Inde, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et pour l'excellente organisation de cette importante Réunion de haut niveau consacrée à faire l'examen des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés (PMA). C'est un privilège de participer à cette réunion.

Je voudrais tout d'abord noter que les PMA eux-mêmes ont déployé des efforts immenses en faveur de leur développement économique, y compris la réalisation des objectifs définis par le Programme

d'action de Bruxelles. La Stratégie de Cotonou témoigne de leur engagement et de leur détermination.

Des études récentes ont mis en lumière le fait que de nombreux PMA avaient obtenu des taux de croissance économique relativement bons, bien que la durabilité de la croissance accélérée dépende dans une large mesure des cours des produits de base. Une croissance économique soutenue dans les PMA passe par le développement des capacités de production. Pour ce faire, les partenaires de développement doivent s'impliquer plus vigoureusement à soutenir davantage nos efforts. Les organisations internationales peuvent également jouer un rôle important en fournissant des modèles qui puissent être reproduits et des informations qui aideraient les PMA à édifier leur capacité nationale, et ainsi à mieux mobiliser les ressources nationales.

La question de la dette est un problème très grave pour les PMA. Nous nous félicitons de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et nous espérons que les intentions politiques du G8 se traduiront en engagements inconditionnels. L'Inde a, pour sa part, fait preuve de son engagement à l'égard des PMA, qui sont dans une situation particulièrement critique, à réduire leur dette extérieure en annulant la dette extérieure de sept pays pauvres très endettés (PPTE) qui avaient atteint le point de décision.

Il n'est pas suffisant d'alléger la dette grâce aux initiatives en faveur des pays pauvres très endettés ou de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale si cela ne s'accompagne pas d'efforts pour renforcer les capacités de gestion de la dette et d'une approche dynamique pour accélérer le rythme de croissance, renforcer la performance en matière d'exportations et la mobilisation des revenus grâce à un meilleur accès aux marchés et à l'élargissement des possibilités commerciales. Les décaissements effectués au titre de l'aide publique au développement aux PMA sont de plus de 35 % inférieurs à l'objectif convenu. Il est indispensable de prendre de nouveaux engagements pour permettre aux pays développés d'honorer les objectifs annoncés de 0,15-0,20 % pour l'APD réservée aux PMA. Il faut, ce faisant, s'abstenir de prescrire des modalités ou politiques de développement, que ce soit directement ou par le biais de conditions liées à l'appui des pays développés, comme l'a dit le Secrétaire général. En outre, lorsque cela est approprié, l'aide devrait aider à promouvoir des investissements privés nationaux et étrangers qui soient en harmonie

avec les priorités nationales en faveur du développement durable.

La question de la bonne gouvernance a fait l'objet d'une attention soutenue dans le contexte du développement des pays en développement dans leur ensemble et des PMA en particulier. Nous pensons que la bonne gouvernance est aussi essentielle à l'échelon international qu'à l'échelon national. Des efforts de mobilisation de ressources nationales doivent être appuyés par un environnement international qui soit stable, prévisible et caractérisé par la non-discrimination dans les systèmes commerciaux, monétaires et financiers. Les PMA et autres économies en voie de développement ont également besoin d'une assistance en matière de renforcement des capacités, en particulier pour définir un cadre institutionnel permettant de dégager des priorités entre les sources et les destinations et d'attirer, d'évaluer et de faciliter les courants d'investissements étrangers.

L'Inde a été l'un des champions de la coopération Sud-Sud. La coopération technique et économique indienne a, depuis 1964, fourni une assistance technique s'élevant à plus de 2,5 milliards de dollars; chaque année, plus de 5 000 représentants des pays en développement suivent en Inde une formation dans plus de 250 institutions. Nous avons toujours tout fait pour augmenter une coopération économique mutuellement bénéfique avec tous les PMA en général, et avec ceux de notre voisinage en particulier.

Nous avons noué un partenariat important avec l'Afghanistan dans le cadre de projets d'infrastructure et de renforcement des capacités. Nous collaborons avec le Myanmar à des projets de modernisation de l'infrastructure et nous travaillons avec les Maldives à la fourniture de soins de santé et accordons une aide à des projets de remise en état à la suite du tsunami. Nous avons des relations spéciales avec le Népal et le Bhoutan et portons un vif intérêt à leur développement. Dans le contexte des événements récents qui ont eu lieu au Népal, nous avons fourni un ensemble de mesures d'assistance importantes et immédiates. L'Inde est le premier partenaire de la coopération au développement du Bhoutan.

L'Afrique a toujours été une grande priorité pour l'Inde et nous renforçons notre coopération par le biais du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et d'autres activités tels que TEAM-9 pour l'Afrique occidentale. Notre engagement sous forme de lignes de crédit et autre

assistance financière à des conditions favorables s'élève à environ un milliard de dollars. Nous travaillons également à la mise en place d'un Réseau panafricain qui serait une mission majeure de connexion par satellite et fibre optique couvrant tout le continent africain. Cela aiderait à combler le fossé numérique tout en créant un réseau qui relierait les centres d'éducation, les universités, les hôpitaux de chaque pays africain avec toutes les institutions homologues indiennes qui ont une compétence démontrée dans ces domaines.

M. Mèrorès (Haïti), Vice-Président, assume la présidence.

Dans notre effort en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, il est indispensable que les objectifs de Bruxelles pour les PMA soient atteints d'ici à 2010. Il est important que la communauté internationale collabore à la réussite de cette entreprise.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Seydou Bouda, Ministre du développement économique du Burkina Faso.

M. Bouda (Burkina Faso) : L'examen à mi-parcours du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 est une occasion pour les États Membres de l'ONU de procéder à une évaluation approfondie des engagements qu'ils ont pris en 2001, à Bruxelles, de sortir les pays les moins avancés de leur situation de précarité et de vulnérabilité. Point n'est besoin pour moi de rappeler le contenu de ce Programme. Ce qui est important, c'est d'évaluer ensemble les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des sept engagements, et surtout de dégager les perspectives pour atteindre les résultats à l'échéance. En effet, les objectifs du Programme d'action de Bruxelles sont louables et devraient permettre une amélioration significative de la situation économique et sociale des pays les moins avancés.

Cinq ans après son adoption, le Programme d'action de Bruxelles a connu une mise œuvre plus ou moins mitigée. Les pays les moins avancés ont certes intensifié leurs efforts en matière de réformes politiques et économiques, et les partenaires techniques et financiers ont augmenté l'aide publique au développement. Cependant, les évaluations faites au niveau des régions indiquent que la majorité des populations des pays les moins avancés continue de vivre dans l'extrême pauvreté. L'accroissement

vertigineux du prix du pétrole et la baisse des cours des matières premières ces dernières années ont considérablement affecté la situation économique et sociale des pays non producteurs de pétrole.

Au Burkina Faso, le Programme d'action de Bruxelles se met en œuvre dans le cadre global de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Il prend en compte l'ensemble des objectifs internationaux de développement. Sa mise en œuvre se fait de manière relativement satisfaisante. En effet, le Gouvernement burkinabè a poursuivi ses efforts dans le renforcement des capacités nationales pour la prise en charge des questions de population dans les stratégies de développement et la création d'un environnement juridique favorable aux interventions en matière de population. La légitimité de la gouvernance est satisfaisante. Des élections sont régulièrement tenues depuis 1992. Les dernières élections présidentielles, en novembre 2005, et municipales, en avril 2006, se sont déroulées dans le respect des normes internationales en la matière. Les élections municipales marquent ainsi la communalisation intégrale du territoire, et le défi majeur à relever concerne la mise en place effective de la décentralisation. Grâce à la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, on observe une plus grande cohérence dans la gestion de la pauvreté dans des secteurs prioritaires tels que l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement. Les indicateurs de développement humain sont en nette amélioration entre 2000 et 2005.

En matière de renforcement du rôle du commerce dans le développement, des stratégies de développement et de promotion des filières exportables ont été élaborées et mises en œuvre. Le processus d'élaboration d'un cadre intégré est en cours pour une meilleure insertion du Burkina Faso dans le système commercial multilatéral. Mon pays est convaincu qu'une des voies de notre salut passe par une meilleure intégration des marchés à travers les échanges commerciaux équitables et le règlement de la question des subventions massives accordées aux producteurs du Nord et qui affectent négativement les recettes d'exportation des pays les moins avancés. Les efforts du Burkina Faso en matière de stabilité économique ont été récompensés par son éligibilité à l'initiative d'allègement de la dette multilatérale. Le montant attendu de la remise de la dette est de l'ordre de 800 milliards de francs CFA.

Le partenariat est une réalité au Burkina Faso. Un cadre général des appuis budgétaires a été mis en

place, et l'effort d'alignement des aides extérieures au cycle budgétaire est perceptible dans le contexte global du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Toutefois, le défi majeur pour nous reste le recul sensible de la pauvreté. Les besoins sont connus. Il s'agit de renforcer davantage l'accès aux services sociaux de base, aux infrastructures économiques et aux marchés.

À l'instar des autres pays les moins avancés, le Burkina Faso est convaincu de la nécessité d'engagements plus forts de la communauté internationale en complément aux efforts intérieurs sans cesse renouvelés. En effet, malgré un triplement des ressources internes en l'espace de cinq ans, l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015 reste plus que problématique. L'approche actuelle des appuis budgétaires qui offrent l'opportunité au Gouvernement de mon pays d'appliquer sa propre politique, convenue avec les différents partenaires techniques et financiers, est considérée comme heureuse. Mais le processus d'accélération, autrement dit le « scaling up », engagé par le Burkina Faso il y a quelques mois nous met dans une situation de recherche continue de ressources additionnelles pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Je ne saurais terminer sans évoquer les réflexions actuelles sur les sources innovantes de financement, qui présentent un intérêt certain pour nos pays. Le Burkina Faso, comme beaucoup de pays les moins avancés, soutient ces mécanismes de financement, notamment l'initiative française à travers les taxes sur les billets d'avion et l'engagement du Gouvernement des États-Unis en faveur de la lutte contre la pauvreté à travers le Millennium Challenge Account.

Enfin, je note avec satisfaction que la Stratégie pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, adoptée en juin 2006 à Cotonou, mentionne les progrès réalisés, identifie les défis qui restent à relever, et fait des recommandations utiles pour un meilleur partenariat entre les pays les moins avancés et nos partenaires de développement. Les efforts d'annulation de la dette doivent se poursuivre et s'élargir à tous les pays les moins avancés. Les promesses d'ouverture des marchés aux produits venant des pays les moins avancés doivent se traduire par des mesures concrètes et incitatives. Les investissements étrangers directs doivent s'intensifier et s'orienter vers l'accroissement des capacités de production des pays les moins avancés, toutes choses indispensables pour

une croissance forte et créatrice d'emplois décents. Nous osons espérer que les différentes parties prenantes feront de la Stratégie de Cotonou une source d'inspiration nouvelle pour améliorer et renforcer les actions en faveur des pays les moins avancés.

L'espoir est permis. Seul le respect intégral des engagements du Programme d'action peut permettre d'inverser la tendance et donner la chance aux pays les moins avancés d'échapper définitivement au piège de la pauvreté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Patteson Oti, Ministre des affaires étrangères des Îles Salomon.

M. Oti (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour féliciter M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa de son accession à la présidence de l'Assemblée, et je l'assure de l'appui et de la coopération des Îles Salomon. Ma délégation voudrait adresser ses félicitations les plus sincères au Secrétaire général pour son rapport (A/61/173) sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Nous remercions le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui a travaillé sans relâche, avec un quart des États Membres de l'ONU, les 50 Membres les moins avancés – au suivi des progrès réalisés dans le cadre du Programme d'action de Bruxelles, qui a conduit à cet examen à mi-parcours. Ma délégation voudrait également remercier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de son appui au financement du rapport national d'évaluation des Îles Salomon. Nous remercions aussi le Bénin, qui assume la Présidence du Groupe des pays les moins avancés, d'avoir dirigé les efforts visant à promouvoir la cause de ces pays dans le débat sur les questions les intéressantes, notamment avec diverses institutions de l'ONU et des pays partenaires.

Il existe de nombreuses lacunes dans le système qui s'occupe des pays les moins avancés. Je voudrais en mentionner quelques-unes et proposer d'éventuelles solutions.

La sous-région du Pacifique compte cinq des pays les moins avancés. Ces pays sont géographiquement dispersés dans le plus vaste océan du monde. Tous ont des économies peu diversifiées où le secteur primaire occupe une place prépondérante,

grevées par des frais de communication et de transport élevés. Leurs infrastructures sont insuffisantes ou absentes, et ils sont exposés aux catastrophes naturelles.

Malgré ces difficultés, des progrès ont été réalisés ces dernières années, même s'ils sont mitigés. Quatre des cinq pays du Pacifique figurant parmi les PMA ont été considérés comme susceptibles d'être radiés de la liste. Les critères appliqués actuellement pour évaluer les pays en vue d'une radiation doivent être réexaminés, notamment pour les petits États insulaires en développement. La vulnérabilité économique doit être le principal élément de la formule servant à déterminer si oui ou non un pays peut être considéré comme pouvant être radié. Nous avons vu bien trop souvent qu'il ne faut que quelques heures d'un cyclone à l'économie d'un pays insulaire pour causer des dégâts qui annulent une décennie ou deux de progrès. Par exemple, l'expérience qu'ont vécu les Maldives avec le tsunami de 2004 a mis en relief la marge étroite qui sépare l'état de vulnérabilité environnementale des petits États insulaires en développement qui font partie des pays les moins avancés et les menaces à leur existence même en tant qu'États.

Deuxièmement, il est important que les PMA soient aidés à tous les niveaux : national, régional et international. Ma délégation souhaiterait voir un engagement accru à l'échelle nationale et appelle à une meilleure coordination de l'appui au niveau régional pour répondre aux besoins particuliers des PMA, sous la forme d'un traitement différencié.

Les Îles Salomon sont un pays qui sort d'un conflit. Par conséquent, les sept engagements du Programme d'action de Bruxelles sont en train d'être mis en œuvre et ont été incorporés dans notre programme national de réforme économique, avec une aide fournie sur le plan bilatéral, régional et multilatéral par diverses institutions et différents pays.

Le Gouvernement a fait du développement rural une priorité dans sa démarche de développement centrée sur les personnes. Notre intention est d'investir dans notre capital humain, qui est rural à 80 %, pour lui permettre de s'intégrer, en contribuant et participant, dans l'économie nationale et le système économique international, tout en prenant part à l'édification de notre nation.

Les Îles Salomon défendent les principes directeurs de la bonne gouvernance et continuent de veiller à ce que ceux-ci soient pleinement reflétés dans

notre structure gouvernementale. Un travail considérable a été accompli par la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon et le Programme des Nations Unies pour le développement, y compris le renforcement et le perfectionnement des institutions judiciaires et provinciales de l'État.

Je note avec satisfaction que le Fonds d'équipement des Nations Unies étudie la possibilité d'étendre le renforcement des autorités provinciales à l'ensemble des Îles Salomon. Ce projet est essentiel pour un maintien durable de la paix, dans la mesure où il unifie une population géographiquement dispersée et permet au Gouvernement d'être plus proche du peuple.

Les enfants sont le meilleur atout d'un pays. Les Îles Salomon sont décidées à rendre l'éducation primaire obligatoire et universelle et ont alloué 10,7 % de leur budget de 2006 à l'éducation. Atteindre ce but reste cependant un défi.

Dans le domaine du commerce, les Îles Salomon continuent d'ouvrir leur économie. Une nouvelle loi sur l'investissement est entrée en vigueur il y a deux mois. Elle vise à réduire les entraves administratives et réglementaires subies par les investisseurs, aussi bien nationaux qu'étrangers. Le pays s'emploie aussi à élargir et diversifier son champ d'activité économique, y compris en supprimant les monopoles dans les secteurs des télécommunications et de l'aviation. Ceci ne pourra se faire que grâce à un transfert des technologies appropriées. Ne pas l'assurer menacerait la survie du pays – en effet, pour les Îles Salomon, l'exportation de bois rond reste la principale source de devises.

Je voudrais terminer en rappelant que le Programme d'action de Bruxelles est, après tout, fondé sur un partenariat mondial. Sa mise en œuvre et ses résultats seront déterminés par ce que nous, la communauté mondiale, investissons dans ce partenariat. Les États les plus vulnérables du monde dépendent de ce cadre pour pouvoir réaliser leurs aspirations économiques, être libérés du besoin et de la peur, et jouir d'une pleine dignité humaine.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Cheikh Tidiane Gadio, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères du Sénégal.

M. Gadio (Sénégal) : Je voudrais exprimer mes vives félicitations à M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa pour sa brillante élection à la tête de cette auguste Assemblée et l'assurer d'avance de la pleine collaboration

de la délégation sénégalaise dans l'exercice de son exaltant mandat.

L'adoption du Programme d'action de Bruxelles sur les pays les moins avancés (PMA) était une réponse ambitieuse à la préoccupation de l'Organisation des Nations Unies d'amener la communauté internationale à accorder à cette catégorie de pays à faible revenu, dont le développement est freiné par des obstacles structurels majeurs, des avantages spéciaux pouvant leur permettre de sortir de cette situation. Cinq années de mise en œuvre de ce Programme nous laissent, cependant, encore perplexes quant à l'espoir de parvenir en 2010 à la réalisation des objectifs de développement quantitatifs qui y sont énoncés.

Globalement, l'évaluation de ce parcours fait apparaître un dynamisme réel dans nombre de PMA qui ont initié des réformes économiques importantes, consolidé leur stabilité politique, amélioré leurs performances macroéconomiques et accru leurs exportations à un rythme plus significatif. Elle révèle également une volonté manifeste des partenaires, en matière d'aide, d'allègement de la dette, d'accroissement des sources de financement du développement et d'ouverture des marchés.

Pour autant, la situation des PMA n'a pas connu une évolution sensible, comme en attestent, d'ailleurs, le Rapport 2006 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ainsi que celui du Secrétaire général (A/61/173). C'est parce que les progrès accomplis, à ce stade ne se reflètent pas dans les conditions de vie des populations et, aussi, que l'appui indispensable des partenaires n'a pas répondu aux attentes et, parfois même, a complètement fait défaut.

Au cours des cinq années passées, le Sénégal s'est évertué à traduire en actes concrets les buts et objectifs du Programme d'action de Bruxelles. Cela a permis d'obtenir des résultats satisfaisants, avec un taux de croissance économique en moyenne annuelle de 5 % entre 2002 et 2005. Il faut y ajouter les avancées notées aux chapitres du renforcement de la démocratie, de l'allègement des procédures administratives liées à l'investissement privé, de la réduction de la charge fiscale des entreprises, de la réforme du Code des investissements, du développement des infrastructures de base, de la mise en place d'un dispositif global de lutte contre la corruption et d'un programme national de bonne gouvernance.

Dans le domaine social, il faut compter l'amélioration de l'accès à l'éducation – 40 % du budget national – et à la santé – 10 % du budget national –, avec la gratuité des soins pour les personnes âgées; la participation et le rôle accrus de la femme dans la vie économique, politique, civile et culturelle; ainsi que la réduction sensible du taux de prévalence du VIH/sida, qui se situe à 0,7 %.

Ces performances auraient été plus importantes si les contraintes structurelles de taille avaient été surmontées, contraintes que partagent, du reste, une bonne partie des PMA. C'est pourquoi le Sénégal a opté pour la création de structures visant à améliorer davantage l'environnement des affaires et à rendre les entreprises plus compétitives: il en est ainsi de l'Agence nationale pour la promotion de l'investissement et des grands travaux, du Conseil présidentiel de l'investissement, de l'Agence de développement et d'encadrement des petites et moyennes entreprises et, récemment, de l'Agence sénégalaise de promotion des exportations.

Par la mise en place de ce dispositif d'appui, mon pays veut inscrire son action dans une dynamique de croissance accélérée, dont le document de stratégie, couvrant principalement la période 2006-2015, se fixe un objectif de croissance d'au moins 7 %, nécessaire pour créer suffisamment d'emplois, améliorer significativement les conditions de vie des ménages et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015.

Avec en moyenne 0,5 % des exportations contre 0,7 % des importations, la part des PMA dans le commerce mondial demeure toujours très marginale. Cette situation repose la problématique du renforcement des capacités de production et d'offre des PMA, indispensable pour leur permettre de bien s'intégrer et de tirer pleinement parti d'une économie mondiale ouverte.

Un des moyens d'y parvenir est d'exploiter les nombreuses potentialités cachées ou inutilisées, telles que la main-d'œuvre excédentaire, la capacité entrepreneuriale latente, les connaissances traditionnelles inexploitées et les ressources naturelles non répertoriées. Il nous semble aussi important de mettre l'accent, dans le cadre du commerce, sur l'accroissement de l'accès préférentiel des PMA aux marchés internationaux.

À cet égard, nous souhaitons vivement la reprise rapide des négociations à l'Organisation mondiale du

commerce, afin de dissiper les craintes et inquiétudes des PMA, dont la situation risque de se précariser davantage avec la suspension de ces discussions.

Le Sénégal se félicite des efforts importants consentis par les partenaires pour appuyer la démarche des PMA. Il reste, toutefois, que d'autres initiatives d'envergure sont indispensables pour surmonter les nombreuses contraintes qui persistent encore, notamment : la forte dépendance vis-à-vis des financements extérieurs avec un taux d'épargne intérieure faible; le poids de l'endettement extérieur; l'instabilité des cours mondiaux des produits de base qui constituent 67 % des exportations de marchandises des PMA; la persistance des maladies infectieuses, notamment du VIH/sida – d'après les chiffres de ONUSIDA, avec seulement 11 % de la population mondiale, les PMA enregistrent 37 % des décès dus à cette pandémie; le manque d'infrastructures d'accompagnement développées; enfin et surtout, la hausse vertigineuse du cours du pétrole qui risque d'annihiler tous les efforts de développement des PMA non producteurs de pétrole. Cette hausse est insupportable pour les budgets de nos pays et rend les coûts de production exorbitants.

C'est dire que les PMA, avides de prendre leur place dans l'économie mondiale, ne demandent qu'à être appuyés dans leur volonté de nouer un partenariat solide et sain, qui leur permettra, par des efforts combinés, de sortir de la vulnérabilité particulière dans laquelle ils se trouvent et de mieux s'insérer dans la dynamique de la mondialisation.

C'est dans cette optique que s'inscrit la Stratégie de Cotonou, qui a le mérite de mettre en exergue les réalisations importantes, mais aussi et surtout, les défis à relever, ensemble avec nos partenaires, ainsi que les moyens pour y arriver. Un partenariat que nous voulons sain mais aussi un partenariat qui, au-delà des simples déclarations d'intentions, fera du respect, par tous les États, des obligations et engagements librement choisis, une priorité d'action.

Voilà pourquoi je terminerai en formant le vœu, qu'en 2010, le partenariat mondial en faveur des PMA puisse faire un grand bond historique afin que disparaisse, à jamais, le statut de PMA des clivages de ce monde. C'est cela, en fait, le véritable défi à surmonter et ce serait la preuve sublime de notre réelle volonté.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jean-Max Bellerive, Ministre de la

planification et de la coopération externe de la République d'Haïti.

M. Bellerive (Haïti) : Je voudrais adresser les chaleureuses félicitations de ma délégation et les miennes propres à S. E. M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa pour le leadership avec lequel elle dirige les travaux de la soixante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale. J'ai d'autre part l'insigne honneur de transmettre à l'Assemblée les salutations fraternelles du peuple haïtien et de Leurs Excellences le Président René Préval et le Premier Ministre Jacques Édouard Alexis.

Je voudrais également présenter mes félicitations à l'Ambassadeur Anwal K. Chowdhury, Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, pour le travail considérable accompli dans l'accompagnement de la mise en œuvre du Programme de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés (PMA).

La délégation que j'ai l'honneur de diriger appuie sans réserve la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine au nom des PMA, ainsi que celle du Président du Bénin et Président du Bureau de coordination des PMA. Elle se félicite également du rapport du Secrétaire général, Kofi Annan, consigné dans le document A/61/173. Ce rapport dresse un bilan succinct et exhaustif de toutes les actions et initiatives entreprises au cours des cinq dernières années depuis l'adoption du Programme d'action de Bruxelles en 2001. La pertinence des observations et recommandations qui y sont présentées fait de ce rapport un outil de premier ordre pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action.

Le Gouvernement de la République d'Haïti se réjouit de la tenue de ces deux jours de séances au cours desquelles nous procédons à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles pour les PMA pour la décennie 2001-2010. De notre point de vue, cet examen représente et doit être l'un des moments phares de la soixante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il est en effet l'occasion d'attirer encore une fois l'attention de la communauté internationale et de tous les gens de bonne foi sur les conditions déplorables et souvent tragiques qui caractérisent la vie de plus de 800 millions d'individus.

De la première Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à cet examen à mi-parcours,

tout a pratiquement été dit sur la situation des PMA. De nombreux diagnostics, les uns plus édifiants que les autres, sont disponibles, pour baliser les voies des actions et initiatives à entreprendre aux fins de l'éradication des profonds maux qui affectent les populations démunies vivant dans les PMA.

Il s'agit donc en fait maintenant d'aller de l'avant. Le Programme d'action de Bruxelles est à une phase cruciale de son existence : celle de sa mise en œuvre qui doit poser de façon irréversible les grands axes d'action nécessaires sa réussite. Prenons l'occasion de cet examen à mi-parcours pour marquer un exemple et établir notre volonté et notre détermination sincère de rompre avec les pratiques maintenant trop ancrées de non-respect des engagements pris, comblons le passif de déficience chronique en matière d'application ou de mise en œuvre des décisions et mesures arrêtées, notamment pour ce qui a trait aux programmes de développement économique et social.

Le Gouvernement haïtien voit dans le Programme d'action de Bruxelles l'un des instruments les plus prometteurs du système des Nations Unies à l'heure actuelle pour faire face aux défis qui se dressent sur la voie de l'éradication de la pauvreté extrême dans les PMA et de réduction des conditions de vulnérabilité aux risques qui les menacent constamment. C'est pourquoi une attention particulière est accordée à cet instrument par son intégration dans notre plan national d'éradication de la pauvreté et de développement durable.

Cet examen à mi-parcours, rappelons-le, se réalise à la suite d'une série d'exercices de consultations, d'échanges de vues et d'expériences sur le terrain qui ont conduit nos représentants tour à tour à Addis-Abeba, à Bangkok, et à Cotonou du 5 au 8 juin derniers. La Stratégie de Cotonou, qui est sortie de ces exercices, est le fruit du courage admirable dont les représentants des PMA ont fait preuve dans son élaboration. Ce document est le gage de cette prise de conscience qui renforce leur détermination de lutter pour que, avec l'implication concertée et efficace de toutes les parties prenantes – partenaires de développement, organisations non gouvernementales, société civile et secteur privé – tout soit mis en œuvre afin de stopper, une fois pour toutes, la tendance à la dégradation continue des conditions de vie dans la majorité des PMA.

Ayant vu le jour sous l'impulsion déterminée des représentants des PMA et avec la contribution combien appréciable de plusieurs institutions spécialisées et agences du système des Nations Unies, la Stratégie de Cotonou n'entend nullement remplacer le Programme d'action de Bruxelles, comme certains de nos partenaires ont tenté de le faire croire au cours de la réunion des experts qui s'est tenue à New York du 5 au 7 septembre derniers, dans le cadre de cet examen à mi-parcours. Bien au contraire, la Stratégie de Cotonou s'inspire du Programme d'action de Bruxelles à la lumière des engagements et objectifs qui y sont énoncés, pour ensuite formuler des recommandations pertinentes quant aux mesures correctives et de renforcement à prendre à mi-chemin de l'échéance 2010.

Le constat général est là et nous crève les yeux à tous. Les PMA en tant que groupe restent fortement marqués par les conditions qui les caractérisent, à savoir extrême pauvreté, faiblesse des capacités humaines et institutionnelles, vulnérabilité aux chocs financiers et économiques venant de l'extérieur, et pénurie de ressources. D'un autre côté, il importe de souligner que ces caractéristiques négatives persistent en dépit des progrès louables enregistrés par les PMA avec l'aide appréciable de leurs partenaires de développement.

Devant cet état de fait, la République d'Haïti reste préoccupée par la tentative incompréhensible de certains partenaires, et pas des moindres, de jeter d'un revers de main la Stratégie de Cotonou sans prendre le temps de maîtriser son contenu. Malgré le sort qui en sera fait dans la Déclaration finale de cette réunion de haut niveau, la République Haïti considère encore la Stratégie de Cotonou comme l'instrument indispensable pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles dont elle est inspirée.

Le Gouvernement haïtien est conscient que les quatre années restantes avant l'échéance de 2010 sont cruciales pour les engagements contractés dans le Programme d'action de Bruxelles.

Malgré le retard mis, par la faute de moyens et de ressources, à rétablir de façon irréversible la sécurité interne du pays, les instances compétentes de l'État continuent à gérer les programmes et projets liés aux stratégies nationales de développement durable et de réduction de la pauvreté. La Stratégie de Cotonou sera ajoutée aux mécanismes déjà existants, notamment le Programme d'action de Bruxelles lui-même et le Cadre

de coopération intérimaire, pour assurer le développement intégral du pays par l'amélioration progressive et régulière des indicateurs d'objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Datuk Seri Syed Hamid Albar, Ministre des affaires étrangères de la Malaisie.

M. Albar (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant que cette importante Réunion de haut niveau ait été convoquée, conformément à la résolution 60/228, et de la déclaration liminaire prononcée par la Présidente. J'aimerais également remercier le Secrétaire général de sa déclaration et de son rapport utile (A/61/173).

Le rapport du Secrétaire général indique clairement que malgré certains progrès faits depuis l'adoption du Programme d'action de Bruxelles en 2001, il faut se rendre à l'évidence : la possibilité que les pays les moins avancés (PMA) réalisent les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 demeure faible. Le rapport indique également que la réalité sur le terrain reste complexe, certains PMA étant confrontés à des défis spécifiques. Il est par conséquent important de noter que compte tenu de la complexité de la question dont nous sommes saisis, il est évident que la créativité, l'esprit novateur et la détermination sont requis.

Nous savons que l'espérance de vie, dans un renversement sans précédent des tendances historiques, est en baisse dans plusieurs pays, en particulier ceux qui sont en proie au sida et aux troubles civils. De plus, la croissance rapide de la population, l'urbanisation et la dégradation de l'environnement posent également des problèmes aux PMA. Cette situation est en effet pour nous tous une source de grande préoccupation, dans la mesure où les 50 pays classés dans la catégorie des PMA ont une population d'environ 600 millions de personnes, soit un dixième de l'humanité. Cela se produit à une époque où la famille humaine possède les ressources, les compétences et les techniques pour faire en sorte que chacun de ses membres puisse être sauvé de la pauvreté qui menace sa vie, ce qui est malheureusement le cas de ceux qui vivent dans les PMA.

À cet égard, bien que je me félicite de l'augmentation récente du niveau d'aide publique au développement (APD) fournie aux PMA, qui a atteint 23,5 milliards de dollars en 2004, une augmentation de

11 % par rapport à 2003, ce chiffre est bien inférieur à l'objectif visant à ce que les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques fournissent 0,2 % de leur revenu national brut aux PMA. Certes, en 2004, ce chiffre représentait 0,08 %. Parallèlement, cette augmentation de l'APD peut être attribuée à des facteurs ponctuels, tels que l'annulation de la dette.

Mais le niveau de l'APD n'est pas la seule question importante qui doit être réglée. Une question qui est d'une importance égale pour les PMA, et en fait pour les pays en développement dans leur ensemble, est de faire en sorte que l'architecture économique mondiale soit favorable aux efforts de développement de ces pays.

Dans la mesure où le commerce est un des piliers centraux de l'architecture économique mondiale, il est essentiel que les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui sont au point mort, soient relancées. En effet, il est très déroutant que de nombreuses initiatives qui sont bénéfiques pour les PMA, telles qu'un accès accru aux marchés et une aide pour faciliter le commerce, restent en suspens du fait du principe de l'engagement unique. Pendant que les efforts pour reprendre les négociations se poursuivent, il est essentiel que le monde développé continue de contribuer aux efforts faits par les PMA pour s'intégrer plus en avant dans le système commercial mondial. En particulier, il faut prendre des mesures pour aider les PMA à renforcer leur infrastructure physique telle que les ports et les routes. On pourrait également apporter aux PMA une assistance technique pour contribuer à renforcer leurs méthodes de gestion.

En outre, nous sommes préoccupés par le fait que l'accession à l'OMC demeure pour les PMA un processus long, pesant et onéreux. Bien que 32 PMA fassent actuellement partie de l'OMC, seuls deux sont devenus membres de l'OMC depuis l'adoption du Programme d'action de Bruxelles, alors que 10 autres en sont à différentes étapes de l'accession.

Les déséquilibres économiques mondiaux actuels, qui ont pour origine les déficits doubles auxquels l'économie des États-Unis est confrontée, ont également des répercussions négatives sur les économies des PMA. Cela est dû au fait que de nombreux PMA continuent de dépendre d'un ou deux produits de base pour leurs principaux revenus d'exportation, les rendant ainsi vulnérables à des fluctuations imprévues du prix de ces produits de base.

En outre, il convient d'indiquer que la grande concentration des exportations sur certains produits rend certains PMA particulièrement vulnérables à l'érosion des préférences commerciales. Une des mesures pour surmonter ce problème est de veiller à ce que les PMA reçoivent une aide pour renforcer leurs capacités de production afin de se diversifier vers des domaines non soumis à la préférence commerciale.

Sous la rubrique de la coopération Sud-Sud, la Malaisie a cherché, avec ses petits moyens, à jouer son rôle en participant à des programmes de coopération technique avec les PMA. Cent trente-trois pays y participent, y compris la grande majorité des PMA, et nous offrons plus de 100 programmes auxquels participent 52 institutions de formation. Depuis la création du programme malaisien de coopération technique en 1980, plus de 11 000 personnes ont participé au programme.

De plus, la Malaisie recherche également des manières nouvelles et meilleures de coopérer avec les PMA dans le domaine du développement des ressources humaines. L'une d'elles est la maîtrise du pouvoir des nouvelles techniques telles que les technologies de l'information et des communications (TIC). C'est pour cette raison que la Malaisie a accueilli en juin de cette année la première réunion de l'Alliance mondiale TIC et développement. Nous l'avons fait parce que nous sommes conscients que la connaissance, les technologies et l'innovation remplacent aujourd'hui la terre, le travail et le capital en tant que principaux moteurs de création de richesses et de croissance économique. Parallèlement, cependant, il est regrettable que ceux qui ont le plus besoin des TIC et qui en bénéficieraient le plus, sont ceux qui ont le moins accès à ces technologies. Cela est dû à des facteurs tels que l'absence d'infrastructures et de contenu pertinent, un faible appui technologique et la prédominance de l'anglais sur Internet.

Le transfert des technologies et l'assistance technique des pays développés sont des conditions *sine qua non* pour que nous surmontions ces difficultés. Il faut encourager et développer les TIC et les innovations, telles que la création d'un « peace corps virtuel » ou d'un centre mondial de ressources virtuelles, afin d'aider les pays en développement.

Outre les TIC, la Malaisie pense également que la participation du secteur privé aux programmes de renforcement des capacités est une nouvelle voie pleine de promesses pour aider les PMA. La Malaisie a été à

l'origine de la création du programme de renforcement des capacités des pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). Il convient de noter que 22 des 50 membres du groupe des PMA sont membres de l'OCI; améliorer les conditions dans ces pays contribuerait grandement à réduire la pauvreté dans le monde.

Pour terminer, je pense que bien que cette Réunion offre une occasion de grande valeur de réaffirmer notre engagement à améliorer la situation dans les PMA, il faut encore faire davantage pour trouver des moyens encore plus créatifs pour régler l'étendue complexe des difficultés auxquels les PMA sont confrontés.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Eltigani Salih Fidail, Ministre du développement économique du Soudan.

M. Fidail (Soudan) (*parle en arabe*) : C'est un grand plaisir pour moi de présenter mes félicitations sincères à M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa pour son élection à la direction des travaux de cette Réunion de haut niveau, une tâche dont elle s'acquitte avec compétence, habileté et sagesse. Cela promet un résultat positif qui stimulera les grands efforts nécessaires pour la réalisation des objectifs voulus.

D'emblée, en mon nom personnel et au nom de ma délégation, je voudrais remercier chaleureusement ceux qui ont organisé cette Réunion importante pour les grands efforts qu'ils ont fait pour servir les objectifs du développement, pour éliminer la pauvreté et le besoin et pour réaliser les aspirations de nos peuples à une paix et un développement véritables.

Ma délégation s'associe à la déclaration de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et la Chine. Elle remercie par ailleurs le Secrétaire général pour le rapport intérimaire qu'il a présenté sur la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, et pour les informations utiles et les statistiques précises qu'il contient; tout cela témoigne du travail que nous avons accompli durant la période considérée.

Bien que des progrès aient été réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, comme l'indique le rapport, les niveaux de pauvreté sont toujours à la hausse dans une grande partie des pays les moins avancés. En dépit des améliorations observées dans certains de ces pays, en particulier ceux

qui exportent du pétrole, la pauvreté n'a pas été éradiquée, en raison de lacunes structurelles et organiques bien connues qui affectent l'infrastructure économique de ces États.

Le Soudan est extrêmement préoccupé par la propagation croissante du VIH/sida, de la tuberculose, du paludisme et d'autres épidémies mortelles dans les pays les moins avancés, en particulier ceux d'Afrique, à un moment où d'autres indicateurs sociaux importants poursuivent leur déclin marqué, ce qui a pour effet d'aggraver la pauvreté et de mettre hors de la portée de nombreux États la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Nous devons déployer des efforts considérables pour faire face à tous ces problèmes, notamment ceux qui sont liés au renouvellement et au renforcement de la capacité des PMA et de leurs partenaires de développement à mettre en œuvre le Programme d'action de Bruxelles et à accroître les compétences et les ressources humaines.

Il est crucial que des moyens financiers soient mis à disposition pour la réussite du Programme d'action de Bruxelles. Il incombe à tous les partenaires de développement de remplir leurs obligations dans les domaines de l'assistance, de l'annulation de la dette et du renforcement des capacités. Nous voulons également insister sur l'importance du rôle du commerce international pour atteindre ces objectifs à travers l'accès aux marchés et d'autres mesures visant à favoriser les échanges.

Il apparaît clairement des quelques réunions organisées à Bangkok et Addis-Abeba, en plus de la réunion ministérielle de Cotonou, qu'un grand nombre de PMA ont réalisé des progrès remarquables dans divers domaines, tels que le développement, les droits de l'homme, le règlement de conflits, la démocratisation, la bonne gouvernance, l'état de droit, la lutte contre la corruption et la bonne gestion. La grande majorité de ces pays a également fait des progrès considérables dans l'élaboration de documents stratégiques de réduction de la pauvreté, comme dans la conception de programmes nationaux de protection de l'environnement.

Il serait toutefois inexact d'admettre que ces pays ne peuvent plus être considérés comme faisant partie des moins développés, étant donné que de nombreux facteurs font encore obstacle à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles et que ces pays se trouvent encore dans l'impossibilité d'atteindre leurs objectifs de développement. Les problèmes qui se

posent sont les suivants. Premièrement, le financement fait défaut pour les projets de développement. Il convient à ce sujet de souligner que le Programme d'action de Bruxelles repose sur l'idée d'un partenariat entre les pays donateurs et les PMA, tout en mettant l'accent sur la nécessité de voir les pays donateurs remplir leurs obligations et fournir l'assistance requise pour rompre le cycle de la pauvreté et de l'arriération.

Deuxièmement, l'infrastructure et le renforcement des capacités sont depuis longtemps insuffisants dans les PMA. Remédier à ce problème est donc l'un des objectifs principaux du Programme d'action de Bruxelles. Il faut vraiment insister sur l'importance du partenariat dans ce domaine.

Troisièmement, le rapport du Secrétaire général indique qu'un certain nombre de PMA sont devenus des États producteurs de pétrole. À cet égard, il convient de noter que les circonstances dans lesquelles ces pays ont été admis à faire partie du club des exportateurs de pétrole ont eu tendance à limiter leur capacité à tirer profit du développement en raison du caractère inadéquat de leurs capacités et infrastructures nationales. Il est vital que les pays développés aident les PMA à éradiquer la pauvreté, en leur donnant accès au système commercial mondial, en ouvrant les marchés étrangers à leurs produits agricoles et en leur donnant des garanties adéquates dans un système économique mondial où ces PMA seraient assurés d'une représentation équitable au sein des institutions.

Puisque nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner et évaluer notre mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, dans le cadre plus large de notre objectif de développement, nous voudrions souligner l'importance de la Stratégie de Cotonou, qui est le fruit des efforts considérables faits par les PMA et leurs partenaires de développement au sein du système des Nations Unies, des institutions et de la société civile, des organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes. La Stratégie de Cotonou constitue donc un outil efficace pour évaluer la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles et mettre en avant ce qui a été accompli et ce qui doit encore être traité. Nous sommes convaincus que la Stratégie de Cotonou nous aidera à progresser vers la réalisation des objectifs restants dans un esprit de coopération, de collaboration et de véritable partenariat.

Le Soudan s'est engagé sur le plan politique dans le Programme d'action de Bruxelles en faveur des

PMA, comme il l'a prouvé en créant une commission de haut niveau composée de représentants de divers ministères, ainsi que d'un certain nombre d'institutions qui représentent la société civile et le secteur privé. Cette commission a entrepris l'examen des sept engagements énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles et, en 2002, le Soudan a présenté son premier rapport sur le sujet, bientôt suivi par la création de comités subsidiaires pour garantir la précision des rapports du Soudan et mettre en relief les mesures à prendre pour honorer les engagements restants.

Le deuxième rapport a été publié en 2003, et le troisième en 2004. Durant l'année 2005, les sous-comités ont produit un rapport global sur les réalisations du Soudan dans le cadre de l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles couvrant la période 2001-2005. Le rapport a été adopté par la commission de haut niveau. En outre, le Soudan a pris une part active à des réunions organisées à Addis-Abeba pour le groupe des États d'Afrique centrale et de l'Est, ainsi qu'à une réunion des groupes régionaux en faveur des pays les moins avancés. Le Soudan finalise actuellement la première phase du programme national visant à réduire l'extrême pauvreté. De nombreuses difficultés nous ont empêché de mettre ce programme en œuvre, en particulier notre poursuite de la paix. Maintenant que la paix est restaurée, nous avons beaucoup progressé dans la tâche qui consiste à jeter les bases de la démocratie, en adoptant une constitution provisoire qui garantit aux citoyens l'ensemble de leurs droits constitutionnels et crée les conditions propices au développement durable dans tout le pays. Cette constitution assure également à tous les segments de la société la possibilité de participer activement au processus de développement en luttant contre la corruption et en faisant respecter l'état de droit.

Après la signature de l'Accord de paix global et de l'Accord de paix pour le Darfour, le pays dans son ensemble s'est efforcé de mettre en œuvre ces accords et de remplir les obligations qui y sont stipulées. Il s'agit d'une entreprise de grande ampleur dont le Gouvernement assume la plus large part.

Il existe encore d'autres obstacles qui empêchent le pays de progresser, le plus important étant le problème de la dette. Le Soudan est malheureusement l'un des rares pays qui n'a pas été en mesure de profiter des initiatives d'allègement de la dette, notamment l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), alors qu'il a pourtant rempli toutes

ses obligations et satisfait à toutes les exigences et à tous les critères. Il se pourrait que cela nuise à l'application des accords de paix et du Programme d'action de Bruxelles.

Pour toutes ces raisons, ma délégation appelle une nouvelle fois la communauté internationale à remplir les obligations qui sont les siennes en vertu de la Conférence d'Oslo et à inscrire le Soudan sur la liste des pays dont la dette doit être allégée, conformément à l'initiative du Groupe des Huit (G-8). Pour rendre la paix durable et mettre en œuvre le Programme d'action de Bruxelles, il faut régler le problème de la dette et les questions afférentes.

Nous souhaitons également attirer l'attention sur les défis qu'il nous faut relever à l'issue du conflit. Nous avons besoin d'une aide et d'un appui accrus de la part de la communauté internationale pour mener à bien notre reconstruction et notre remise en état, et pour faire en sorte que la paix soit durable. Ma délégation salue l'initiative de l'Union européenne de continuer à chercher des solutions aux problèmes encore non réglés des pays lourdement endettés qui n'ont pas bénéficié des précédentes mesures d'allègement de la dette, et espère vivement rejoindre le groupe des bénéficiaires de telles mesures dès que possible.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jens Stoltenberg, Premier Ministre du Royaume de Norvège.

M. Stoltenberg (Norvège) (*parle en anglais*) : L'un des défis les plus ardues de notre temps est de combler le fossé entre le monde qui connaît un développement rapide et les régions qui restent à la traîne. Des milliards de personnes avancent vers un avenir meilleur. Mais ce n'est pas le cas pour des centaines de millions d'autres. Il s'agit d'un défi nouveau pour les générations d'aujourd'hui. Nous pouvons dès maintenant réduire de manière radicale la pauvreté. Nous pouvons mettre un terme à la longue nuit du sous-développement. Les pays pauvres n'ont pas besoin de recevoir de leçons sur la manière de sortir de l'ornière. Ils savent qu'il faut investir dans les personnes, dans la santé, dans l'éducation et dans la bonne gouvernance.

Les pays les moins avancés ont la responsabilité principale de leur propre développement. Et ils ont d'ailleurs assumé les premiers rôles dans le processus d'examen à mi-parcours. Ils ont besoin de partenariats à long terme avec des pays qui comprennent que les

plus privilégiés ont l'obligation incontournable de s'occuper des autres.

La Norvège a été parmi les premiers pays à atteindre l'objectif visant à consacrer 40 % de son aide bilatérale au développement bilatérale aux PMA, et ce, dès 2002. Nous sommes toujours en tête de la liste des pays donateurs depuis lors, en compagnie des autres pays qui occupent aussi toujours les premiers rangs lorsque sont évaluées les actions concrètes des bailleurs de fonds. Cette année encore, nous allons nous rapprocher un peu plus de l'objectif de consacrer 1 % de nos revenus à l'aide publique au développement. Nous avons en effet atteint la cible de 0,7 % depuis des décennies et celle de 0,9 % depuis plusieurs années.

Cette année, j'ai l'honneur de co-présider le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement, en compagnie de mes chers collègues du Mozambique et du Pakistan. Le Groupe remettra son rapport au Secrétaire général plus tard cet automne. Nous sommes sur le point de finaliser nos recommandations, après avoir rencontré un grand nombre de protagonistes et de représentants des pays. J'espère sincèrement que le Groupe contribuera à faire en sorte que l'ONU réponde encore mieux aux besoins des PMA, et améliore ses activités au service du développement, de l'environnement et de l'aide humanitaire.

Il y a six ans, en l'an 2000, ici même à New York, j'ai pris part à l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement, en ma qualité de Premier Ministre de la Norvège. Nous connaissions alors, tout comme nous les connaissons aujourd'hui, les nombreuses déclarations, superbes et solennelles, adoptées par les dirigeants mondiaux. Ces déclarations ont suscité l'espoir d'un avenir meilleur au sein des populations et des nations pauvres et démunies. Mais nombre d'entre elles sont restées lettres mortes. Le Programme de Bruxelles ne doit en aucun cas faire partie de cette catégorie.

À l'époque, en l'an 2000, j'avais pressenti le risque que nous ne nous sentions pas forcés de tenir nos promesses et de voir le monde retomber dans la routine. C'est pourquoi, la Norvège a décidé d'assumer une responsabilité toute particulière pour au moins l'un des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous allons jouer le rôle phare en ce qui concerne la

réalisation de l'Objectif du Millénaire 4, consistant à réduire de deux tiers le taux de mortalité infantile à l'horizon 2015. Il s'agit d'une tâche herculéenne, mais qui n'est pas hors de portée. Nous avons les moyens d'y parvenir; et il nous suffit pour cela de compter sur les ressources et l'organisation nécessaires.

Notre premier pas vers la réalisation de cet Objectif est de fournir des vaccins à tous les enfants du monde. J'ai annoncé plus tôt aujourd'hui que la Norvège avait décidé de faire passer le budget annuel alloué à la vaccination et à la survie des enfants de 75 à 125 millions de dollars. Nous devons travailler ensemble à l'élaboration d'une stratégie mondiale pour atteindre l'Objectif du Millénaire 4. Ce qu'il nous faut, c'est en fait un véritable plan de campagne à l'échelle mondiale; un plan qui indiquerait clairement la meilleure manière de nous organiser, les instruments financiers dont nous avons besoin et la voie à suivre pour atteindre notre objectif. Nous avons la détermination et le savoir nécessaires pour y arriver. Réduire la mortalité infantile est un objectif louable. Nous ne pouvons pas nous y engager à moitié ou à mi-temps. C'est pourquoi j'invite toutes les personnes présentes ici à participer à cette campagne mondiale.

La Norvège est un pays de 4 millions d'habitants. Mais parallèlement, nous sommes le cinquième plus grand contributeur aux activités opérationnelles des Nations Unies. Nous ne pouvons pas tout faire, mais nous nous sommes fixé pour noble ambition de sauver la vie de millions de petits enfants. Ce sont ces millions d'enfants qui, en fin de compte, permettront de sortir les pays de la pauvreté de notre vivant. Je suis à la fois très honoré et très fier de participer à ce changement radical.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Marie Goreth Nizigama, Ministre de la planification du Burundi.

M^{me} Nizigama (Burundi) : Je voudrais avant tout joindre mon propos à celui des orateurs qui m'ont précédée pour me réjouir de l'excellent travail accompli par l'équipe qui a conduit, avec une main de maître, l'exercice d'évaluation à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés (PMA). Je saisis donc l'occasion d'adresser, au nom du peuple burundais et de son gouvernement, mes très chaleureuses félicitations au Président et aux Coprésidents pour la qualité du rapport soumis aux discussions, qui a le mérite d'exposer, avec clarté et courage, les défis auxquels

nos pays ont été confrontés dans la mise en œuvre du Programme d'action décennal en faveur des PMA, ainsi que les stratégies envisagées pour les surmonter et accélérer sa mise en œuvre au cours des cinq prochaines années.

Le Programme d'action de Bruxelles est intervenu à une période où le Burundi était en proie à une longue et profonde crise qui a sapé les fondements d'unité nationale et miné les bases économiques du pays. Toutefois, la première période quinquennale de sa mise en œuvre coïncide avec l'amorce et l'aboutissement d'un processus de sortie de crise qui a suscité un sentiment d'optimisme et d'espoir quant aux perspectives futures du pays.

À ce jour, le pays se remet de plus en plus quoique les séquelles de la crise subsistent. Les nouvelles autorités élues s'attèlent à asseoir les conditions propices pour la consolidation de la paix et la relance du développement économique et social.

Ainsi, le Gouvernement vient de terminer la préparation du document de stratégie de croissance économique et de réduction de la pauvreté (Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ou CSLP) dont la mise en œuvre va permettre de soulager la misère des populations sinistrées par plus d'une décennie de guerre civile et permettra au Burundi de poursuivre et compléter son processus de qualification au bénéfice d'allègement de sa dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (I-PPTE).

Le pari de la paix et de la démocratie que mon pays le Burundi est en train de gagner aujourd'hui constitue une avancée significative vers la stabilité politique et sociale qui est une condition *sine qua non* pour la poursuite harmonieuse de la mise en œuvre des stratégies du programme d'action de Bruxelles.

Dans un pays en situation d'après conflit comme le Burundi, où la famine, les maladies, le chômage massif, la dégradation de l'environnement sont le lot quotidien des millions de citoyens, ces acquis positifs sur le plan politique et sécuritaire ne peuvent être préservés que si des réponses appropriées sont trouvées pour juguler ces fléaux.

L'occasion est donc pour moi d'exhorter les pays et organismes amis représentés ici, qui sont restés aux côtés du peuple burundais dans les moments de dures épreuves, de ne pas se lasser et de continuer à nous manifester leur soutien et solidarité, surtout lors d'une table ronde prévue vers la fin de cette année. On aura

compris que la mise en œuvre du programme national d'action, qui s'inspire du programme d'action de Bruxelles, s'est réalisée dans une conjoncture particulièrement difficile pour le Burundi et que le chemin à parcourir est encore long par rapport à l'atteinte des objectifs du programme.

Le Gouvernement est conscient que dans ces conditions, une cure de cheval devra être administrée à notre économie si l'on veut atteindre les objectifs du Programme d'action de Bruxelles à l'horizon 2010. Cela devra passer par le relèvement assez significatif du niveau de croissance économique qui à son tour implique un niveau d'investissement conséquent. Néanmoins, ce pari ne pourra être gagné que si la communauté internationale se mobilise pour appuyer massivement les efforts du Gouvernement burundais.

Les défis qui sont les nôtres aujourd'hui sont malheureusement communs à la plupart des pays les moins avancés, même ceux qui ont connu une relative stabilité politique. Un constat peu enthousiasmant est que la croissance économique relativement élevée, qui s'est observée dans la plupart des PMA au cours de ces cinq dernières années, n'offre aucune garantie de durabilité car elle repose sur une base faible et non diversifiée et ne s'accompagne pas de création d'emplois stables et rémunérateurs. Elle ne peut donc, à ce jour, être considérée comme un remède efficace pour réduire durablement la pauvreté dans ces pays.

Les défis communs identifiés à l'issue de cet exercice d'évaluation à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles sont tellement nombreux que je ne saurais les énumérer tous dans le laps de temps qui m'est imparti. Toutefois, malgré leur multiplicité et complexité, ces défis sont loin d'être une fatalité pour les PMA. Nous avons les moyens, le courage et la détermination nécessaires pour en venir au bout à l'horizon temporel fixé, c'est-à-dire 2010.

Pour cela, les PMA ont seulement besoin d'être soutenus par la communauté internationale dans leurs efforts visant à surmonter ces difficultés. Ils ont surtout besoin que des moyens financiers suffisants soient mis à leur disposition à travers le relèvement de l'aide publique au développement (APD). Ils ont également besoin d'un peu plus de justice et d'équité dans les relations commerciales avec leurs partenaires du Nord.

Concernant spécifiquement ce dernier aspect, je voudrais interpeller l'Organisation des Nations Unies, à travers son Secrétaire général, pour aider les PMA dans la recherche des solutions durables aux problèmes

générés par le système commercial multilatéral, en matière d'accès de nos produits sur les marchés des pays développés, en matière de subventions accordées par les pays riches à leurs agriculteurs ainsi que des soutiens internes qui compromettent la compétitivité des produits en provenance des PMA sur le marché international.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Li Zhaoxing, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine.

M. Li Zhaoxing (Chine) (*parle en chinois*) : Au nom du Gouvernement chinois, je tiens à féliciter la présidence pour la réussite de cette réunion.

En nous intéressant aux difficultés rencontrées par les pays les moins avancés, nous nous intéressons à la survie et au développement de quelque 700 millions de personnes parmi les plus démunies de la planète et, fait encore plus important, à notre avenir commun. Des progrès ont été accomplis ces cinq dernières années dans la réalisation du Programme d'action en faveur des PMA pour la période 2001-2010, grâce aux efforts conjoints de la communauté internationale.

Toutefois, la situation des PMA n'a pas fondamentalement changé et de nombreuses difficultés font toujours obstacle à la mise en œuvre du Programme d'action. À cet égard, la communauté internationale doit prendre les mesures essentielles suivantes : premièrement, toutes les parties doivent, dans un esprit de partenariat mondial, respecter les engagements qu'elles ont pris de bonne foi dans le cadre du programme d'action. Les organismes des Nations Unies doivent également renforcer leur coordination pour veiller au respect de ces engagements.

Deuxièmement, conformément aux objectifs fixés par l'ONU, les pays développés doivent consacrer, dès que possible, 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement et entre 0,15 % et 0,2 % à l'aide aux PMA. Ils doivent veiller à la durabilité et à la prévisibilité de ces financements et continuer d'accroître le montant des subventions. La communauté internationale doit continuer de réduire considérablement la dette des PMA. La Chine partage l'opinion selon laquelle de nouvelles formes de financement doivent être envisagées pour augmenter les financements en faveur du développement des PMA.

Troisièmement, les pays développés doivent étendre, d'ici à 2008, l'accès aux marchés – en franchise de droits et sans contingent – à tous les produits des PMA. Ils doivent réduire les obstacles non tarifaires, simplifier les règles d'origine et en accroître la transparence, et prendre des mesures qui aideront les PMA à augmenter leurs exportations de sorte qu'ils puissent s'intégrer pleinement au système commercial multilatéral et en tirer tous les avantages.

Quatrièmement, tout en respectant leur mode de développement, la communauté internationale doit aider les PMA à améliorer leur gestion dans différents domaines afin de renforcer leur capacité de favoriser le développement.

Jusqu'à présent, la Chine a accordé 1 701 aides ou subventions à 49 PMA, mené à bien 799 projets dans les PMA, annulé 172 dettes dues par 36 PMA et permis l'accès en franchise de droits à certains produits des PMA qui entretiennent des relations diplomatiques avec la Chine. Nous avons aussi participé activement aux plans multilatéraux de la réduction de la dette.

Les cinq mesures annoncées par le Président chinois, Hu Jintao, lors du Sommet mondial l'année dernière, qui visent à soutenir et accélérer le développement des pays en développement, bénéficiera principalement aux PMA. L'aide de la Chine s'inscrit dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Il s'agit là d'une aide fraternelle que la Chine propose sans rien exiger en retour.

Au cours des prochaines années, la Chine augmentera son aide aux PMA et aux pays bénéficiaires de l'initiative PPTE. Dans deux ans, elle annulera, ou supprimera d'une façon ou d'une autre, l'encours de tous les emprunts d'État arrivés à échéance à la fin de 2004 et accordés sans intérêt ou à des taux bonifiés aux pays bénéficiaires de l'initiative PPTE qui entretiennent des relations diplomatiques avec la Chine. En outre, nous augmenterons nos importations en provenance des PMA, étendrons le régime de franchise de droits à d'autres produits exportés vers la Chine et les aiderons à former plus de personnel technique et de gestion. Lors du prochain Forum sur la coopération sino-africaine en novembre 2006, nous proposerons de nouvelles mesures visant à aider et à accélérer le développement des pays africains.

Comme le dit un vieil adage chinois : « La volonté d'un peuple est aussi forte qu'une forteresse ». Je suis convaincu que les efforts conjoints de la

communauté internationale permettront d'atteindre les objectifs fixés dans le programme d'action et que les PMA pourront bientôt s'engager sur la voie de la prospérité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Chhay Than, Ministre d'État et Ministre de la planification du Cambodge.

M. Than (Cambodge) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le plaisir de représenter le Royaume du Cambodge à cette réunion et de vous exposer notre situation quant à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2001, le Cambodge a adopté plusieurs stratégies concernant les priorités intersectorielles afin de créer une société cambodgienne qui soit socialement cohérente, avancée en matière d'éducation, culturellement dynamique et à l'abri de la faim, de la maladie, des inégalités, de la vulnérabilité et de l'exclusion.

Nous avons adopté la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté en 2002 et établi nos objectifs du Millénaire pour le développement en 2003. L'année dernière, nous avons préparé un Plan national stratégique de développement pour 2006-2010 qui synthétise tous les programmes envisagés dans les deux documents cités précédemment. Tous ces programmes ont été formulés avec la participation large et intense de toutes les parties prenantes, en particulier des représentants de la société civile. Le Plan national stratégique de développement met en œuvre la Stratégie rectangulaire que nous avons adoptée en 2004 et qui vise à promouvoir la croissance, l'emploi, l'équité et l'efficacité. Le Plan national stratégique de développement est désormais l'unique document parapluie qui guide nos efforts en matière de développement et adopte des politiques en faveur des pauvres et des communautés rurales afin de réduire rapidement les niveaux de pauvreté.

Une croissance économique robuste, des améliorations dans le domaine de notre agriculture, qui apporte une aide à 80 % de nos citoyens vivant dans les zones rurales, et le développement et le renforcement des infrastructures sociales en vue de renforcer le capital humain si nécessaire, tels sont certains des traits remarquables de notre processus de développement socioéconomique, notamment depuis la fin de 1998,

moment où notre pays a finalement pu instaurer la paix intérieure et la stabilité politique. La pauvreté au Cambodge a enregistré une baisse radicale, tombant de 39 % en 1993 à 28 % en 2004. Nous sommes particulièrement conscients du fait qu'il reste encore beaucoup à faire, comme cela est envisagé dans notre Plan national stratégique de développement.

Le Cambodge a mis sur pied un système extrêmement participatif, qui permet aux communautés locales d'intervenir dans la gouvernance. Grâce aux conseils municipaux qui existent depuis les élections municipales tenues en 2002, à la décentralisation, dont l'approche a été du bas vers le haut et qui a commencé par un projet de développement rural décentralisé intégré, participatif, en action depuis plus d'une décennie, le Cambodge a approuvé en juin 2005 le Cadre stratégique pour la décentralisation et la déconcentration. Notre pays a mené une attaque sur plusieurs fronts contre la corruption et a adopté des réformes à large assise portant sur tous les aspects de la gouvernance.

L'accession du Cambodge à l'OMC en septembre 2003 veut dire que nous devons tout aussi bien faire face aux avantages qu'aux défis de la mondialisation. En conséquence, le Cambodge a placé l'accent sur le développement de plusieurs facteurs favorables, notamment le renforcement des entreprises nationales et de l'infrastructure, le développement des ressources humaines et des capacités technologiques, la diversification du secteur extérieur et la création d'un accès au marché.

Le Cambodge a pris des mesures visant à renforcer la structure d'appui institutionnelle au secteur privé, élargissant ainsi son rôle dans le commerce et les investissements nationaux. Des politiques ont été mises en place non seulement pour répondre plus efficacement aux besoins des secteurs de production grâce à une meilleure intégration des activités liées au renforcement du commerce et au développement du secteur privé, mais aussi pour faire en sorte que les objectifs de réduction de la pauvreté soient poursuivis avec vigueur. Notre problème immédiat est de veiller à ce que des accords commerciaux favorables avec d'autres pays et régions puissent servir au secteur commercial afin d'exporter divers produits cambodgiens.

La priorité du Cambodge est de développer les capacités humaines et institutionnelles, d'écartier les obstacles institutionnels et de procédure qui entravent

la réduction des coûts de transaction, de profiter pleinement des possibilités offertes par l'accès au marché, d'intensifier la diversification horizontale et verticale pour stimuler la productivité, de promouvoir la compétitivité des exportations du Cambodge, de renforcer la coopération sous-régionale et régionale, et de faciliter l'intégration des entreprises nationales dans l'économie internationale. Le Programme d'action de Bruxelles n'est pas seulement l'illustration d'un engagement mondial partagé; c'est aussi une partie intégrante de notre vision du développement, un outil qui jette les bases du progrès national sur la voie de la paix et de la prospérité pour tous les Cambodgiens.

Afin de concrétiser les engagements et de mettre en œuvre le Programme d'action, le Cambodge recherche l'appui continu et renforcé de la communauté internationale, de nos partenaires de développement externes et des institutions donatrices. Si le Cambodge prend toutes sortes de mesures pour promouvoir un processus de développement qui soit davantage tributaire des ressources internes, notre succès, s'agissant de tirer parti des réformes nationales et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement cambodgiens, dépendra largement d'un renforcement de l'appui international et des flux de ressources aux fins de la mise en œuvre de politiques favorables aux pauvres. Un tel appui doit s'aligner sur les priorités nationales cambodgiennes, telles qu'indiquées dans le Plan national stratégique de développement, et ses résultats peuvent être assurés en créant un lien de responsabilité mutuelle entre le Gouvernement royal du Cambodge et de ses partenaires externes de développement.

Le Cambodge souhaite vivement un accès renforcé et plus favorable aux marchés internationaux, en particulier dans les pays développés. Cela doit inclure un meilleur accès au marché également pour nos travailleurs établis à l'étranger. À cet égard, des formules garantissant un accès préférentiel aux marchés en franchise de droits et sans contingentement pour toutes les exportations cambodgiennes contribueront à augmenter les recettes des exportations et, avec des effets d'entraînement en amont accrus dans le pays, feront que le commerce assure le développement du Cambodge, qui sert les pauvres.

Nous sommes convaincus que nous parviendrons à réaliser nos engagements dans le cadre du Programme d'action pourvu que nos partenaires de développement et la communauté internationale prennent des initiatives audacieuses visant à compléter

les politiques nationales en faveur des pauvres et conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement, politiques qui nécessitent un appui financier, technique et autre. Ceci nous aidera à briser le cycle de la pauvreté et à atteindre des objectifs cruciaux tels que le développement des ressources humaines, la sécurité alimentaire, l'élimination des contraintes du côté de l'offre, la gestion des forêts et de la biodiversité et la protection de l'environnement.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Patricia Sentinelli, Ministre déléguée de l'Italie à la coopération au développement.

M^{me} Sentinelli (Italie) (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que je participe à cet examen à mi-parcours en qualité de Vice-Ministre des affaires étrangères responsable de la coopération pour le développement.

C'est pour moi un grand honneur et une grande responsabilité que de représenter aujourd'hui le nouveau Gouvernement italien, qui souscrit pleinement à la déclaration prononcée par la Finlande au nom de l'Union européenne. Notre gouvernement est au pouvoir depuis quelques mois seulement à la suite des élections récentes. Le nouveau Gouvernement a manifesté un intérêt tout particulier pour la coopération pour le développement en remettant le portefeuille de la coopération pour le développement à une vice-ministre, reconnaissant ainsi son rôle fondamental dans la politique étrangère. Toutes les organisations se sont félicitées de cette nomination, dont l'objectif principal est la paix et la solidarité internationales.

Compte tenu du changement d'orientation des politiques italiennes de coopération au développement, la présente réunion est particulièrement pertinente et utile pour moi, à titre personnel. C'est un honneur et une responsabilité pour moi d'apprendre des principales parties prenantes de cette réunion, les pays les moins avancés, comment les pays plus développés peuvent coopérer avec eux dans le but d'atteindre les objectifs qui nous intéressent tous et de contribuer à la croissance économique et sociale et à la lutte contre la pauvreté.

La coopération au développement est un système d'échanges mutuels dans lequel chaque pays apporte ce qu'il a – expériences, appui financier ou ressources humaines – dans le but de déterminer ensemble une stratégie à laquelle tous les pays participeront et qui permettra de protéger ce que nous avons tous en commun. La coopération doit se faire d'égal à égal, et

des efforts doivent être faits pour mettre fin à la distinction persistante faite entre pays donateurs et bénéficiaires, en encourageant les partenariats territoriaux.

Au cours de cet examen à mi-parcours, nous évaluons les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action au cours des cinq dernières années et envisageons des mesures correctives pour les années à venir. Dans ce contexte, je voudrais souligner deux points fondamentaux. Premièrement, le développement est un processus de longue haleine, qui ne peut être mené à bien que si les femmes peuvent pleinement y participer et si les obstacles à leur participation sont levés. La sexospécificité doit donc être prise en compte dans toutes nos délibérations. Deuxièmement, nous ne devons pas oublier la contribution exceptionnelle des institutions locales, des ONG et de la société civile à la définition des contours de notre coopération. Les gouvernements peuvent tirer des avantages considérables de la participation active des partenaires locaux dans la mise en œuvre de politiques économiques et sociales nationales.

La réduction de la pauvreté et la réalisation de la prospérité financière et sociale sont fondamentales pour construire une paix durable, qui restera un rêve utopique, à moins que les conditions fondamentales d'une vie décente soient établies : nourriture, logement, éducation et santé pour tous. Nous devons être en mesure de concilier politique et économie et veiller à ce que l'économie ne l'emporte pas sur la politique. Considérons l'examen à mi-parcours non comme une échéance à atteindre, mais comme une possibilité de repenser, le cas échéant, nos priorités, objectifs et convictions. Le cadre de notre action doit être l'amélioration de la gouvernance pour veiller à ce que les efforts nationaux et internationaux pour réduire la pauvreté et jeter les bases d'un développement durable et équilibré ne soient pas entravés par de mauvaises pratiques.

En Italie, nous avons traditionnellement attaché une attention particulière aux pays les moins avancés en accordant l'aide au développement. Nous avons l'intention de maintenir notre engagement de partenariat commun pour le développement, et la prise en main par nos partenaires, les pays les moins avancés, est pour nous un motif d'encouragement. Nous poursuivrons cette politique dans notre coopération bilatérale et multilatérale. Le présent forum peut nous donner des orientations sur la façon de

mieux cibler nos actions au cours des cinq prochaines années.

Les objectifs à atteindre sont définis dans les sept engagements du Programme d'action de Bruxelles. L'objectif de consacrer 0,15 à 0,20 % du revenu national brut des pays donateurs à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés a été réaffirmé au Sommet mondial de 2005. Alors qu'il se peut que nous devions revoir nos stratégies et certaines de nos priorités, nous devons faire un réel effort pour nous rapprocher de ces objectifs convenus.

Dès le début de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, les pays représentés à la présente réunion ont eu la possibilité de lancer un message d'unité et de volonté de travailler ensemble; un message qui peut donner le ton au travail intense que l'Assemblée générale doit entreprendre dans les jours et les mois qui viennent. Je souhaite sincèrement que nous ne gaspillions pas cette possibilité. Je suis convaincue que la plupart des pays ici présents partagent entièrement le même vœu.

Le Président par intérim : Je donne la parole à S. E. M. Mohammed Bedjaoui, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie.

M. Bedjaoui (Algérie) : Nous nous sommes vivement réjouis du discours plein d'élévation prononcé ce matin par M^{me} Zuma, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Ce discours auquel l'Algérie s'associe pleinement est source d'inspiration pour nous tous.

L'Algérie se félicite de l'intérêt que la communauté internationale porte à la situation des pays les moins avancés à travers cet examen approfondi à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles. Cet examen constitue un jalon appréciable pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, pour la réduction de la pauvreté et de la faim.

Nous avons relevé avec beaucoup d'intérêt les conclusions du rapport du Secrétaire général, qui insiste sur le renouvellement des efforts pour la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Cela requiert, de toute évidence, de tenir les engagements pris en matière d'aide au développement, d'allègement de la dette, d'accès aux marchés et d'assistance technique.

L'Algérie, qui a toujours activement soutenu les efforts des pays les moins avancés dans leur lutte contre la pauvreté et la faim, notamment en Afrique, demeure profondément convaincue de l'importance des mécanismes de suivi pour une mise en œuvre du Programme d'action en faveur de ces pays. Nous exprimons notre plein soutien à la Stratégie de Cotonou pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action, qui constitue la base pour l'évaluation des progrès réalisés et des contraintes qui ont entravé sa mise en œuvre.

Nous sommes préoccupés par le faible taux d'exécution du Programme d'action, s'agissant de la réduction de la pauvreté. Un environnement économique mondial dominé par une logique mercantiliste au détriment de l'éthique du développement en est, sans conteste, la cause première.

L'effort de solidarité est requis de la communauté internationale par la fragilité des économies de cette catégorie de pays qui, malgré les efforts entrepris à l'échelle nationale, restent vulnérables aux aléas de l'économie internationale.

À cet égard, l'Algérie apprécie les progrès remarquables accomplis par la plupart des pays les moins avancés, en dépit de leurs ressources limitées, pour relever les défis de la croissance à travers l'amélioration de leurs performances économiques, le renforcement de leurs capacités humaines et institutionnelles et l'effort de participation à l'économie mondiale. Ces progrès méritent d'être résolument appuyés par la communauté internationale à travers la mise en œuvre effective des engagements pris, afin de consacrer un processus irréversible de développement.

La plupart des pays les moins avancés se situent en Afrique, où la lutte contre la pauvreté et la faim constitue une préoccupation majeure de l'ensemble du continent. L'Afrique devrait bénéficier, à notre sens, d'un soutien renforcé de la part de la communauté internationale en raison de la situation singulière des pays les moins avancés où la précarité économique est aggravée par la baisse de l'espérance de vie du fait de la pandémie de VIH/sida et de conflits hélas persistants.

Les pays africains les moins avancés déploient cependant des efforts louables en matière de réformes économiques et politiques, traduisant clairement leur attachement aux engagements pris en matière de

promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance.

L'Afrique œuvre à travers le Nouveau partenariat pour l'Afrique (NEPAD) avec ses partenaires à la réalisation des objectifs du Programme d'action pour les PMA, notamment en matière de lutte contre la pauvreté. La vision prospective du NEPAD tend à une intégration régionale visant à la participation de l'ensemble des pays de la région à l'économie mondiale.

Nous sommes convaincus que des réformes plus prometteuses seront réalisées par les pays les moins avancés d'ici à l'évaluation globale finale en 2010, permettant ainsi d'amorcer un processus de développement que nous espérons durable. Le soutien de la communauté internationale ne devrait pas faire défaut à ces pays les moins avancés.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdullah Gül, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Turquie.

M. Gül (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer d'emblée que la Turquie s'associe à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne.

L'examen à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles vient en effet à point nommé pour nous permettre de faire le bilan des progrès réalisés à ce jour, redéfinir, si nécessaire, le cours de notre action et continuer à avancer avec une détermination encore plus forte sur le chemin que nous avons tracé. Dans ce contexte, nous nous félicitons de tous les efforts déployés par les pays les moins avancés (PMA) et des contributions de leurs partenaires de développement, du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Nous notons avec satisfaction que des progrès considérables ont été réalisés depuis le lancement du Programme en 2001. Toutefois, il reste d'importants défis et obstacles à surmonter.

Nous félicitons les gouvernements des PMA de leurs efforts pour renforcer leurs politiques visant à développer leurs capacités de production et améliorer la gouvernance et les performances macroéconomiques, ainsi que des réalisations qu'ils ont obtenues par des réformes structurelles, la libéralisation des échanges et les privatisations.

Il est clair que la Stratégie de Cotonou va également contribuer à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles.

Il reste cependant beaucoup à faire. Les PMA demandent l'assistance et l'appui, dont ils ont besoin, de la part de la communauté internationale pour promouvoir la croissance économique et le développement durable, renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles, et éliminer la pauvreté.

L'amélioration des conditions de vie des plus de 600 millions d'habitants des 50 PMA relève aussi de notre responsabilité.

Après avoir réparé les dégâts provoqués par un tremblement de terre majeur en 1999 et rétabli l'équilibre à la suite des turbulences économiques de 2001, la Turquie est maintenant en bien meilleure position pour jouer le rôle d'un partenaire de développement auprès des PMA. La Turquie est décidée à jouer un tel rôle. Nous ne saurions parler de paix universelle, d'harmonie, de stabilité et de coopération à moins d'être en mesure de fournir à tous les êtres humains de par le monde les moyens d'avoir une existence décente. Mon pays apporte son appui et sa participation active aux efforts internationaux pour éliminer la pauvreté. L'aide publique au développement fournie par la Turquie s'élevait à 340 millions de dollars en 2004. Le montant pour 2005 a dépassé les 600 millions de dollars, ce qui correspond à 0,17 % du produit intérieur brut de la Turquie. Ceci n'inclut pas les contributions du secteur privé.

Nos contributions aux différents fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que nos contributions volontaires à un certain nombre d'organisations internationales et régionales qui servent les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement vont aussi être maintenues, et accrues dans la mesure du possible, dans les années à venir.

Dans ce contexte, nous tentons de contribuer aux activités qui visent à faire face aux besoins et problèmes du continent africain. Nous avons créé des bureaux locaux de l'Agence turque pour la coopération internationale à Addis-Abeba et à Khartoum. Ils servent de centres de coordination pour l'assistance au développement et l'aide humanitaire que nous apportons au continent. Nous comptons établir d'autres bureaux locaux à l'avenir.

La Turquie a également été saluée par le Programme alimentaire mondial comme étant l'un des principaux donateurs fournissant une assistance dans le cadre de la crise alimentaire en cours en Afrique, avec une action en faveur de 17 pays africains.

Parce que le commerce international est essentiel pour le développement des PMA, la Turquie attache aussi beaucoup d'importance à l'expansion des relations commerciales bilatérales avec ces pays. Nous sommes prêts à fournir une assistance et à coopérer dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'environnement et de la bonne gouvernance.

Encourager les investisseurs turcs à investir dans les PMA est une autre composante importante de notre politique. De plus, nous préconisons l'idée de créer des conseils d'affaires et des chambres de commerce conjoints.

Une illustration de notre vif intérêt pour les questions liées aux PMA est que nous avons proposé d'accueillir une grande réunion des PMA en Turquie en 2007. Nous espérons vraiment qu'une telle réunion suscitera un intérêt et un appui accrus pour les PMA, à la fois en Turquie et dans la région.

Nous sommes certains que les PMA vont parvenir au développement durable, à une croissance économique soutenue, à une gouvernance de bonne qualité et efficace, ainsi qu'à un environnement débarrassé des pandémies, car ils le méritent. La Turquie continuera de les aider par tous les moyens dont elle dispose.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Victor Manuel Barbosa Borges, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et des communautés du Cap-Vert.

M. Barbosa Borges (Cap-Vert) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord dire que je suis satisfait de la tenue de cette réunion destinée à examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés, adopté il y a cinq ans. Cet événement ne se justifie que si nous, les PMA et nos partenaires de développement, savons tirer les leçons de nos faiblesses et concevoir des stratégies et des solutions de remplacement tout en nous acquittant pleinement de nos obligations et responsabilités.

D'une manière générale, les résultats enregistrés sont jugés faibles, précaires et incapables d'inverser les

tendances bien ancrées du sous-développement. Les progrès incontestables déjà réalisés ne peuvent compenser les défaillances et les échecs qui soulèvent des défis si redoutables pour les PMA et la communauté internationale. Pour l'heure, ce bilan nous laisse inquiets et sceptiques.

Le Cap-Vert a rejoint le groupe des pays les moins avancés en 1977, deux ans après son indépendance. Nous avons parcouru bien du chemin en l'espace de ces 30 années. Le Cap-Vert a atteint les objectifs et résultats cibles fixés dans les domaines de la santé et de l'éducation. La série de réformes menées à bien dans le secteur financier, ainsi que dans le budget et l'administration publique, a redynamisé l'investissement étranger direct et le développement. Je voudrais d'ailleurs attirer l'attention sur les réformes politiques qui ont permis l'instauration d'un système démocratique, ainsi que la naissance d'un environnement culturel et politique de tolérance et d'acceptation.

Comme nous le savons tous, l'Assemblée générale a décidé en décembre 2004 de retirer le Cap-Vert de la liste des PMA. De notre point de vue, ce fait mérite l'attention particulière du système des Nations Unies et de la communauté internationale en général, surtout parce que le Cap-Vert est un petit pays insulaire dépourvu de ressources naturelles et constamment exposé à la sécheresse et aux chocs extérieurs. Il faut également prendre en compte le fait que le Cap-Vert ne remplit que deux des conditions requises pour être radié de la liste des PMA. Or nous sommes loin de satisfaire à la troisième condition, c'est-à-dire dépasser le stade de vulnérabilité économique, ce qui est primordial pour le développement durable.

Conformément aux dispositions de la résolution 59/209, nous avons mis en place un groupe chargé d'appuyer une transition sans heurt. Composé d'un petit nombre de partenaires bilatéraux et multilatéraux, il a pour mission de surveiller le processus de transition et de clarifier les objectifs, l'ampleur et les différentes composantes d'une telle transition. Nous sommes convaincus que d'ici à janvier 2008, date à laquelle le Cap-Vert cessera de faire partie du groupe des pays les moins avancés, nous aurons mis en place un cadre de dialogue et d'assistance pour la période de transition, conformément à l'esprit de la récente déclaration ministérielle des PMA adoptée à Cotonou.

À propos du paragraphe 13 de cette déclaration, je voudrais faire part à l'Assemblée des observations

pessimistes qui m'ont été faites en confiance par un ami et ancien collègue du Nord : l'*establishment* international serait gêné par la dynamique positive du développement. J'ose espérer que chacun d'entre nous envisagera la radiation de la liste des PMA dans l'optique du développement et non sous un angle bureaucratique, donnant ainsi tort à mon ami et ancien collègue.

Le Cap-Vert a désespérément besoin d'un financement externe. Tandis que nous nous efforçons d'attirer les investissements étrangers directs, nous ne devons pas oublier que, pas plus que les fonds rapatriés par les migrants, l'investissement étranger n'est un substitut à l'aide publique au développement. La tâche qui nous attend consiste à trouver le juste équilibre requis pour accroître les synergies entre les différentes modalités de financement.

Concernant le cas particulier du Cap-Vert, sa radiation de la liste des PMA suppose nécessairement que l'on investisse pour accroître le volume, la qualité et les perspectives, de manière à créer rapidement un essor économique tout en réduisant la vulnérabilité. C'est une condition essentielle pour le succès de notre radiation de la liste. Il ne faut pas non plus oublier qu'il faudra adapter en conséquence les procédures et mécanismes déjà existants.

Avant de terminer, je voudrais reconnaître les louables efforts déployés par le Bénin, en sa qualité de coordonnateur du groupe des PMA, et par le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, afin que les problèmes des PMA occupent une place de choix dans les priorités internationales.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hassan Wirajuda, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

M. Wirajuda (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Nous pensons que la mise en œuvre du Programme peut et doit être rendue plus efficace.

Pour atteindre le développement, les pays les moins avancés (PMA) doivent surmonter des difficultés et satisfaire des exigences nettement plus grandes par rapport à celles de tous les autres pays. Ce n'est qu'avec le partenariat fructueux du monde

développé que nous pouvons empêcher ces difficultés et exigences de devenir ingérables et d'accabler les PMA. L'importance d'une telle approche est mise en évidence par le fait que l'Assemblée générale a choisi pour sa présente session le thème du partenariat mondial pour le développement.

Il est vrai que les pays développés apportent un appui plus soutenu aux PMA en mettant à exécution le Programme d'action et en respectant les engagements pris à travers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cela dit, ils doivent faire davantage pour que les PMA affichent des progrès véritablement notables. Ils doivent faire davantage pour les PMA en leur ouvrant leurs marchés, en intensifiant l'aide publique au développement (APD) et les investissements étrangers directs, en améliorant la gestion de la dette, ainsi qu'en favorisant l'essor du secteur privé, l'accès aux technologies et la bonne gouvernance mondiale.

Il est également vrai que certains PMA enregistrent des taux de croissance de l'ordre de 7 % et ont atteint une partie des résultats cibles des OMD. Mais ces gains risquent de s'évanouir en cas de flambée des prix du pétrole ou de grave intempérie. C'est ce qui s'est passé dans les années 70 et 80. Il est donc nécessaire que les pouvoirs publics prennent des mesures préventives.

Les récents événements ne sont guère encourageants. L'échec du Cycle de Doha est un bon exemple de situation malencontreuse qui exacerbe la marginalisation des pays en développement, et en particulier des PMA, du fait de la libéralisation des échanges. Les PMA ont besoin de toute urgence que soit mis en place un système commercial international doté d'un robuste programme de préférences leur permettant d'accéder en franchise et sans contingentement aux marchés du monde développé. Cela donnerait corps au principe de partenariat mondial.

Un moyen de concourir au développement national des PMA réside dans la coopération Sud-Sud, car elle offre aux PMA plus de possibilités de partager avec les pays en développement leurs expériences et leurs bonnes pratiques en matière de développement. Cela vaut tout particulièrement pour le renforcement des capacités, domaine de coopération qui mérite d'être fortement développé, surtout en ce qui concerne le secteur des échanges, de l'investissement et de la finance. À cet égard, des dispositions concrètes devront

être prises sous la forme d'une coopération triangulaire, dans le cadre de laquelle les pays développés pourraient eux aussi concourir réellement au renforcement des capacités des PMA.

Pour sa part, l'Indonésie a contribué au renforcement des capacités par le biais de la coopération technique entre les pays en développement et de la coopération triangulaire entre les pays donateurs et les institutions. En particulier, nous avons axé nos efforts sur les domaines du microfinancement, de la planification familiale, de l'agriculture et du développement des politiques économiques. Nous avons également offert des bourses d'études à un certain nombre d'étudiants des PMA pour étudier en Indonésie. L'Indonésie a également fourni une assistance technique à des PMA en Asie et en Afrique, dans l'esprit du Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique qui a été lancé à Jakarta en avril 2005.

En outre, nous avons contribué au développement des PMA par le biais du Centre du Mouvement des pays non alignés pour la coopération technique Sud-Sud qui se trouve à Jakarta. Le Centre a été créé sur l'initiative des Gouvernements de l'Indonésie et du Brunéi Darussalam au cours du onzième Sommet du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenu à Cartagena (Colombie) en 1995. Son objectif est d'aider les pays en développement, y compris les PMA, à éliminer la pauvreté et à promouvoir une croissance socioéconomique nationale rapide et durable. Le Centre a entrepris de collaborer étroitement avec d'autres organisations, y compris le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Agence japonaise de coopération internationale, la Banque islamique de développement et le Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique.

Nous demeurons optimistes quant aux perspectives à long terme des PMA. La situation difficile des PMA s'améliore enfin, mais trop lentement. Nous devons accélérer le rythme de la relève et de la croissance. Cela signifie que nous, les pays en développement, devons une fois encore nous efforcer sérieusement avec nos partenaires des pays développés d'apporter aux PMA l'appui le plus important qui puisse leur être apporté. Il y a toujours des cas extrêmes pour lesquels des opérations de sauvetage peuvent être entreprises. Dans ce cas, jugeons qu'il s'agit d'une obligation morale.

Nous sommes tous responsables de nos sorts respectifs – du sort du plus faible et du plus pauvre d’entre nous. Nous devons trouver la volonté politique pour aider les PMA à sortir de leur situation très difficile. Sinon, nous nous rendrons compte bien assez vite que la pauvreté extrême dans un endroit du monde sape le futur de l’humanité tout entière. La destinée humaine ne peut être divisée.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. George Chononda, Ministre des collectivités locales et du développement rural du Malawi.

M. Chononda (Malawi) (*parle en anglais*) : Ma délégation est heureuse de prendre part à cette Réunion de haut niveau sur l’examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d’action de Bruxelles. Nous remercions M. Chowdhury et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement des efforts qu’ils ont déployés pour que cette réunion devienne une réalité.

Le Malawi appartient à deux des trois catégories couvertes par le Programme d’action de Bruxelles. Il fait partie des pays les moins avancés (PMA), et il appartient également à la catégorie des pays sans littoral.

Nous sommes conscients que des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du Programme. Par exemple, certains pays ont enregistré des taux de croissance impressionnants. Cependant, il faut faire davantage pour améliorer la situation.

Le Programme d’action de Bruxelles constitue un programme important et unique en son genre axé sur les pays les moins avancés. Il vise à s’attaquer à leurs difficultés particulières en matière de développement. Au moment où nous entreprenons l’examen à mi-parcours de ce Programme important, il nous faut faire le point sur ce qui s’est passé en 2001 – les problèmes et les défis que nous avons connus – et trouver des mesures pour améliorer la mise en œuvre du Programme.

Le Malawi souscrit fermement à la notion que la responsabilité principale du développement des pays les moins avancés incombe aux pays les moins avancés eux-mêmes. Il ne peut y avoir d’autre solution à cela; cependant, comme le Programme d’action de Bruxelles est basé sur la responsabilité partagée, nos partenaires

de développement ont la responsabilité de veiller à s’acquitter de leur part du marché. Au Malawi, nous avons pris la responsabilité de développer nous-mêmes notre pays. Nous savons ce que nous voulons. Nous savons également ce qu’il faut faire.

Pour cette raison, nous sommes fiers d’informer cet organe que nous faisons partie des rares pays qui ont élaboré une stratégie nationale de développement à moyen terme axée sur les personnes, qui donne la priorité à l’agriculture et à la sécurité alimentaire, au développement des infrastructures, à la production et à la fourniture d’énergie, au développement de l’irrigation et à la mise en valeur des ressources en eau, au développement rural intégré et au VIH/sida. Nous sommes également heureux que cette initiative ait reçu un immense soutien de la part de nos partenaires de développement, y compris l’annulation récente de la dette. Cependant, nous avons besoin d’un plus grand soutien, en particulier en matière de développement des infrastructures. Cela devrait nous aider à construire la voie navigable Shire-Zambèze, qui donnera au Malawi un accès plus facile à la mer et aidera également d’autres partenaires dans la région. Ce n’est pas nécessairement au niveau des consultations relatives à sa conception que sera à terme jugé un cadre politique axé sur les personnes mais à la capacité des politiques d’améliorer les vies des personnes, la société et l’économie.

Au Malawi, nous sommes convaincus que, grâce au Programme d’action de Bruxelles, nous sommes parvenus à des résultats notables. Nous avons mis en place des mesures pour renforcer la bonne gouvernance politique, la gouvernance économique et le développement socioéconomique. Nous souhaitons sortir de cette catégorie de pays le plus vite possible.

Nous reconnaissons que le Programme d’action de Bruxelles constitue un cadre fondamental pour un partenariat mondial fort en vue d’accélérer la croissance et le développement économiques durables et l’élimination de la pauvreté dans les pays les moins avancés. Voilà pourquoi nous avons participé activement au processus d’examen et contribué aux débats visant à identifier des mesures pour revigorer le Programme d’action de Bruxelles.

La Stratégie de Cotonou pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d’action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, qui a été adoptée à une Réunion ministérielle des pays les moins avancés, représente le

coup de fouet requis pour revigorer le Programme d'action de Bruxelles. Nous estimons que la Stratégie de Cotonou n'est ni une solution de rechange ni un substitut du Programme d'action de Bruxelles, mais plutôt un document consensuel qui imprime une nouvelle dynamique au Programme d'action de Bruxelles. La Stratégie de Cotonou fait des recommandations sur chacun des engagements orientés vers l'action du Programme d'action de Bruxelles, qui renforceront les chances de leur réalisation d'ici à 2010.

Nous espérons que cet examen global dynamisera les efforts de la communauté internationale pour mettre en œuvre efficacement le Programme d'action de Bruxelles au cours des quatre années restantes.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Lamin Kaba Bajo, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Gambie.

M. Bajo (Gambie) (*parle en anglais*) : Les pays les moins avancés (PMA) sont le segment le plus pauvre et le plus faible de la communauté internationale. Le développement économique et social de ces pays est un impératif qui nous met tous au défi. Nous devons relever ce défi car des niveaux si élevés de pauvreté – répartis sur une proportion très élevée de personnes – ne peuvent en eux-mêmes être durables et constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Le développement de ces pays est bloqué par des facteurs tels que des capacités institutionnelles, de production et en ressources humaines insuffisantes; une forte prédisposition aux chocs économiques externes, aux catastrophes naturelles et aux catastrophes causées par l'homme; un accès limité à l'information et aux communications, ainsi qu'à l'éducation, aux services de santé et aux autres services sociaux; et une infrastructure physique faible.

Nous sommes tous d'accord pour dire que si les tendances de développement actuelles persistent, la plupart des PMA, en particulier ceux du continent africain, auront besoin de plus de 100 ans pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il est certain que, même avec la meilleure volonté du monde, ces pays ne seront pas en mesure de briser les chaînes de l'extrême pauvreté sans l'appui de la communauté internationale, sous la forme d'un accroissement de l'aide publique au développement (APD) et de l'investissement étranger direct, d'une annulation de la dette, d'un régime

commercial favorable qui facilite l'accès aux marchés mondiaux, et d'une assistance pour mieux gérer leur environnement.

Hélas, cinq ans après l'adoption du Programme d'action de Bruxelles, le niveau attendu d'appui aux PMA dans ces domaines et dans d'autres, niveau que la communauté internationale s'est engagée à atteindre, n'a en réalité pas été atteint. Quant aux promesses de partenariat, elles n'ont pas été tenues.

Les PMA ont accompli leur part du travail en menant les réformes auxquelles ils s'étaient engagés et, dans certains cas, ces réformes se sont traduites par un taux de croissance plus élevé. Dans l'ensemble, pourtant, les niveaux de croissance envisagés n'ont pas été atteints, ce qui a eu pour effet d'aggraver la pauvreté dans ces pays.

La première priorité des stratégies de développement de la Gambie est de réaliser les OMD. Nous cherchons à le faire non seulement par des interventions appropriées sur le plan économique, mais aussi à travers un programme d'investissement massif dans le secteur social. Nous avons consacré une large part de notre budget à la santé, à l'éducation et au secteur agricole en vue d'éradiquer la pauvreté. Cela a donné des résultats très positifs, comme le montre l'amélioration significative d'indicateurs de performance tels que le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, la réduction de la mortalité infantile et maternelle, l'inversion de la propagation du VIH/sida, l'égalité des sexes dans l'éducation, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et le coup de frein à la dégradation de l'environnement.

Le Gouvernement gambien poursuit sans relâche ses efforts pour mobiliser des ressources en vue d'investir dans l'infrastructure et les services sociaux, cela afin d'accroître nos capacités humaines et institutionnelles, dont le renforcement est une condition préalable essentielle à la croissance et au développement. Ce dont nous avons maintenant besoin, c'est de l'appui accru de nos partenaires de développement dans cette entreprise.

Même si l'économie gambienne est restée stable au niveau macroéconomique ces dernières années, il reste des défis majeurs à relever dans la lutte contre la pauvreté. Le fardeau de la dette publique, du service de la dette et d'une dette nationale croissante absorbe une trop grande part des ressources que nous pourrions autrement consacrer à des programmes de réduction de la pauvreté. Bien que nous ayons été inscrits sur la liste

des pays susceptibles de voir leur dette annulée en vertu de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE), il n'a pas été facile pour nous de remplir les critères qui nous permettraient de bénéficier effectivement du programme. Pour beaucoup d'entre nous parmi les PMA, ces critères sont trop restrictifs, et parfois même impossibles à atteindre. Si l'Initiative a vraiment pour but de répondre aux besoins des plus pauvres entre les pauvres, les conditions pour en bénéficier devront être revues.

L'an dernier, nous sommes parvenus à la fin du cycle de mise en œuvre de notre premier Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Le processus de mise en œuvre a été ralenti par un certain nombre de revers, ce qui fait qu'il n'a pas produit tous les résultats escomptés. Des limitations de nos capacités sont apparues comme les principaux facteurs de cet état de fait. Nous sommes en train de finaliser le cycle de programmation de notre deuxième DSRP, dans lequel nous comptons nous pencher sur les OMD. Nous espérons réussir, cette fois, à anticiper correctement les problèmes susceptibles de se faire jour, et les traiter à temps. Nous espérons aussi pouvoir compter sur la communauté internationale pour nous fournir un appui nettement supérieur en termes de ressources au cours du second cycle de mise en œuvre.

Je terminerai en réaffirmant l'engagement de la Gambie à appliquer le Programme d'action de Bruxelles, et en appelant tous nos partenaires de développement à appuyer davantage nos initiatives.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fawzi Salloukh, Ministre des affaires étrangères du Liban.

M. Salloukh (Liban) (*parle en anglais*) : Nous nous réjouissons de la tenue d'une réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2001-2010. Nous pensons que cette réunion doit permettre de définir de nouvelles manières de promouvoir davantage la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés dans un esprit de solidarité, de partenariat et de coopération continue.

Nous appuyons le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins développés et considérons qu'il représente un engagement mondial visant à favoriser le développement durable, une croissance économique soutenue, l'éradication de la

pauvreté et la protection de l'environnement dans les pays les moins avancés. Nous estimons que les préoccupations des PMA et leurs besoins en matière de développement doivent recevoir l'attention qu'ils méritent et jugeons que le Programme d'action reflète ces besoins. Nous considérons par ailleurs que la mise en œuvre des sept engagements peut uniquement être accomplie par l'intermédiaire d'une coopération entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement. Nous sommes également d'avis que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans l'intérêt des PMA pourrait être facilitée par la mise en œuvre intégrale des sept engagements énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles.

En outre, nous appuyons les efforts déployés par les PMA pour identifier les 31 buts à atteindre afin de poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Nous estimons que ces buts constituent une feuille de route appropriée pour tenir les engagements liés au Programme d'action. Nous appelons toutes les parties concernées et les partenaires de développement des PMA à appuyer l'allocation des moyens et ressources nécessaires pour atteindre pleinement ces objectifs.

Nous considérons que les éléments suivants sont essentiels pour garantir le développement et la prospérité économique des PMA : une politique axée sur la population; une croissance économique soutenue; un développement durable; la réduction de la pauvreté; une bonne gouvernance aux niveaux national et international; l'état de droit, le respect des droits de l'homme, y compris le droit au développement; le règlement pacifique des conflits armés; des investissements dans l'infrastructure éducative, sociale et sanitaire; le renforcement des capacités institutionnelles et humaines; la protection de l'environnement; le renforcement des capacités de production pour permettre aux PMA de recueillir les bénéfices de la mondialisation; la mobilisation de ressources financières; et l'accentuation du rôle du commerce dans le développement. À cet effet, nous sommes résolument en faveur d'une facilitation de l'accès des PMA à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et nous insistons sur la nécessité d'accorder dans une certaine mesure un traitement préférentiel aux produits de ces pays, les exemptant de taxes et de quotas sur les marchés des pays développés.

Nous considérons en outre que l'allègement de la dette peut donner une impulsion aux économies des PMA, et appelons par conséquent toutes les parties concernées à respecter strictement le taux cible de 0,15 à 0,2 % du produit national brut à consacrer à l'APD pour les PMA, selon des engagements pris dans d'autres instances.

Nous sommes profondément préoccupés par l'effet dévastateur de la pandémie de VIH/sida, qui prive les PMA de leurs jeunes travailleurs et limite leurs perspectives économiques en conséquence. Nous estimons que les retombées humaines et sociales sont des plus alarmantes, et c'est pourquoi nous appelons à une initiative mondiale concertée pour combattre cette maladie et d'autres maladies contagieuses, comme la tuberculose et le paludisme.

Pour finir, nous devons tous œuvrer dans un esprit de coopération et de solidarité pour aider les pays les moins avancés à réaliser une croissance économique durable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alberto Romulo, Ministre des affaires étrangères des Philippines.

M. Romulo (Philippines) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter M^{me} Al-Khalifa pour son élection en tant que Présidente de l'Assemblée générale.

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par la Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dans laquelle a été présentée la position du Groupe sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés. Le résultat de la présente Réunion de haut niveau est attendu avec grand intérêt par les 50 pays les moins avancés et les 600 millions d'habitants qu'ils regroupent.

Dans la course à la prospérité, personne ne devrait être laissé à la traîne. Certes, les entreprises privées sont lancées dans une course effrénée pour dépasser leurs rivales sur le marché mondial; certes, les pays développés s'adonnent avec passion à la compétitivité; et certes, les pays en développement sont saisis du désir d'étendre leurs maigres parts de marché. Mais en dépit de tout cela, nous ne devons jamais renoncer à notre responsabilité collective de garantir une juste place dans la croissance mondiale aux pays les moins avancés (PMA).

Dans la marche vers la mondialisation, les intérêts des PMA, qui sont vulnérables, ne doivent nullement être négligés. Il faut accorder une attention spécifique et un traitement spécial à leurs graves préoccupations. Ils doivent nous suivre dans notre voyage sur la route de la prospérité.

Il y a des raisons d'espérer et d'être optimiste. Le rapport du Secrétaire général (A/61/173) sur les résultats des pays les moins avancés au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis l'adoption du Programme d'action de Bruxelles montre une amélioration sensible des résultats de plusieurs de ces pays. Il y a eu une croissance nette dans les secteurs économique et social.

Toutefois, cette évolution positive est attribuable à l'augmentation des prix des produits de base sur le marché mondial et à l'ouverture d'un certain nombre de marchés d'exportation dans les pays développés. Ces opportunités à court terme doivent être rendues durables si l'on veut avoir un effet sur la pauvreté extrême, sur les insuffisances structurelles et sur les insuffisances des pays les moins avancés en matière de capacités humaines et institutionnelles.

À cette fin, ma délégation approuve la stratégie proposée par l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine en faveur de la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA. Les obstacles structurels, les insuffisances en matière de gouvernance, les contraintes qui pèsent sur l'offre et les nombreux obstacles à l'entrée sur les marchés d'exportation auxquels sont confrontés les PMA doivent être surmontés. Ce n'est qu'alors que ces pays auront la capacité de parvenir à une croissance économique durable et au développement et que, ce faisant, ils pourront récolter les bienfaits promis par la mondialisation.

De nombreux pays en développement ont amélioré leurs capacités productives en résolvant ces préoccupations. Cela exige la mise en œuvre rigoureuse des politiques soigneusement définies dans le cadre des stratégies nationales de développement et des programmes de réduction de la pauvreté. Toutefois, cela est plus facile à dire qu'à faire, en raison des insuffisances structurelles et institutionnelles inhérentes aux PMA.

Il faut donc un appui ferme et un partenariat solide de la part à la fois des pays développés et des pays en développement. Compte tenu de leurs vulnérabilités et de l'insuffisance de leurs ressources

financières, pour parvenir à une croissance soutenue, les PMA auront besoin de partenariats forts, en particulier avec leurs voisins.

C'est ce qu'illustre notre propre expérience régionale. Lorsque l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), composée à l'origine de pays à économie robuste, s'est ouverte à quatre pays moins développés, dont deux sont des PMA, nous avons lancé l'Initiative d'intégration de l'ASEAN, une stratégie visant à éviter que le fossé, en termes de croissance économique, ne se creuse entre les pays membres.

Le sens du devoir de tous les membres de l'ASEAN s'est aussi manifesté d'autres façons. Lorsque nous avons appliqué les réductions tarifaires prévues au titre du régime de la zone de libre-échange des pays de l'ASEAN, nous avons suivi un calendrier différencié. Cela a permis aux membres d'organiser leurs cadres d'application des lois et des politiques et de permettre à leurs industries de s'adapter au processus de libéralisation.

L'Initiative d'intégration de l'ASEAN a été complétée par le Plan d'action de Ventiane d'une portée plus générale. Ce Plan prend également en considération les facteurs sociaux et de développement en vue de permettre à tous les peuples de la région de bénéficier des mêmes possibilités de progrès. L'expérience régionale de l'ASEAN montre que nous ne devons laisser personne à la traîne dans notre quête pour améliorer nos économies et les conditions de vie de nos populations.

En tant que Président en exercice de l'ASEAN, les Philippines continueront de veiller à ce que nos programmes mettent chacun de nos membres solidement sur la voie de la croissance. Nous aimerions beaucoup partager notre expérience et notre approche. Nous espérons ainsi contribuer à la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015.

Un poète a un jour déclaré que « Les idéologies nous séparent. Rêves et angoisses nous rapprochent ». La société mondiale est très diverse, et faite de fossés et de divisions. Mais notre espoir commun demeurera, tout comme notre douleur commune, jusqu'au jour où nous aurons vaincu la pauvreté.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Hawa Ahmed Youssouf, Ministre

déléguée à la coopération internationale auprès du Ministre des affaires étrangères de Djibouti.

M^{me} Youssouf (Djibouti) : Permettez-moi avant toute chose, Madame la Présidente, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également profiter de cette occasion pour rendre hommage aux représentants ainsi qu'au personnel du Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés (PMA), pour l'organisation et la tenue de cette importante réunion.

Enfin, je voudrais m'associer aux déclarations faites par le Président du Bénin et par la Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et la Chine.

C'est pour moi un grand honneur et privilège d'être ici aujourd'hui à l'occasion de cette importante réunion, et je souhaiterais adresser à l'ensemble des participants mes chaleureuses salutations et tous mes vœux de succès pour cette session.

Nous nous retrouvons, en effet, cinq ans après la Conférence des Nations Unies sur les PMA pour examiner les progrès accomplis durant ces cinq ans, mais aussi et surtout les objectifs qui nous restent à atteindre et voir comment arriver à les réaliser ensemble.

Libérés des clivages idéologiques et de la confrontation entre l'Est et l'Ouest, consécutive à la guerre froide, les pays les moins avancés sont en droit de se féliciter de l'émergence d'un nouvel ordre mondial marqué par l'interdépendance et l'universalité des valeurs du libéralisme politique et économique.

Toutefois, cette interdépendance demeure bien aléatoire puisque notre monde est toujours traversé par une fracture économique et technologique entre le Nord et le Sud; fracture qui, malheureusement, résiste à tous les efforts nationaux et internationaux tendant à la combler.

Malgré les efforts considérables qui ont été déployés, il reste encore une forte disparité entre les autres pays et les PMA, qui ont une population de plus de 700 millions d'habitants. Ces derniers demeurent extrêmement vulnérables, et pire encore, certains ont même vu leur niveau de vie reculer. Bref, le bilan d'ensemble reste très mitigé et il ressort, à présent, clairement que sans une accélération importante des effets de développement dans les PMA, rares sont les cibles mondiales pour le développement qui risquent

d'être atteintes, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

Certes, des efforts importants ont été déployés, certes quelques progrès ont été constatés dans quelques pays, des signes bien encourageants, mais nous sommes forcés d'admettre qu'il reste un long chemin à parcourir. Aussi, la communauté internationale se doit-elle de relever ce défi urgemment en accordant une priorité absolue et une attention particulière aux voies et moyens qui pourront nous mener à éliminer la pauvreté et à améliorer la qualité de vie des habitants des PMA en renforçant leur capacité de se construire un avenir meilleur et de développer leur pays. À cette fin, cette réunion de haut niveau revêt une importance capitale et les résultats et accords de nos assises guideront nos actions futures.

En œuvrant de concert, les PMA et la communauté internationale seront en mesure de relever ces défis. C'est dans cet état d'esprit que les PMA se sont réunis au Bénin, en juin dernier, pour préparer l'examen à mi-parcours du Programme d'action, d'où l'élaboration de la Stratégie de Cotonou qui ne fait que rappeler simplement les engagements pris à Bruxelles en 2003, ce qui a été accompli jusqu'à présent et les défis qu'ils nous restent à relever.

Les PMA ne pourront prendre un nouveau départ sans une réorientation en profondeur de la coopération internationale pour le développement et surtout un partenariat réel entre le Nord et le Sud. Nous ne le répéterons jamais assez, les besoins spécifiques des pays les moins avancés dans le domaine de l'accès aux marchés, l'aide publique au développement et l'allègement de la dette, restent prioritaires. En effet, le maintien d'un accès préférentiel demeure un moyen essentiel en vue d'améliorer leurs possibilités commerciales. Malheureusement, l'annulation ou l'allègement de la dette reste illusoire pour bien des pays.

En effet, bien que nous constatons une progression de l'aide publique au développement en termes réels et quelques performances en matière de croissance économique et de productivité, beaucoup reste à faire. Aucun des PMA ne semble être en voie de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 et la vulnérabilité de ces derniers s'accroît avec la pandémie du VIH/sida qui limite les chances de succès dans bon nombre de PMA, notamment en raison de ses effets sur les ressources humaines présentes et futures, entravant

ainsi leurs capacités de générer un développement économique et social réel.

Il y a également les effets néfastes des catastrophes naturelles, du changement climatique et de la désertification et dégradation des sols. Par exemple, les conditions climatiques extrêmement sévères de mon pays, la République de Djibouti, ont une incidence négative sur les ressources naturelles caractérisées notamment par la rareté des sols fertiles, la salinisation des eaux et des terres, l'exode rural des nomades grossissant le rôle des chômeurs dans la capitale. Ceci se traduit naturellement par un déficit de la production agricole engendrant une insécurité alimentaire. D'où la priorité absolue que mon gouvernement accorde aux domaines précaires tels que la sécurité alimentaire et la réduction de la malnutrition en particulier, la réduction de la pauvreté en général, et cela à travers le développement, pour ne citer qu'un exemple, du secteur touristique comme activité génératrice de revenu.

Nous savons qu'il est possible d'agir ensemble et d'avancer ensemble. Nous savons qu'il est possible de lutter et de réussir à réaliser ensemble l'objectif primordial du Programme d'action qui constitue à obtenir des progrès substantiels en vue de réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim d'ici à 2015 et de promouvoir le développement durable de ces pays. Nous sommes certains de pouvoir, grâce à une action conjointe innovante, mettre un terme aux inégalités sociales et obtenir des meilleurs résultats socioéconomiques pour la femme et l'homme des PMA et, ce faisant, contribuer grandement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Enfin, je reste convaincue que la volonté de changer est bien là et je formule le vœu que cette présente réunion pourra contribuer à la formulation de nouvelles perspectives que nous mettrons en place ensemble.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sorajak Kasemsuvan, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande.

M. Kasemsuvan (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général pour son rapport sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles (A/61/173). Cette réunion nous donne l'occasion de

débatte des mesures supplémentaires que la communauté internationale pourrait prendre pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté, de paix et de développement pour les PMA et leurs populations, ainsi que pour les intégrer dans l'économie mondiale et en finir avec leur marginalisation.

Ma délégation est heureuse d'apprendre à la lecture du rapport que la croissance économique pour le groupe des 50 PMA s'est rapprochée de l'objectif de 7 % fixé dans le Programme de Bruxelles, et que des progrès substantiels ont été accomplis en matière de développement humain. Néanmoins, nous savons tous que la malnutrition et l'extrême pauvreté frappent toujours durement la plupart des PMA. En outre, les économies de ces pays, qui dépendent essentiellement des revenus tirés des minerais et des matières premières, sont très sensibles à la fluctuation des cours mondiaux. Nous sommes d'accord avec l'avis général formulé dans le rapport, selon lequel les PMA et leurs partenaires de développement doivent prendre des mesures communes à tous les niveaux et sur tous les aspects pour une mise en œuvre plus efficace du Programme d'action.

La Thaïlande réaffirme sa volonté de coopérer avec ses partenaires du Nord et du Sud pour traduire dans les faits le Programme d'action de Bruxelles et réaliser ainsi ses objectifs d'ici à 2010. La satisfaction des besoins spécifiques des PMA, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement humain tels que la réduction de l'extrême pauvreté ou l'amélioration de la qualité de la vie, est, à nos yeux, capitale. Nous approuvons également la recommandation contenue dans le rapport, selon laquelle l'aide publique au développement doit être attribuée plus efficacement aux PMA et dans des limites suffisantes pour leur permettre de réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les OMD.

À cet égard, la Thaïlande a étendu son aide technique et sa coopération en matière de développement aux PMA voisins dans ses domaines de compétence. En tant que pays en développement à revenu intermédiaire, la Thaïlande a fourni à d'autres PMA et pays en développement une aide publique au développement correspondant à 0,13 % de son revenu national brut (RNB) en 2003. De cette aide, près de 93 % (soit 0,12 % du RNB) sont allés aux PMA, essentiellement des pays voisins. Ce niveau d'aide représente, pour la Thaïlande, une contribution

substantielle par rapport à son niveau de développement économique.

La Thaïlande a participé activement à la promotion de la coopération et de l'intégration au niveau régional, deux aspects essentiels pour les économies des PMA dans la région. La Thaïlande est un partenaire important dans un certain nombre de cadres de coopération pour le développement au niveau régional et sous-régional tels que la Stratégie de coopération économique Ayeyawady-Chao Phraya-Mekong et le cadre de coopération de la sous-région du Grand Mékong, qui visent tous deux à réduire les disparités économiques existant dans la région par la promotion des échanges et de l'investissement, l'amélioration des infrastructures physiques et la mise en place de programmes sociaux.

Nous nous attachons également à étendre notre aide aux PMA dans d'autres parties du monde. Nous estimons qu'une base solide au niveau des ressources humaines et qu'une main-d'œuvre satisfaite ne connaissant ni la faim ni la maladie sont les garants d'économies stables. En conséquence, la Thaïlande a poursuivi une coopération technique avec ses partenaires africains, en s'appuyant sur son expérience et ses meilleures pratiques, notamment dans les domaines de l'agriculture et du développement rural, de l'éducation et de la santé, y compris la prévention et le traitement du VIH/sida. Nous estimons également que les investissements à long terme et une aide immédiate à court terme vont de pair pour lutter rapidement contre la pauvreté et la faim, et s'attaquer à leurs racines profondes.

Nous sommes heureux d'apprendre à la lecture du rapport du Secrétaire général que les pays développés ont accompli des progrès concernant l'intégration des PMA dans le commerce international. Nous saluons l'initiative du Groupe des Sept (G7) visant à accroître le financement de l'initiative « Aide pour le commerce », car elle aidera les PMA à tirer le meilleur parti du système commercial mondial et à accroître leur capacité de se diversifier et de progresser, sur le long terme, sur l'échelle de la valeur ajoutée.

Enfin, je voudrais réaffirmer que la Thaïlande est disposée à coopérer avec les PMA, les pays en développement, les organisations internationales et les autres partenaires de développement de toutes les manières possibles, y compris par des échanges de savoir, de données d'expériences et des enseignements tirés pour réduire la pauvreté et faire progresser le

développement social et économique à tous les niveaux. Nous réaffirmons également notre ferme détermination de contribuer au partenariat mondial en vue de l'application couronnée de succès du Programme d'action de Bruxelles.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Leire Pajín, Secrétaire d'État à la coopération internationale de l'Espagne.

M^{me} Pajín (Espagne) (*parle en espagnol*) : Nous sommes ici aujourd'hui pour réaffirmer la volonté résolue de l'Espagne d'appuyer les efforts que les pays les moins avancés déploient pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et poursuivre sur la voie de la croissance durable. Cette ferme détermination est motivée par plusieurs raisons.

M. Sow (Guinée), Vice-Président, assume la présidence.

Premièrement, l'Espagne est déterminée à aider les pays les moins avancés car le fondement et l'objectif principal de sa politique de coopération en matière de développement est de contribuer à éliminer la pauvreté, et c'est dans ce groupe de pays que nous voyons les besoins les plus importants et le défi majeur en ce qui concerne la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Deuxièmement, parce que dans leurs efforts pour parvenir à ces objectifs, les pays les moins avancés sont confrontés à des difficultés particulières, qui sont dues à la faiblesse et la fragilité de leurs ressources économiques, institutionnelles et humaines, à leur situation géographique et leur vulnérabilité aux changements extérieurs. Tout cela se traduit par des obstacles majeurs auxquels ils se heurtent s'agissant de développer leurs économies nationales et d'assurer un niveau de vie minimum à leur population.

Enfin, nous croyons fermement que nous avons tous l'obligation éthique, morale et politique d'appuyer les efforts consentis par de nombreux pays afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Afin d'atteindre cet objectif, les pays développés et en développement doivent travailler ensemble, en prenant des engagements et en assumant des responsabilités, dans le cadre d'un véritable partenariat international pour le développement. Ce partenariat doit permettre la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, qui est le cadre de référence et la stratégie qui permettra aux pays les moins avancés de réaliser pleinement les Objectifs du

Millénaire pour le développement dans les délais que nous nous sommes tous fixés. Pour ce faire, l'Espagne appuie vigoureusement ce Programme d'action dans tous ses domaines d'activité.

Les sept domaines d'activité sont essentiels pour avancer sur la voie du développement et déterminent le partenariat entre les pays en développement et développés pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles constitue une feuille de route ou une stratégie à suivre pour que les pays les moins avancés réalisent l'objectif du développement durable.

Il est évident que les pays les moins avancés doivent tenir leurs propres engagements dans le cadre de la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté dont les politiques se fondent sur le développement des ressources humaines, la bonne gouvernance et le renforcement des institutions ainsi que la stimulation de la production. Mais il n'en est pas moins vrai que les pays développés doivent tenir leurs engagements et appuyer les efforts des pays les moins avancés dans ces domaines, assurant une mobilisation accrue des ressources financières sans oublier la nécessité de maintenir la cohérence nécessaire entre toutes les politiques ayant un effet sur les possibilités de nombreux pays de parvenir au développement. La recherche de la cohérence doit nous obliger à nous employer à appuyer les pays en développement, surtout les pays les moins avancés, dans des domaines importants tels que le commerce, la dette, la migration, le développement, la paix et la sécurité.

L'Espagne a honoré ses responsabilités. Nous augmentons considérablement notre aide et nous cherchons à en améliorer la qualité et l'efficacité dans toute la mesure possible. Dans le domaine d'une plus grande mobilisation des ressources espagnoles, la coopération espagnole fait des efforts pour augmenter considérablement l'aide apportée à l'Afrique subsaharienne où se trouvent un grand nombre de pays les moins avancés, tout en honorant notre engagement à l'égard d'autres pays et d'autres régions, notamment Haïti en Amérique latine.

En 2006, l'Espagne fournira trois fois plus d'aide à cette région qu'en 2003. De même, l'Espagne accordera une grande partie de son appui aux pays les moins avancés grâce à des initiatives telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de

l'Afrique (NEPAD) sous l'égide de l'Union africaine, qui permettra de consolider le principe d'appropriation des pays en développement, ainsi que la participation aux fonds et programmes mondiaux qui sont attachés à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ces initiatives multilatérales complètent les efforts menés par l'Espagne à l'échelon bilatéral en vue d'appuyer les PMA dans des domaines aussi sensibles que la santé, l'alphabétisation, l'enseignement primaire, l'égalité des sexes, l'eau et la viabilité environnementale.

En outre, nous sommes dans l'obligation d'aider les PMA afin d'éviter une situation où un endettement extérieur trop lourd pourrait gravement compromettre les possibilités de parvenir à une croissance économique durable. À cet égard, outre son engagement à l'égard de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, l'Espagne a commencé à promouvoir des initiatives consistant à convertir et à remplacer la dette par des programmes de coopération qui libèrent des ressources en vue de financer des domaines particulièrement sensibles tels que l'enseignement primaire, notamment des accords d'échange de dette avec les PMA tels que le Tchad, la République démocratique du Congo, la Guinée Bissau et la Somalie, accords que nous étendrons à l'avenir.

De même, nous sommes dans l'obligation d'engager une lutte vigoureuse et résolue pour éradiquer les maladies qui n'existent plus dans le monde développé ou qui y existent à un degré moindre mais ont des effets particuliers sur les PMA. Cela est inévitable si nous voulons réaliser la croissance et le développement économiques. À cet égard, l'Espagne continuera d'appuyer vigoureusement le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et nous participerons à la Facilité internationale de financement pour la vaccination qui a été créée dans le cadre de la Facilité de financement internationale.

La Facilité internationale de financement pour la vaccination financera dans les PMA des projets de vaccination ayant trait à des maladies à forts taux de mortalité infantile. Dans le domaine de l'enseignement, l'Espagne contribue également à l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, dont l'objectif est d'inscrire 100 millions d'enfants qui ne vont pas à l'école actuellement dans les pays ayant un fort taux de pauvreté.

Même s'il y a eu des progrès, il reste encore beaucoup à faire pour se conformer au Programme d'action de Bruxelles afin que ses objectifs deviennent une réalité pour les PMA. L'Espagne est convaincue que pour atteindre cet objectif, les PMA ne doivent pas être les seuls à assumer la responsabilité cruciale de mettre en œuvre des stratégies de développement et de lutter contre la pauvreté, mais que les pays développés et les organisations internationales doivent également consacrer des efforts en faveur de ces pays. Les PMA sont confrontés à des défis et obstacles majeurs sur la voie du développement, mais ces défis ne sont pas simplement les leurs. Nous devons répondre à leurs besoins essentiels, et appuyer résolument leurs efforts visant à renforcer leurs capacités afin de les aider à réaliser leurs objectifs, qui sont l'élimination de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie de leurs citoyens.

Le Programme d'action de Bruxelles pour la décennie 2001-2010 doit être le cadre et l'instrument qui, à l'initiative et sous l'égide des PMA, permettra d'accélérer les progrès afin d'avancer clairement et efficacement sur la voie du développement et de réaliser pleinement et dans les délais les Objectifs du Millénaire pour le développement. L'Espagne doit, en association avec d'autres pays, orienter ses efforts dans cette direction; c'est pourquoi nous tiendrons nos engagements non seulement en paroles, mais également en actes.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Todor Tchurov, Vice-Ministre des affaires étrangères de Bulgarie.

M. Tchurov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Comme d'autres orateurs l'ont fait, je voudrais remercier la Présidente, lui souhaiter plein succès et l'assurer de notre volonté de l'appuyer dans sa noble mission.

Je tiens aussi à préciser que nous nous associons pleinement à la déclaration faite par la présidence finlandaise de l'Union européenne.

Il y a un an, ici à New York, les dirigeants du monde ont réaffirmé leur détermination d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015, et ont renouvelé leur engagement à satisfaire aux besoins particuliers des pays les moins avancés, notamment par la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Le Programme de Bruxelles s'est avéré un précieux moyen de parvenir

aux objectifs du Millénaire pour le développement dans des domaines clefs tels que l'élimination de la pauvreté, la réduction de la mortalité infantile et juvénile, l'enseignement primaire et l'accès à l'eau potable.

Nous estimons que l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles arrive à point nommé et est utile pour dresser le bilan des réalisations, faire la lumière sur les lacunes et proposer des solutions réalistes. Nous espérons que cette Réunion de haut niveau renforcera le partenariat entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement et permettra à chacun de poursuivre les efforts déployés pour remplir les engagements pris aux termes du Programme d'action de Bruxelles.

Mon pays félicite le Secrétaire général de son rapport sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/61/173). Il contient des conclusions substantielles et des recommandations tendant à l'obtention de résultats précis. Les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement ont progressé dans l'accomplissement de leurs engagements. Nous nous félicitons que la croissance économique de plusieurs des pays les moins avancés approche l'objectif de 7 % et espérons promouvoir une stabilisation macroéconomique et financière durable. Cependant, il nous reste beaucoup à faire car, comme l'expérience l'a montré, on ne peut atteindre les OMD que par un effort concerté.

La Bulgarie s'est fortement engagée dans l'application du Programme d'action de Bruxelles du fait de son engagement plus large dans les objectifs mondiaux en matière de développement, au sein tant de l'ONU que de l'Union européenne. En tant que pays en voie d'adhésion à l'UE, la Bulgarie a signé le Consensus européen pour le développement, qui comprend des objectifs tendant à accroître le volume de l'aide publique au développement (APD). Cela étant, nous sommes fermement convaincus qu'outre le volume de l'aide, le succès en matière de développement dépend de la qualité et de l'efficacité de l'aide au développement.

La Bulgarie, assumant l'obligation à laquelle est tenu tout membre de l'Union européenne, s'efforce actuellement de renforcer sa capacité nationale à fournir une aide au développement. Ce processus crée des perspectives de nouveaux partenariats avec des

pays en développement, y compris les PMA, sur une base tant multilatérale que bilatérale.

Je voudrais vous faire part de plusieurs remarques qui me semblent pertinentes pour le débat qui nous occupe. Ces remarques sont inspirées de l'expérience de la Bulgarie, qui est passée d'une économie centralisée à une économie de marché.

Premièrement, dans notre pays et dans la région environnante, l'application de mesures financières et macroéconomiques bien conçues s'est avérée un moyen efficace d'instaurer une stabilité financière à long terme et de jeter les bases d'une croissance économique soutenue.

Deuxièmement, l'exemple de l'Europe du Sud-Est a clairement montré qu'une coopération transfrontalière régionale et bilatérale active visant à moderniser les transports, les télécommunications et l'infrastructure énergétique stimulait considérablement le développement. C'est pourquoi nous pensons que la coopération Sud-Sud peut efficacement contribuer à atteindre les objectifs de développement des PMA.

Troisièmement, il existe un lien direct entre sécurité, prévention des conflits et développement. Un environnement stable, prévisible et sans conflit attire comme un aimant les échanges et l'investissement direct étranger, qui contribuent à la création d'emplois, favorisent la croissance économique et permettent ainsi d'élever le niveau de vie. En conséquence, nous voudrions souligner l'appel lancé dans le Programme d'action de Bruxelles, concevoir des politiques et des stratégies nationales de nature à promouvoir la prévention des conflits, le règlement pacifique des différends, la réconciliation et la reconstruction après la guerre.

Enfin, mais ce n'est pas le moins important, la bonne gouvernance, la promotion de la démocratie, l'état de droit et la protection des droits de l'homme sont considérés par la communauté internationale comme des facteurs essentiels pour atteindre les OMD. L'expérience de la Bulgarie a montré qu'il était extrêmement important d'appliquer ces principes. Nous encourageons la poursuite de l'intégration de ceux-ci dans les stratégies nationales de mise en œuvre.

Les bons résultats économiques de mon pays, l'expérience qu'il a acquise, ainsi que notre objectif de devenir un donateur de l'aide au développement, nous ont poussés à poser notre candidature au Conseil économique et social pour la période 2007-2009. Nous

nous sommes engagés à contribuer aux travaux du Conseil en puisant dans l'expérience que nous avons acquise dans les réformes budgétaires, économiques et politiques fondamentales. Cette expérience spécifique peut constituer un atout inestimable, qui nous permettra de traduire dans les faits notre solidarité avec les pays en développement. Nous espérons que nous pourrions compter sur le soutien des États membres dans notre souhait de contribuer aux travaux de l'ONU dans les domaines économique et social.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Semakula Kiwanuka, Ministre d'État chargé des investissements au Ministère des finances de l'Ouganda.

M. Kiwanuka (Ouganda) (*parle en anglais*) : Comme les autres délégués qui m'ont précédé, je voudrais vous féliciter, Madame, pour votre élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Je tiens tout d'abord à relever l'importance d'avoir ainsi l'occasion d'exprimer notre volonté de consolider les progrès réalisés par les pays les moins avancés en matière de développement, point figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Les conclusions de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles nous présentent un bilan mitigé. D'une part, ce bilan est pour nous, représentants de PMA, et pour nos partenaires de développement ici présents un motif de satisfaction et de fierté. D'autre part, il met en lumière de lourdes responsabilités sur lesquelles notre génération et les générations futures nous jugeront.

L'Ouganda partage les résultats concrets présentés dans les conclusions de l'examen à mi-parcours. Pendant la période examinée, la croissance globale du produit intérieur brut (PIB) de l'Ouganda était en moyenne de 5 % par an. Toutefois, la progression du taux de croissance du PIB par tête a été moins rapide en raison du taux de croissance démographique élevé; d'après les estimations, il serait de 3,4 % par an. Cela a notamment entraîné un accroissement des inégalités au sein de la population.

Conscients que la croissance économique doit contribuer à réduire la pauvreté, nous avons continué à donner la priorité à la réduction de la pauvreté dans le cadre de notre programme national de planification, le Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté. Pour ce

faire, nous avons donné aux parties prenantes les moyens de prendre en main les priorités du plan.

Dans le cadre du processus de mise en place de dépenses publiques axées sur la population, l'Ouganda a continué d'assurer à toutes les parties prenantes un accès aux processus d'élaboration du budget et de planification nationale. La préparation de la troisième génération, en cours, du Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté illustre cet engagement. Parmi les autres démarches entreprises en ce sens figurent la publication des montants des transferts financiers aux autorités locales; l'institutionnalisation du suivi, assorti de la présentation de rapports, de l'utilisation des ressources budgétaires du fonds de lutte contre la pauvreté; et, plus récemment, l'adoption et la diffusion d'un système intégré de gestion financière.

En ce qui concerne la bonne gouvernance, j'ai le plaisir de signaler que l'Ouganda approfondit les réformes engagées avant l'adoption de l'actuel Programme d'action pour les pays les moins avancés. Nous avons continué à accentuer notre stratégie de décentralisation. La dernière initiative en ce sens a été la mise en place de la stratégie de décentralisation fiscale. L'Ouganda a aussi tenu récemment ses premières élections présidentielle et législative dans le cadre d'un système multipartite. J'ai également le plaisir de signaler que, selon un nouveau rapport de la Banque mondiale publié à Singapour le 15 septembre, l'Ouganda est classé parmi les pays ayant obtenu les meilleurs résultats dans la lutte contre la corruption dans le secteur public. Le rapport, intitulé « Les problèmes de gouvernance V : indicateurs de gouvernance pour 1996-2005 », place également l'Ouganda parmi les pays d'Afrique réalisant les meilleurs résultats en matière de promotion de la liberté d'expression et de la démocratie.

Reconnaissant qu'il est nécessaire d'adopter la stratégie ougandaise de développement des ressources humaines aux besoins de son économie en la matière, l'Ouganda a renforcé les contours de la formation professionnelle. Il a aussi adopté l'enseignement secondaire gratuit et universel pour absorber le nombre croissant de diplômés issus de son programme d'enseignement primaire universel déjà vieux de plusieurs décennies. Ces mesures viennent en complément de ses programmes d'alphabétisation pour adultes et de soins de santé primaires universels.

Pour être en mesure de réussir à tirer parti des gains relevés par l'examen à mi-parcours, nous devons aborder la question de partenariats efficaces avec nos partenaires de développement. Un véritable partenariat doit préserver la dignité des parties concernées. Cela n'est possible que s'il y a un enjeu mutuel à ces partenariats. Par conséquent, même si nous saluons le constat réalisé dans le cadre de l'examen à mi-parcours selon lequel l'aide publique au développement (APD) en faveur des PMA est en augmentation, notre objectif supérieur devrait être de voir l'APD faire partie du passé parce qu'elle cède la place à des flux croissants d'investissements étrangers directs dans les pays en développement, y compris en provenance de nos partenaires de développement.

C'est pourquoi les recommandations de la Stratégie de Cotonou pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour les pays les moins avancés ne doivent pas être diluées. Les infrastructures régionales, les technologies adéquates et la diversification économique sont les éléments fondamentaux vers lesquels nos partenaires de développement doivent diriger une proportion croissante des montants de plus en plus importants de l'aide publique au développement.

Le capital humain est certes important. Toutefois, le capital humain sans possibilités d'emploi est une recette pour l'anarchie et l'agitation sociales. Cela est également contraire au premier engagement du Programme d'action, à savoir encourager une action axée sur la population.

Enfin, l'examen à mi-parcours a relevé à juste titre que l'appui international dans les situations d'après-conflit n'a pas toujours correspondu à la nature du processus de consolidation de la paix, qui se déroule sur le long terme. Les conflits dans les PMA ne font pas seulement obstacle à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour les pays les moins avancés, mais ils sont aussi l'une des principales sources d'érosion des progrès que les PMA ont pu réaliser à titre individuel. À cet égard, le système des Nations Unies doit peser de tout son poids pour épauler les efforts des PMA en faveur de la consolidation de la paix, notamment en Afrique subsaharienne. Les efforts actuels du système des Nations Unies, sous la forme de l'aide aux réfugiés et des opérations de maintien de la paix, sont vivement appréciés. Mais ces efforts doivent progressivement passer de la gestion des conflits à la prévention des conflits et des catastrophes, avec un rôle directeur dévolu aux gouvernements des PMA.

Il faut que des investissements concertés viennent soutenir les initiatives et mécanismes existants et en cours d'élaboration par les gouvernements des PMA pour la prévention des conflits et d'autres types de catastrophes. De plus, avec le rythme auquel les effets sur l'environnement du réchauffement climatique vont aujourd'hui au delà des frontières géographiques, les défis de la faim, de la malnutrition et de la pauvreté découlant de la sécheresse, de la désertification et des inondations vont exiger la mise en place de mécanismes d'atténuation de mieux en mieux coordonnés. Pour cette raison, les efforts des gouvernements des PMA visant à transformer, dans les zones rurales, les sources de revenus des ménages par l'abandon de l'agriculture de subsistance au profit d'activités non agricoles doivent bénéficier d'une attention accrue de la part des agences multilatérales de développement et des partenaires de développement.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ishrat Hussain, Président de la Commission nationale pour les réformes gouvernementales du Pakistan.

M. Hussain (Pakistan) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir et l'honneur de représenter le Pakistan à cette importante Réunion plénière de haut niveau consacrée à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

Le Pakistan souhaite s'associer à la déclaration prononcée par la Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Programme d'action pour les pays les moins avancés (PMA) constitue le cadre d'ensemble conçu principalement pour répondre aux besoins particuliers des PMA à travers une coopération renforcée entre ces pays et les pays développés. Plus important encore, il repose sur une approche en partenariat et il s'est jusqu'à présent avéré essentiel pour sensibiliser la communauté internationale aux énormes difficultés économiques et en matière de développement auxquelles les PMA sont confrontés. Les résultats effectivement obtenus à ce jour ne sont malheureusement pas à la hauteur de l'optimisme et de la sensation d'euphorie qui avaient accompagné l'adoption du Programme d'action.

La Stratégie pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour les PMA, récemment adoptée à Cotonou (Bénin), si elle prend

acte de certaines des avancées positives réalisées par des PMA en termes de croissance économique et de gouvernance améliorée, présente aussi un tableau plutôt sombre en ce qui concerne l'incidence inchangée, et dans certains cas croissante, de la pauvreté et l'insuffisance des capacités ou de la disponibilité de ressources adéquates. Manifestement, il est désormais reconnu au plan universel que si les tendances actuelles se poursuivent, la plupart des PMA ont peu de chances d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment celui d'une réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015.

Surtout, en restant dans la ligne du Programme d'action, la Stratégie de Cotonou place un accent particulier sur la mise en œuvre, de même qu'elle fixe des échéances ainsi que des objectifs et des résultats cibles quantifiables. Nous saluons et appuyons sans réserve l'accent mis sur la mise en œuvre et l'orientation tracée par la Stratégie de Cotonou. Elle rejoint la démarche énergiquement préconisée par le Pakistan non seulement pour la coopération Nord-Sud, mais aussi pour la coopération Sud-Sud, aux fins de réaliser une matrice axée sur les résultats qui permette de surveiller l'exécution des objectifs et des engagements convenus en matière de développement.

Nous restons convaincus que non seulement cela permettra de mobiliser la volonté politique suffisante mais que, de surcroît, ce sera le meilleur moyen de remédier avec succès à la « paralysie de la mise en œuvre » de la coopération internationale en faveur du développement.

La réalisation des buts et objectifs du Programme d'action de Bruxelles dans les délais escomptés suppose l'amélioration des indicateurs du développement économique et social des PMA, ainsi que l'instauration d'un climat international propice à leur développement, afin qu'ils puissent sortir du cercle vicieux de la pauvreté, de la faim et du sous-développement. Cela exige des efforts concertés de la part de toutes les parties prenantes, en particulier dans les domaines suivants.

Premièrement, il faut une bonne gouvernance et des politiques judicieuses aux plans national et international. Une telle approche permettrait l'instauration de conditions économiques favorables à l'exécution des politiques. Deuxièmement, il importe de rendre les ressources financières dont les PMA ont besoin disponibles sur les plans quantitatif et qualitatif en allégeant davantage, voire en annulant les dettes

ainsi qu'en intensifiant l'aide publique au développement et les flux d'investissement. Troisièmement, il est primordial d'améliorer l'accès aux marchés des produits exportés par les PMA. Il faut que soit rapidement mise en œuvre la décision récemment prise au sujet de l'accès des PMA aux marchés lors de la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Hong Kong. Quatrièmement, il importe de faciliter l'accès aux technologies, le resserrement de la coopération technique ainsi que le renforcement des capacités.

Malgré ses ressources limitées et ses contraintes financières, le Pakistan continue de fournir un appui technique, économique et humanitaire aux PMA concernant une sélection de produits. Au titre du Programme pakistanais d'assistance technique et du Programme spécial d'assistance technique à l'Afrique, un grand nombre de participants originaires des PMA ont à ce jour bénéficié de nos programmes de formation dans les domaines bancaire, diplomatique, linguistique, ferroviaire et comptable.

Par ailleurs, le Gouvernement pakistanais a accordé à quelques PMA des crédits commerciaux, notamment sous forme de franchise à une sélection de produits dans le cadre de dispositifs mis en place par l'Association sud-asiatique de coopération régionale, de même qu'il fournit une importante aide humanitaire à certains PMA. Nous poursuivrons dans l'avenir ces modestes efforts.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Ibrahim Sesay, Vice-Ministre du développement et de la planification économique de la Sierra Leone.

M. Sesay (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations faites par S. E. M. Boni Yayi, Président de la République du Bénin, au nom des pays les moins avancés (PMA) et par le Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Je voudrais remercier le système des Nations Unies pour les efforts déployés ces cinq dernières années pour faire avancer la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et, en particulier, le Secrétaire général de son rapport très riche d'informations sur la question.

Par ailleurs, nous apprécions pleinement le travail accompli par l'Ambassadeur Anwarul Chowdhury,

Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et saluons les immenses efforts que lui-même et son équipe ont déployés pour assurer le succès de l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles.

La Sierra Leone était en guerre lorsque le Programme d'action de Bruxelles a été signé en mai 2001. Cependant, grâce aux efforts concertés de la communauté internationale, en premier lieu du système des Nations Unies, la guerre a officiellement pris fin en janvier 2002. Depuis, plusieurs initiatives ont permis de réaliser des progrès considérables dans le domaine de la consolidation de la paix et du développement. Celles-ci ont été exposées de façon explicite dans nos rapports annuels sur la mise en œuvre du Programme d'action.

Il est indéniable que les pays qui ont connu un conflit ont d'immenses obstacles à surmonter pour que les objectifs de développement internationalement convenus puissent être atteints en temps voulu. Nous avons conçu et commencé à mettre en œuvre des politiques et programmes ambitieux qui nous ont mis en assez bonne position pour atteindre les objectifs et les résultats cibles fixés dans le Programme d'action de Bruxelles.

En tenant compte de nos limites, nous avons identifié des priorités urgentes et nous nous sommes attelés à leur réalisation dans le cadre de notre Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) afin d'atteindre ces objectifs vitaux. Nous avons instauré les conditions requises pour l'action à mener et mis en place des stratégies et des mesures permettant de rompre avec le passé et de mettre fin au statu quo. Les plus notables concernent les réformes judiciaires en cours, l'amélioration de la gestion des finances publiques, la décentralisation et la mise en place d'une gestion efficace des affaires publiques au niveau local, la promulgation d'une loi contre la corruption, la création d'une commission chargée d'éliminer la corruption et la réorganisation de la police et des forces armées sierra-léonaises, afin de mieux maintenir la paix et la sécurité à la suite du retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.

Le Gouvernement sierra-léonais s'est doté d'une politique minière intégrant le Système de certification du Processus de Kimberley et il a décidé d'adhérer à

l'Initiative de transparence des industries extractives. Récemment, le Gouvernement sierra-léonais et les donateurs qui alimentent notre budget ont signé un pacte d'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité pour la réduction de la pauvreté et le développement durable. Nous sommes maintenant dans la deuxième année de la mise en œuvre du DSRP. Les statistiques lamentables relatives aux taux de scolarisation qui ont caractérisé la période de guerre s'améliorent progressivement, de même que les indicateurs de santé.

Malgré ces améliorations, il y a énormément à faire pour mettre en œuvre le Programme d'action de Bruxelles. La pauvreté est endémique, l'infrastructure insuffisante et la société civile impuissante. La part de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté est considérable. Le taux de chômage est très élevé, surtout parmi les jeunes.

Comme en atteste le rapport sur les pays de cette année établi par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la faiblesse des capacités de production dans les PMA retentit sur la réalisation des objectifs du Programme d'action de Bruxelles.

Il est nécessaire de renforcer les capacités de production si l'on veut réduire la pauvreté et maintenir une base économique favorable à la bonne gestion des affaires publiques. Comme le Secrétaire général l'a observé dans son rapport, si un grand nombre de PMA ont connu une croissance économique plus rapide que par le passé, la pauvreté reste généralisée, ce qui signifie que les taux de croissance enregistrés n'ont pas permis de réduire la pauvreté ou d'améliorer le bien-être. Il faut donc s'attacher au cours des cinq prochaines années à faire en sorte que les taux de croissance positifs enregistrés dans les PMA se traduisent par une réduction de la pauvreté et une croissance économique soutenue.

Le succès du Programme d'action de Bruxelles étant la responsabilité de tous, l'appui de nos partenaires reste crucial pour la réalisation de nos objectifs communs. L'aide au développement doit inclure l'annulation de la dette, le renforcement des capacités aux fins d'un commerce effectif, la bonne gouvernance et l'instauration d'un environnement propice à l'investissement, en particulier dans l'infrastructure.

Malgré les nombreux défis auxquels les PMA sont confrontés, il existe une base solide pour réaliser

des progrès. Les mesures déployées par les PMA pour mobiliser les ressources nationales, associées à une hausse de l'appui apporté par la communauté internationale, s'avéreront essentielles dans les cinq prochaines années. C'est à la lumière de ces faits, par conséquent, que nous appelons nos partenaires de développement à appuyer les recommandations de la Stratégie de Cotonou dont nous considérons qu'elle renforce et qu'elle sert le Programme d'action de Bruxelles.

Le Président par intérim : Je donne la parole à S. E. M. Renaldo Bolívar, Vice-Ministre pour l'Afrique de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Bolívar (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation de la République bolivarienne du Venezuela félicite S. E. M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa à l'occasion de son élection à la fonction de présidente de la soixante et unième session de l'Assemblée générale et la remercie d'avoir convoqué cette réunion importante sur les pays les moins avancés (PMA).

Depuis maintenant plusieurs décennies, le débat sur le développement est devenu un sujet chaque fois plus problématique pour les relations économiques internationales. Au cours des premières années du XXI^e siècle, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont adopté dans la Déclaration du Millénaire, dans le Consensus de Monterrey et dans la Déclaration de Doha des stratégies internationales qui ont pour objectif principal de répondre aux besoins des pays en développement. Ces accords ont été conclus à l'issue de processus de négociation complexes au cours desquels les pays développés n'ont pas manqué d'exercer des pressions et d'imposer leurs conditions.

Aujourd'hui, en évaluant les résultats obtenus au cours de ce long processus, nous notons qu'un grand nombre des objectifs fixés ne seront pas réalisés par une bonne partie des pays en développement, surtout par les pays les moins avancés. Bien que des progrès aient été faits dans la lutte contre la pauvreté, ceux-ci ont été inégaux et il existe toujours des niveaux de privation humaine scandaleux.

Si nous examinons l'histoire des pays que l'on appelle aujourd'hui les pays les moins avancés, nous y trouverions l'histoire des peuples les plus colonisés, les plus exploités, les plus contrôlés et les plus dominés par l'action du capitalisme dans sa phase impérialiste. Nous y découvririons certainement l'autre visage du

modèle en matière de développement qui a été imposé historiquement au moment du partage du monde colonial et capitaliste. En fait, nous y trouverions des relations géopolitiques d'échange inégales et un pillage international dans différentes régions du monde au bénéfice d'une minorité de la population de la planète.

La République bolivarienne du Venezuela fait siennes les exigences des pays les moins avancés pour ce qui est de réaliser les objectifs de développement. À cet égard, la stratégie de développement qui s'élabore doit être compatible avec leurs besoins, leurs spécificités, leurs ressources et leurs possibilités, et réglée sur ceux-ci. Nous appelons à tenir l'engagement pris par les pays développés de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement, sans que cela implique la mise en place de conditionnalités. Au contraire, il est nécessaire de créer des espaces politiques qui permettent aux États d'appliquer leurs stratégies nationales de développement de manière souveraine.

Pour ce qui est du commerce, le monde est témoin du fait qu'à mesure que les échanges commerciaux augmentent au niveau mondial, les niveaux de pauvreté et d'exclusion augmentent quasi proportionnellement, ce qui démontre que le commerce, la croissance économique et la mobilisation des ressources nationales et internationales, produit de ces échanges, ne conduisent pas nécessairement à des niveaux plus élevés de développement et à la réduction du nombre des pauvres.

Alors que les pays développés exigent des pays en développement une plus grande ouverture et la libéralisation de leurs économies, ils maintiennent pour une partie de leur production économique un système de protection intérieure, mettant ainsi en évidence le double langage qu'ils tiennent sur la liberté des échanges que l'on prétend imposer comme unique voie pour réaliser le développement.

La République bolivarienne du Venezuela appuie les initiatives visant à réduire la charge que la dette extérieure fait peser sur les budgets nationaux et estime que les formules présentées pour l'allègement de la dette ne doivent pas affecter l'appui apporté aux autres activités de développement. À cet égard, s'agissant d'examiner si la dette est tolérable, il devrait exister un processus de consultation avec les pays débiteurs, qui prenne en compte les stratégies de développement national. Il est souhaitable d'augmenter la présence des pays en développement dans les institutions financières

internationales. Nous considérons qu'il ne faut pas mesurer le caractère plus ou moins tolérable de la dette à partir de la valeur du volume des exportations des pays en développement.

La République bolivarienne du Venezuela a maintenu un contact permanent avec les pays d'Afrique en matière de coopération et de renforcement des relations Sud-Sud. C'est pour cette raison que nous avons renforcé nos relations diplomatiques avec plus de 11 pays au cours des 15 derniers mois et porté à 14 le nombre des représentations diplomatiques sur le continent, faisant ainsi de notre pays le troisième pays d'Amérique latine par l'importance de sa représentation diplomatique en Afrique, après Cuba et le Brésil.

Au cours de cette année, le Venezuela a inauguré de nouveaux accords de coopération dans les domaines politique, économique, social, scientifique, culturel et énergétique et a activement promu le multilatéralisme. La coopération et la solidarité entre les peuples étant les principaux axes de notre politique extérieure, nous avons intensifié la coopération avec les pays les moins avancés d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie dans des domaines tels que le renforcement des institutions, la lutte contre la désertification et l'aide humanitaire apportée en matière d'alimentation de secours, en cas de catastrophe naturelle. En 2005, le Gouvernement du Venezuela a répondu à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans le but d'apporter une solution aux crises alimentaires dans le bassin du Niger. En collaboration avec le Niger, le Burkina Faso, le Mali et la Mauritanie, nous avons transféré par le biais du Programme alimentaire mondial 3 millions de dollars, chiffre qui au cours de 2006 a déjà plus que doublé.

Tout cela a été réalisé sans exiger les conditionnalités habituelles et perverses qui portent atteinte à la souveraineté des pays et qui empêchent de tracer des voies véritables pour l'élimination de la pauvreté. Ces contributions aux objectifs du développement montrent qu'avec la volonté politique et une vocation humaniste, il est possible de construire un monde différent de celui que l'on prétend nous imposer aujourd'hui depuis les centres économiques du pouvoir mondial et les organismes financiers internationaux marqués de l'empreinte dévastatrice de la pensée néolibérale.

La République bolivarienne du Venezuela souhaite renouveler l'engagement qu'elle a pris envers

les pays en développement de progresser dans la construction d'un monde basé sur la justice, l'égalité et l'équité.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Bhagirath Basnet, Ministre par intérim, Ministère des affaires étrangères du Népal.

M. Basnet (Népal) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa de son élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que sous sa direction habile, cette réunion d'examen et la session actuelle de l'Assemblée générale seront couronnées de succès.

Permettez-moi de remercier le Secrétaire général de son rapport analytique (A/61/173) qui évalue les progrès de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles et souligne les priorités qui devront inspirer les futures mesures. Le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, M. Anwarul K. Chowdhury, et son équipe méritent également notre gratitude pour le rôle constructif qu'ils ont joué dans le processus d'examen régional et mondial.

Il y a cinq ans, nous avons adopté le Programme d'action de Bruxelles afin de promouvoir un partenariat global pour le développement des pays les moins avancés (PMA) au cours de la décennie. Il est donc normal que nous soyons réunis ici pour évaluer les progrès enregistrés à cette date et prendre les mesures nécessaires pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action.

Des études intergouvernementales et le rapport du Secrétaire général (A/61/173) montrent que, s'agissant de la mise en œuvre du Programme d'action, les progrès ont été limités. Le *Rapport 2006 sur les pays les moins avancés*, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, confirme cette réalité. Il est devenu clair que parmi les pays les moins avancés, beaucoup ne seront pas en mesure d'atteindre les objectifs de développement approuvés par la communauté internationale, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, à moins que des efforts supplémentaires considérables ne soient déployés en ce sens.

En fait, durant cette période, les conditions socioéconomiques se sont détériorées dans beaucoup

des pays les moins avancés. Conflits, catastrophes et déséquilibres macroéconomiques entravent la croissance. Dans beaucoup de ces pays, une poussée démographique marquée, couplée à une croissance faible, a eu pour effet d'augmenter le nombre de personnes touchées par la pauvreté, la maladie et l'illettrisme. Un endettement lourd, une faible base de revenus et une aide externe inadaptée ont limité leur capacité d'investissement dans l'infrastructure et les services sociaux. Un accès médiocre aux marchés mondiaux et des obstacles du côté de l'offre ont eu raison de leurs capacités commerciales. En résumé, les cinq dernières années ont vu la plupart des PMA se marginaliser encore davantage.

Les pays les moins avancés travaillent dur pour atteindre les objectifs de Bruxelles d'ici cinq ans. Ceux qui sont pris dans un conflit font leur maximum pour rétablir la paix et la stabilité. Les autres ont réformé leurs politiques, amélioré leur gouvernance, élargi leur base de ressources nationales et investi dans des activités de réduction de la pauvreté. Toutefois, leurs initiatives à elles seules ne suffiront pas à régler les problèmes tenaces auxquels ils sont confrontés, ni à atteindre les objectifs approuvés à Bruxelles.

Si les pays les moins avancés atteignent ces objectifs, leurs partenaires de développement devront eux aussi tenir leurs promesses. Il est regrettable de constater que beaucoup de leurs engagements n'ont pas encore été tenus. Par exemple, seuls quelques pays riches ont atteint l'objectif fixé concernant l'aide publique au développement. Sur 38 pays lourdement endettés, seuls 18 ont atteint le point d'achèvement. Plusieurs pays développés doivent encore offrir aux produits des PMA un accès à leurs marchés en franchise de droits et hors quotas. Même lorsqu'un tel accès est accordé, les PMA ne sont pour l'instant pas en mesure d'en tirer profit, du fait d'autres obstacles au commerce. De plus, l'investissement étranger direct a largement fait l'impasse sur les pays les moins avancés.

À moins que des partenaires de développement n'aident les PMA à retourner la situation, les objectifs de Bruxelles ne seront pas atteints. Cet appui doit consister à renforcer les capacités dans des secteurs variés, de sorte que les pays les moins avancés puissent être autonomes au plus vite. Les PMA qui sortent d'un conflit ont besoin d'un appui supplémentaire et de ressources plus importantes pour consolider la paix et stabiliser leur société. Cela leur donnera l'impulsion

nécessaire pour réaliser les objectifs du Programme d'action de Bruxelles dans les délais impartis.

Il n'y a pas que les partenaires de développement qui doivent aider les PMA dans ces domaines sensibles. Les pays en développement qui ont la capacité et les ressources nécessaires doivent se montrer généreux avec leurs pays frères moins avancés. Il est dans leur intérêt de ne pas avoir la pauvreté et le dénuement dans leur voisinage.

Le monde a besoin d'accords commerciaux ouverts, libres, justes et prévisibles pour partager la paix et la prospérité. Chaque pays doit avoir une chance égale. Le Népal est profondément préoccupé par l'impasse dans laquelle se trouve le Cycle de négociations de Doha pour le développement. Nous encourageons vivement les principales nations commerçantes à reprendre les négociations et à les mener à bien sans délai. Des dispositions spéciales devront être prises, dans le cadre du Cycle de Doha, pour préserver les intérêts des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral. La communauté internationale doit en particulier aider ces pays pauvres à faire le meilleur usage du traitement préférentiel dont ils bénéficient dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et de plans régionaux de facilitation des échanges. Ces mesures aideront les PMA à rattraper leur retard par rapport aux nations développées.

Mon pays, le Népal, connaît une transition politique difficile. Grâce à un mouvement pacifique historique, la démocratie a été restaurée en avril de cette année, et un cessez-le-feu a été mis en place avec le Parti communiste du Népal (maoïste). Le Gouvernement népalais négocie maintenant avec les Maoïstes pour mettre fin au conflit interne et parvenir à une paix durable. Une fois ce but atteint, il sera possible de mettre en œuvre des activités visant au développement durable du pays.

Actuellement, le Népal applique son dixième plan quinquennal, 2002-2007, et son Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Il a incorporé dans le plan pratiquement tous les buts et objectifs du Programme d'action de Bruxelles. J'ai le plaisir d'indiquer qu'en dépit du conflit, le Népal a sensiblement réduit l'extrême pauvreté, qui est aujourd'hui estimée à 30,8 %, alors qu'elle atteignait 37,7 % en 2001.

Les politiques et priorités du Gouvernement visent à institutionnaliser le système démocratique,

développer les infrastructures, améliorer le climat d'investissement et parvenir à une croissance générale qui serve avant tout les intérêts des pauvres. L'accent est mis sur la question de l'égalité des sexes, les partenariats public-privé, l'investissement rural et la mobilisation des ressources locales. Pour promouvoir une bonne gouvernance, nous insistons sur une prestation de services efficace en renforçant et en responsabilisant le secteur public. Des mesures ont par ailleurs été prises pour déléguer des pouvoirs aux autorités locales et combattre la corruption. Au Népal, il est urgent de lancer des activités de reconstruction et de relèvement après le conflit. La réussite dépendra des ressources mises à disposition par les partenaires de développement, dont les institutions des Nations Unies et d'autres amis.

Après avoir évalué les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, les PMA ont adopté la Stratégie de Cotonou. Celle-ci réaffirme leur volonté de prendre en main leur propre développement et indique clairement que sans une action urgente des PMA et de leurs partenaires de développement, atteindre les objectifs de Bruxelles dans les cinq ans restants demandera un effort colossal. Je pense que la Stratégie de Cotonou constitue une bonne base pour définir la marche à suivre pour l'avenir. Les pays les moins avancés doivent raffermir leur unité, notamment à travers des partenariats efficaces, et persuader leurs partenaires de développement d'accepter de mettre en œuvre la Stratégie de Cotonou.

Alors que nous entrons dans la deuxième phase du Programme d'action de Bruxelles, il est important d'assurer la cohérence entre les politiques et stratégies nationales et internationales. Tout aussi essentiel, il faut coordonner et harmoniser l'aide des donateurs conformément aux politiques et priorités nationales.

Pour finir, je remercie la Présidente d'avoir convoqué cette Réunion importante. On peut espérer que cette Réunion donnera l'impulsion indispensable à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tchaa Lasigaisi Boroze, Conseiller du Ministre de l'économie, des finances et des privatisations du Togo.

M. Boroze (Togo) : À l'instar des distingués représentants qui se sont succédés à cette tribune, je voudrais, au nom de ma délégation, présenter nos vives félicitations à M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa pour sa

brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Mes félicitations vont également au Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les États insulaires en développement, M. Anwarul Chowdhury, et, à travers lui, au Secrétaire général, Kofi Annan, pour les efforts soutenus qu'ils déploient en vue de placer les pays les moins avancés (PMA) au centre des préoccupations des Nations Unies.

Ma délégation fait sienne la déclaration faite par la Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Cette Réunion de haut niveau ne se justifie que par notre désir commun de trouver des solutions efficaces aux multiples défis que les PMA sont appelés à relever. Ainsi, ils doivent faire face à la faiblesse de leur croissance économique, à l'absence d'interdépendance entre les différents secteurs de l'économie, à l'absence ou à l'inadéquation des infrastructures économiques – routes, communications, énergie, etc. –, et à la limitation des exportations.

L'adoption du Programme d'action des Nations Unies en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010 était destinée à soutenir ces pays afin de relever tous les défis auxquels ils sont confrontés. Au terme de cinq années de mise en œuvre, les espoirs justifiés suscités par ce programme, malgré les efforts consentis de part et d'autre, sont loin d'être comblés.

Si les résultats ont plutôt été mitigés, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/61/173) sur l'application du Programme d'action en faveur des PMA pendant ses quatre premières années, c'est en raison de l'insuffisance de mobilisation de ressources financières nécessaires pour soutenir le Programme, mais c'est aussi et surtout en raison de la faible capacité de nos pays à élaborer des programmes de développement cohérents et crédibles, susceptibles d'obtenir l'adhésion de nos partenaires. C'est également en raison de notre faiblesse à mobiliser et à gérer les ressources disponibles tant internes qu'externes.

Pour ce qui concerne notre pays, il entend poursuivre ses efforts en vue de la relance de son économie par la consommation à court terme et par les investissements à moyen et long termes. Il a ainsi organisé à Lomé, en décembre 2005, un séminaire national destiné à adopter les recommandations à cette fin. Dans ce contexte, il poursuivra l'amélioration de

l'environnement juridique et judiciaire des affaires ainsi que la stabilisation du cadre macroéconomique. Il s'attachera aussi à intensifier les réformes structurelles en vue de redynamiser l'économie en éliminant les contraintes qui contrecarraient l'expansion de celle-ci dans toutes ses potentialités.

À cet égard, notre pays vient de démarrer le processus d'élaboration de sa stratégie de développement à long terme axée sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Au terme de ce processus, il devra disposer de son Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté de deuxième génération, reposant sur les axes stratégiques suivants : l'accélération de la croissance économique dans une optique de réduction de la pauvreté, incluant principalement l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'économie ainsi que la promotion des secteurs porteurs de croissance; le développement des secteurs sociaux, des ressources humaines et de l'emploi, sous-tendus par les approches de solutions aux questions de santé, d'éducation, d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement, de disparité de genre, de protection sociale et de protection de l'enfance; la gestion durable de l'environnement des ressources naturelles impliquant le renforcement des capacités nationales de gestion de l'environnement et le renforcement de la coopération sous-régionale et internationale en matière de gestion de l'environnement; et enfin la promotion de la bonne gouvernance axée sur la gouvernance politique et institutionnelle, la gouvernance économique et financière, la décentralisation et le développement de la dynamique communautaire.

Ainsi, le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et la Stratégie de Cotonou constitueront un véritable instrument de planification du développement en vue de la réalisation des engagements définis dans le Programme d'action de Bruxelles. Il sera appuyé par le Cadre de dépenses à moyen terme, récapitulant les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés et ne devant souffrir d'aucun retard dans son exécution. Muni d'un document de référence pour canaliser les actions de son développement à long terme, le Togo pourra compter sur le soutien des partenaires au développement pour une meilleure mise en œuvre du Programme dans sa deuxième phase.

En dépit des efforts de stabilisation macro-économique et de réformes structurelles, l'exécution par le Togo des engagements du Programme d'action

des Nations Unies en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010 s'est heurtée à d'énormes difficultés. Nombre de projets et programmes retenus n'ont pas démarré faute de financement. Ceux qui ont connu un début d'exécution n'ont enregistré qu'un faible taux de réalisation. Trois principaux facteurs expliquent cette situation : la persistance de la crise sociopolitique, la suspension de la coopération financière internationale et l'absence d'un véritable programme avec le Fonds monétaire international. Il faut noter cependant la poursuite de l'appui de bon nombre de partenaires de développement dans les domaines humanitaires, en particulier ceux de la santé et de l'éducation.

Dans ce contexte, le Gouvernement vient de prendre des mesures politiques majeures avec la signature, le 20 août 2006, de l'Accord politique global, pour engager le pays sur la voie de l'apaisement, du renforcement de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale. La tournée européenne faite par le Président de la République récemment améliore sensiblement la perception de l'image du Togo à l'extérieur. Le succès d'une telle politique va créer la confiance des principaux partenaires en la stabilité politique du Togo et enclencher la dynamique du retour des investisseurs.

Comme le soulignait tantôt le Président du Bureau de coordination des PMA, le Président de la République du Bénin, la démocratie n'a pas d'avenir si elle ne rime pas avec une croissance économique soutenue. À cet égard, la délégation togolaise voudrait, une fois de plus, lancer un vibrant appel à tous les partenaires au développement en vue de la mise en œuvre effective des engagements pris dans le cadre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés. Je voudrais donc former le vœu que cette assise consacrée à l'évaluation à mi-parcours du Programme d'action des Nations Unies en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010 constitue l'occasion d'un nouveau départ pour une coopération internationale plus dynamique et plus solidaire en faveur de nos pays.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole à S. E. M. Hideki Ito, Directeur général adjoint au Bureau économique du Ministère des affaires étrangères du Japon.

M. Ito (Japon) (parle en anglais) : Je voudrais exprimer mes vifs remerciements au Secrétaire général adjoint Chowdhury et aux fonctionnaires du Secrétariat

pour le travail considérable qu'ils ont réalisé dans la préparation de cet examen à mi-parcours.

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis la tenue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA), les efforts des PMA et de leurs partenaires de développement ont produit des améliorations dans le taux de croissance économique et dans d'autres indicateurs du développement tels que l'espérance de vie et le taux de mortalité infantile. Néanmoins, de nombreuses personnes dans les PMA sont toujours enlisées dans la pauvreté et souffrent de ses multiples effets. C'est la raison pour laquelle l'examen à mi-parcours est si important car il réaffirme l'engagement que nous avons pris de réaliser les objectifs fixés par le Programme d'action de Bruxelles.

Le Japon comprend la portée des problèmes auxquels les PMA sont confrontés. Il s'efforce de les aider à y faire face sur un certain nombre de fronts, et le Japon est déterminé à déployer davantage d'efforts encore dans le cadre de la coopération internationale. Je voudrais saisir cette occasion pour mettre en exergue les idées fondamentales du Japon et les mesures concrètes qu'il a prises pour réaliser les objectifs du Programme de Bruxelles.

De par son expérience, le Japon comprend à quel point l'appropriation et le partenariat jouent un rôle important à chaque étape du développement. Le Japon est parvenu à sa prospérité actuelle grâce aux efforts de chaque citoyen japonais. En d'autres termes, le moteur des efforts d'édification de la nation c'est la détermination des citoyens et leur foi dans l'avenir de leur pays.

Le fondement du développement du Japon a été sa prise en main de son développement, c'est-à-dire que nous avons entrepris et réalisé notre développement grâce à nos propres efforts. Cependant, le Japon a également bénéficié d'un partenariat avec la communauté internationale. Il n'y a pas très longtemps, le Japon recevait l'aide d'autres pays et d'organisations internationales. Son appui actuel aux pays les moins avancés se fonde sur sa compréhension de l'importance tant de l'appropriation que du partenariat.

Pour apporter une assistance utile aux pays les moins avancés, il est également important d'adopter un point de vue qui place l'être humain au centre de nos préoccupations dont l'objectif est de protéger les populations des menaces telles que la pauvreté, la faim et les maladies infectieuses, tout en essayant de leur

donner les moyens nécessaires pour en venir à bout de manière autonome. Du point de vue de la sécurité humaine, le Japon met l'accent sur l'appui apporté aux services sociaux de base, qui sont indispensables pour aider les pauvres, et a apporté des contributions importantes au travail réalisé dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement et en matière d'égalité entre les sexes, qui sont les domaines majeurs abordés dans le Programme d'action de Bruxelles.

Pour toutes ces raisons, le Japon a assumé un cinquième du volume total de l'aide publique au développement au cours des années 90. L'année dernière, le Premier Ministre Koizumi a annoncé que le Japon accroîtrait son aide publique au développement de 10 milliards de dollars au total au cours des cinq prochaines années, et doublerait son aide publique au développement à l'Afrique au cours des trois années à venir. Le Japon s'est engagé à fournir une assistance qui réponde réellement aux besoins des bénéficiaires en mettant l'accent sur la promotion de la prise en main de leur propre développement par les pays les moins avancés et la coordination avec d'autres partenaires de développement.

Le commerce et l'investissement sont les moteurs de la croissance économique, ce qui explique pourquoi le Japon a lancé l'Initiative de développement en faveur du commerce avant la Conférence ministérielle de Hong Kong de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui a eu lieu en décembre 2005. Cette initiative vise à assurer un soutien global et intersectoriel à chaque étape du cycle commercial – production, vente et achat – et, à cette fin, le Japon a déjà entamé les procédures nationales nécessaires pour donner un accès en franchise de droits et hors quotas à la plupart des produits émanant des PMA dès l'année fiscale 2007.

La suspension du Cycle de négociations de Doha de l'OMC constitue véritablement une déception, car son objectif était de permettre aux pays en développement de tirer un plus grand profit des échanges commerciaux. Le Japon est toutefois déterminé à faire tout son possible pour relancer les négociations et a l'intention de poursuivre résolument l'application de l'Initiative de développement en faveur du commerce, quels que soient les résultats du Cycle de Doha.

L'allègement de la dette est une autre question importante. Un grand nombre de PMA souffrent d'un

endettement excessif qui constitue un obstacle sur la voie du développement durable. Le Japon a accordé des mesures d'allègement de la dette d'un montant de 2,6 milliards de dollars à 29 pays pauvres très endettés, soit un quart du volume total de l'assistance des pays du G-7. En outre, nous nous félicitons de l'application de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et avons l'intention de prendre rapidement les mesures qui s'imposent et de garder le cap jusqu'à leur pleine mise en œuvre.

Enfin, je voudrais expliquer la politique japonaise concernant l'aide à l'Afrique. Le continent africain est indispensable pour régler les problèmes des PMA étant donné que 34 des 50 PMA s'y trouvent et que nombre d'entre eux sont en proie à la pauvreté et aux conflits armés.

Reconnaissant qu'il ne peut y avoir de stabilité et de prospérité dans le monde au XXI^e siècle si les problèmes de l'Afrique ne sont pas résolus, le Japon a apporté une assistance substantielle à l'Afrique. Le Premier Ministre Koizumi s'est rendu en Éthiopie et au Ghana au printemps dernier, ce qui montre que le Japon se préoccupe des problèmes de l'Afrique.

Le Japon aide au développement de l'Afrique principalement dans trois domaines : consolidation de la paix, réduction de la pauvreté grâce à la croissance économique et développement axé sur l'homme par le biais de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) qui met l'accent sur l'appropriation africaine et le partenariat de la communauté internationale. Nous continuerons à contribuer à la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique dans le cadre du TICAD IV, prévu pour 2008.

Pour terminer, je pense que la déclaration que nous allons adopter à cet examen à mi-parcours servira de directives pour l'application du Programme d'action de Bruxelles, et le Japon agira conformément à la déclaration dans le cadre de ses efforts ultérieurs pour faire en sorte que le Programme d'action soit mené à bien.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pierre Chevalier, Chef de la délégation de la Belgique.

M. Chevalier (Belgique) : En décidant d'accueillir à Bruxelles, avec l'Union européenne, la troisième Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés, la Belgique témoignait de son engagement en

faveur de ces pays. Je me félicite donc particulièrement de la tenue de cette Réunion de haut niveau, qui permettra de faire le point sur la mise en œuvre à mi-parcours du Programme d'action issu de cette Conférence de Bruxelles.

Constatons d'abord que l'action concertée de la communauté internationale et des pays moins avancés (PMA) eux-mêmes commence à porter ses fruits. Ce groupe de pays, dans son ensemble, a vu sa croissance s'améliorer depuis 2001, et ceci pour des raisons diverses : la diminution du nombre de conflits, les réformes économiques, la hausse des prix des matières premières, la reprise de la croissance de l'aide publique au développement. Cependant, en dépit des avancées constatées, les objectifs du Programme d'action de Bruxelles ne sont pas encore atteints. Les PMA eux-mêmes l'ont souligné à Cotonou. De nombreux défis nous attendent avant 2010.

La Belgique, pour sa part, poursuit la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Cet engagement va de pair avec notre volonté de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Notre action en faveur des pays les moins avancés s'inscrit dans le cadre de celle de l'Union européenne; c'est le gage d'une plus grande cohérence et d'une plus grande efficacité. Je souscris donc entièrement à l'intervention de la présidence finlandaise de l'Union européenne. Mon propos est surtout de mettre en lumière quelques initiatives de la Belgique.

C'est ainsi que nous nous sommes engagés à atteindre l'objectif de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement d'ici à 2010. En 2005, notre aide publique au développement dépassait déjà 0,5 %. Quant à notre aide aux pays les moins avancés eux-mêmes, elle représente désormais 0,21 % de notre produit national brut, dépassant ainsi les engagements que nous avons pris à la Conférence de Bruxelles. Qui plus est, notre aide aux pays les moins avancés est pratiquement entièrement déliée.

Au-delà de l'aide publique au développement, c'est la participation des pays les moins avancés au commerce mondial qui sera un moteur de leur croissance. Mais la capacité de ces pays à participer pleinement au commerce mondial dépendra aussi de leur capacité à diversifier leurs exportations. La Belgique continuera à soutenir le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés et à financer des programmes

destinés à renforcer les capacités de ces pays en matière de négociations commerciales.

Nous insistons d'ailleurs sur l'importance du rôle des investissements privés dans le développement économique et la création d'emplois. Voilà pourquoi la Belgique a mis sur pied, en 2001, la Société belge d'investissement pour les pays en développement, une nouvelle forme de partenariat public-privé entre l'État belge et la Société belge d'investissements internationaux. Son objectif est la promotion du secteur privé, en particulier en Afrique.

Enfin, je signale que la Belgique a décidé, en 2005, d'annuler la dette commerciale de tous les pays ayant atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE).

Pour progresser encore dans la réalisation de notre Programme d'action, il faudra continuer à porter l'attention nécessaire aux politiques démographiques, à l'éducation, à la promotion du statut de la femme et à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes. Le partenariat qui est à la base du Programme d'action débouchera sur des résultats durables si les gouvernements concernés poursuivent les réformes économiques nécessaires et consolident la stabilité politique et juridique. Il faudra également renforcer la bonne gouvernance et faire bénéficier l'ensemble de la population des retombées de la croissance. Nous sommes prêts à y travailler ensemble.

Ce bilan nous l'a montré : la pauvreté n'est pas une fatalité. La réalisation des objectifs du Programme d'action de Bruxelles reste à notre portée, à condition que chacun de nous, pays les moins avancés et partenaires de développement, assume ses responsabilités. Nos travaux, je l'espère, nous auront donné l'élan nécessaire pour poursuivre dans cette voie.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suisse, S. E. M^{me} Nicole Ruder.

M^{me} Ruder (Suisse) : J'ai l'honneur de lire ce discours au nom de l'Ambassadeur Walter Fust, Directeur général de la Direction du développement et de la coopération de la Suisse.

J'aimerais tout d'abord exprimer la reconnaissance de la Suisse aux pays les moins avancés pour les grands efforts auxquels ils ont consenti pour préparer cet examen à mi-parcours de la mise en œuvre

du Programme d'action de Bruxelles, tant au plan national qu'au plan régional, efforts qui ont culminé avec la Conférence ministérielle de Cotonou.

Lorsqu'en 1976, le Parlement suisse a établi les bases légales de notre coopération au développement, il lui a donné pour objectif principal d'aider les pays les plus pauvres. Durant 30 ans, cet objectif est donc resté au centre de notre action et nous avons fait des efforts incessants pour en améliorer la qualité, l'impact et le volume. C'est ainsi, par exemple, que le montant affecté aux pays les moins avancés est passé de 243 millions de dollars en 2001 à 388 millions en 2005.

Je ne veux pas ici me concentrer sur ce que la Suisse a fait pour contribuer à la réalisation des objectifs du Programme d'action de Bruxelles, ce bilan est donné dans un bref document disponible dans la salle. Je souhaite par contre partager avec l'Assemblée quelques réflexions sur certaines des conditions qui nous semblent essentielles pour permettre une accélération du développement des pays les moins avancés.

Un rôle crucial revient aux gouvernements des pays les moins avancés. Alors que la communauté internationale accorde sans cesse plus d'attention à la mise en œuvre de l'Agenda de Paris pour l'alignement et l'harmonisation de l'aide, ce sont les gouvernements qui ont la responsabilité primordiale d'intégrer les éléments essentiels du Programme d'action de Bruxelles et des objectifs du Millénaire pour le développement dans leurs stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, puis de s'assurer que ces stratégies servent de référence centrale à l'ensemble de leurs partenaires de développement, tant internes qu'externes.

Nous sommes pleinement conscients que beaucoup des gouvernements de pays les moins avancés expriment, depuis longtemps déjà, leurs besoins considérables en matière de renforcement de leurs capacités, et nous reconnaissons que beaucoup reste à faire. C'est la raison pour laquelle nous cherchons à améliorer les performances de notre aide bilatérale dans ce domaine et encourageons nos partenaires multilatéraux à accroître substantiellement leur engagement dans ce secteur, tout particulièrement les institutions de l'ONU qui jouissent ici d'un véritable avantage comparatif.

De plus, il nous semble essentiel que les gouvernements des pays les moins avancés parviennent

à mettre en place des politiques fiscales équitables et transparentes, qui assurent une meilleure redistribution. À ce titre, l'assiette fiscale peut bien souvent être élargie et la progressivité de l'impôt peut être améliorée pour veiller à ce que les citoyens et les entreprises qui bénéficient d'ores et déjà de la mondialisation contribuent dans une juste mesure à la solidarité nationale. Par ailleurs, un effort prioritaire dans la bonne gestion de ces ressources, qui sont les plus précieuses dont un pays puisse disposer, devrait entraîner des effets positifs dans tous les autres secteurs de la gouvernance. Ce secteur primordial exige lui aussi un fort soutien en matière de renforcement des capacités nationales, et nous sommes disposés à nous y engager davantage.

Dans un domaine annexe, la Suisse constate avec une certaine préoccupation que le système de suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles au sein de l'ONU est très bureaucratique. De plus, il implique une charge administrative sur les pays les moins avancés eux-mêmes et sur les pays donateurs, dont nous ne sommes pas certains qu'elle soit très constructive. De plus, la situation particulière des pays les moins avancés a donné lieu à toute une série de recommandations spécifiques dans le cadre d'autres conférences, telles la Conférence de Monterrey ou le Sommet de Johannesburg. Il serait peut-être utile de chercher à en garantir un suivi simplifié et cohérent, en chargeant le Secrétariat de réconcilier les différentes composantes de ce cadre normatif très complexe.

Cela exigerait cependant que la coopération des entités administratives compétentes de l'ONU, en particulier le Bureau du Haut Représentant, le Bureau du financement du développement, la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), soit améliorée substantiellement.

Quant au plan national, le mécanisme de suivi de la stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté, dans les pays où il existe, paraît suffisant pour assurer également le suivi du Programme d'action de Bruxelles et des objectifs du Millénaire pour le développement.

Il est aujourd'hui plus évident que jamais que des efforts accrus et mieux coordonnés de tous les partenaires de développement, pays en développement comme pays industrialisés, gouvernements et société civile, agences bilatérales et multilatérales, banques de

développement, secteur public et secteur privé, sont nécessaires si nous voulons atteindre les objectifs du Programme d'action de Bruxelles dans les délais fixés.

Comme à Bruxelles déjà, la Suisse est convaincue que seul un large consensus des institutions financières internationales, des institutions de l'ONU et des agences bilatérales de coopération, ainsi qu'une meilleure division du travail entre eux parviendront à fournir de manière efficiente aux pays les moins avancés le soutien dont ils ont besoin.

C'était afin de faciliter l'émergence d'un tel consensus que nous nous étions très clairement engagés en faveur de la création d'un poste de Haut Représentant pour les pays les moins avancés à New York, considérant que cette localisation devrait lui permettre de créer, dans ce domaine, des liens plus fonctionnels entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods. Nous reconnaissons certes les efforts entrepris récemment, mais nous sommes certains que beaucoup plus pourrait être entrepris et réalisé.

La Suisse, pour son compte, reste entièrement disposée à se joindre à un tel effort collectif. Elle réaffirme sans ambiguïté son engagement prioritaire en faveur des pays les moins avancés et de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à M. John Hewko, Vice-Président, Millennium Challenge Corporation of the United States of America.

M. Hewko (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent de pouvoir participer à cet événement important consacré à l'examen de la question du développement social et économique des pays les moins avancés (PMA).

La pauvreté abjecte représente un défi pour nous tous. Sans espoir, sans nouvelles possibilités et sans liberté, la pauvreté débridée brise la confiance, empêche de mener une action efficace et engendre la colère et le désespoir.

Que les choses soient claires : le peuple des États-Unis et son gouvernement savent qu'il est de notre intérêt national d'aider à sortir de la pauvreté ceux qui vivent dans les pays économiquement les moins avancés. Le Gouvernement actuel a fait du développement un pilier de notre stratégie de sécurité nationale.

L'aide publique au développement des États-Unis a presque triplé entre 2000 et 2005, passant d'un peu moins de 10 milliards de dollars à près de 27,5 milliards. L'aide bilatérale des États-Unis aux PMA a aussi augmenté considérablement, avec un accroissement de plus de 40 % en l'espace de seulement un an, entre 2004 et 2005, pour atteindre 5 milliards de dollars. L'aide à l'Afrique, où la croissance et d'autres changements positifs sont visibles en de nombreux endroits, était trois fois et demie plus importante en 2005 qu'en 2000. Il s'agit là des augmentations les plus importantes dans le domaine de l'aide extérieure depuis le Plan Marshall.

Les États-Unis sont aussi de loin la principale source unique d'aide humanitaire et de secours d'urgence en cas de catastrophes, ainsi que d'aide à la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et la poliomyélite.

Les donations philanthropiques privées sont une tradition pour les citoyens des États-Unis, qui croient profondément en la nécessité d'aider son prochain. Chaque année, des milliards de dollars vont de notre peuple vers les vôtres, pour aider ceux qui ont subi les ravages de tsunamis, d'inondations, de famines et d'autres événements tragiques. L'appui des États-Unis va partout où les gens souffrent, où qu'ils soient.

Tout comme la communauté internationale, les États-Unis savent que rien ne peut remplacer la volonté déterminée et les efforts des PMA eux-mêmes dans la longue quête pour mettre fin à la pauvreté abjecte. Toutefois, les partenaires donateurs et l'aide extérieure peuvent jouer un rôle important de catalyseurs.

Au cours des dernières décennies, des centaines de millions de personnes ont été tirées de la pauvreté par la croissance économique et la création d'institutions plus capables. Un espoir sans précédent a vu le jour et nous avons des preuves tangibles qu'ensemble nous pouvons aider les plus pauvres à bénéficier d'une vie meilleure pour eux, leurs familles et leurs communautés.

En 2000, les États-Unis et les partenaires des Nations Unies se sont entendus pour travailler ensemble à la réalisation des objectifs de développement quantitatifs définis lors du Sommet du Millénaire. En 2002, à Monterrey, les États-Unis sont aussi convenus avec nos partenaires des Nations Unies de fournir une aide plus importante aux pays qui prennent les mesures essentielles pour aider leur propre

population à faire des progrès en matière de développement.

Nous avons tenu nos promesses.

À Monterrey, le Président Bush a annoncé un programme radicalement novateur, la Millennium Challenge Corporation (MCC). La MCC a pour seul but d'apporter un appui aux pays pauvres qui prennent des mesures pour investir dans leur propre population, pour promouvoir la liberté économique et ouvrir de nouvelles possibilités, et pour encourager une gouvernance ouverte à tous et responsable, où les droits de l'individu et la liberté d'expression sont respectés. Le mandat de la MCC est de réduire la pauvreté par une croissance économique durable. Nous travaillons avec des partenaires dont les propres performances rendent cet objectif véritablement réalisable. La MCC s'est déjà engagée auprès de 23 pays dont les performances en matière de politiques publiques, mesurées en fonction d'indicateurs indépendants et objectifs, remplissent les critères pour pouvoir bénéficier d'un financement par la MCC. Parmi eux figurent 12 PMA.

Nous sommes fiers d'être déjà parvenus à des accords avec neuf pays pour des contrats de partenariat au titre du Millennium Challenge, conçus pour produire de véritables résultats pour les pauvres. Nos neuf partenaires actuels sont Madagascar, le Cap-Vert, le Honduras, le Nicaragua, la Géorgie, l'Arménie, Vanuatu, le Ghana et le Bénin. Quatre d'entre eux figurent parmi les PMA.

Nos partenaires au titre du Millennium Challenge, tout comme l'ensemble des pays qui remplissent les critères pour bénéficier des financements de la MCC, méritent des éloges pour leurs performances. Ils créent les conditions propices au progrès. Le Cap-Vert est actuellement en passe d'être radié de la liste des PMA. Nous espérons qu'avec l'appui de la MCC ils pourront enregistrer encore bien d'autres succès en matière de développement.

Les États-Unis ont alloué plus de 2 milliards de dollars pour l'aide à nos partenaires au titre du Millennium Challenge. Nous affectons à l'avance l'intégralité du montant de ces programmes pluriannuels. Tant que les pays poursuivront leurs bons efforts en faveur du développement, ils pourront compter sur l'appui des États-Unis. Chacun des pays partenaires a aussi travaillé inlassablement à consulter sa propre population et mettre au point des

propositions judicieuses pour des investissements en faveur du développement pouvant être financées par la MCC. Nous exigeons des gouvernements qu'ils identifient les incidences sur la pauvreté et les bienfaits économiques, en précisant notamment les bénéficiaires et les effets exacts attendus en termes de développement – pas uniquement les coûts budgétaires et les kilomètres de routes goudronnées – afin qu'ensemble nous puissions avancer vers des objectifs de développement concrets. Ils ont su relever ce défi.

L'approche suivie par la Millennium Challenge Corporation des États-Unis reflète des décennies d'expérience avec les facteurs qui jouent un rôle moteur dans les progrès en matière de développement. Elle donne aussi corps à ce que nous avons tous décidé de faire en adoptant en 2001 le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés. Il n'y a pas de recette de développement applicable à toutes les situations. La prise en charge par le pays lui-même, le renforcement des capacités, un système de gouvernance juste et ouvert à tous, des institutions efficaces et la primauté du droit, des marchés ouverts, le commerce et les investissements productifs, une gestion durable de l'environnement et la mobilisation des ressources financières sont tous des éléments qui doivent faire partie de l'équation.

L'approche de la MCC incorpore ces éléments dans ses mesures d'incitation à la performance, dans ses partenariats avec des pays en développement, dans les ressources importantes qu'elles met à leur disposition et dans les résultats mesurables qu'elle attend d'eux.

Nous profitons beaucoup de l'espoir qu'une économie en pleine croissance, des investissements dans les individus et une culture tournée vers l'esprit d'entreprise apportent à notre société. Nous savons d'expérience que cela ne s'obtient pas facilement, ni du jour au lendemain. Mais l'espoir, des chances dans la vie et l'inclusion sont des antidotes aux frustrations et privations qui sèment la division parmi les populations.

Les États-Unis, y compris nous qui travaillons à la Millennium Challenge Corporation, sommes aux côtés des pays les moins avancés dans leurs efforts pour améliorer la vie de leurs citoyens. Leurs progrès seront également les nôtres.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Rosemary Banks, Chef de la délégation de la Nouvelle-Zélande.

M^{me} Banks (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Le thème du débat général de l'Assemblée générale de cette année, mise en œuvre d'un partenariat mondial pour le développement, est directement pertinent pour le présent examen quinquennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. La clef de la réussite dans l'élimination de la pauvreté dans les pays les moins avancés (PMA) est la mise en place de partenariats mondiaux.

Par l'entremise des sept engagements du Programme d'action de Bruxelles, les PMA ont appelé à une action plus vigoureuse de leur part, mais aussi de la part des donateurs. Seuls des progrès modestes ont été réalisés au cours des cinq dernières années. Il est inacceptable qu'il subsiste tant de pauvreté et de faim dans les PMA.

Nous nous félicitons de cette Réunion de haut niveau qui représente une occasion de renouveler nos engagements à aider les moins développés sur la voie d'une croissance durable. Le Gouvernement néo-zélandais, par l'intermédiaire de son agence pour l'aide internationale et le développement New Zealand AID, consacre environ 29 % en moyenne de son budget d'aide publique au développement bilatérale à des PMA.

New Zealand AID axe principalement son action sur le Pacifique, où cinq de nos partenaires sont des PMA – Vanuatu, le Samoa, les Îles Salomon, Tuvalu et Kiribati. Nous avons aussi des programmes au Cambodge, au Laos et au Timor-Leste, ainsi qu'un modeste programme régional qui comprend la Zambie, la Tanzanie et le Mozambique.

Dans son rapport (A/61/173), le Secrétaire général identifie trois obstacles précis à la mise en œuvre par les PMA du Programme d'action de Bruxelles : l'appropriation par les pays, les capacités et les ressources. New Zealand AID tente de prendre en compte ces contraintes dans ses programmes en faveur des PMA. Nous le faisons en nous alignant le plus étroitement possible avec les systèmes des pays partenaires eux-mêmes et en encourageant une harmonisation avec les autres donateurs, conformément aux recommandations de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

La Nouvelle-Zélande a, par exemple, assumé un rôle moteur pour aider à rassembler les donateurs actifs dans le secteur de l'éducation dans le Pacifique. Un exemple pratique de cela est le projet commun mené entre la Nouvelle-Zélande, l'Union européenne et les

Îles Salomon pour couvrir trois années d'investissements dans le secteur de l'éducation.

L'un des principes importants régissant l'action de New Zealand AID auprès des PMA est de renforcer les capacités des partenaires, y compris dans la gestion du secteur public et la gouvernance.

Nous reconnaissons cependant que la responsabilité principale du développement dans les PMA incombe aux PMA eux-mêmes. Les pays partenaires les moins avancés ont récemment fait entendre leur voix à Cotonou. Écoutons-les.

Nous devons mettre à profit tous les mécanismes disponibles pour appuyer le développement des PMA, notamment à travers les mesures adoptées dans les enceintes internationales comme l'Organisation mondiale du commerce. S'il n'est pas demandé aux PMA de prendre des engagements dans les négociations commerciales de Doha, ils sont en mesure d'en tirer des gains substantiels; mais à la seule condition que nous, la communauté internationale, parvenions à avancer vers un accord susceptible d'améliorer l'accès aux marchés et de réduire les distorsions qui règnent sur les marchés internationaux. Nous devons veiller à ce que les progrès accomplis jusqu'ici dans le Cycle de Doha soient préservés après la reprise des négociations. La Nouvelle-Zélande, pour sa part, permet déjà l'accès en franchise et sans contingentement aux produits des PMA.

Les pays les moins avancés forment le segment de la communauté internationale le plus faible et le plus pauvre du point de vue économique. Espérons que, dans cinq ans, nous aurons de meilleurs résultats à signaler et que, grâce au dialogue et au partage des expériences, nous aurons une meilleure idée des mesures les plus efficaces dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Youssef Amrani, Directeur général au Ministère des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc.

M. Amrani (Maroc) : La réunion d'aujourd'hui est l'occasion de faire le bilan de la mise en œuvre des objectifs et des engagements convenus à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles en 2001, de recenser les difficultés rencontrés et d'évaluer les principales mesures prises pour la mise en œuvre et, surtout, pour

la poursuite de l'application du Programme d'action de Bruxelles.

Au Maroc, nous pensons que les propositions issues de cette Réunion devraient nécessairement insuffler une nouvelle dynamique à tous les efforts en vue de créer les conditions propices à un véritable décollage économique des pays les moins avancés (PMA).

Partant de la Déclaration et de la Stratégie de Cotonou, adoptées lors de la Conférence des PMA, au Bénin, en juin 2006, il incombe à la communauté internationale d'œuvrer ensemble à la concrétisation des engagements convenus en faveur des PMA, notamment la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, en tant que cadre fondamental du partenariat pour une croissance soutenue, le développement durable et l'éradication de la pauvreté.

À cet égard, la communauté internationale est appelée à redoubler d'efforts pour adopter des mesures urgentes visant à atteindre simultanément les objectifs du Programme d'action de Bruxelles et ceux du Consensus de Monterrey. Ainsi convient-il de souligner que, si les PMA ont la responsabilité principale de leur propre développement, il appartient à la communauté internationale de leur fournir les ressources d'assistance technique, nécessaires non seulement à leur développement mais également à la diversification de leurs capacités productives et à la stimulation de la croissance économique, qui conduiront certainement à la création d'emplois, à l'éradication de la pauvreté et à la promotion du développement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, le Maroc avait pris un certain nombre de mesures concrètes. Je citerai brièvement un certain nombre d'entre elles. C'est dans cette perspective que le Maroc avait annulé l'ensemble des dettes des PMA africains et décidé d'autre part de fournir un accès libre au marché national aux produits d'exportation des PMA d'Afrique, en éliminant les barrières tarifaires et non tarifaires.

Depuis son intronisation, S. M. le Roi Mohammed VI n'a cessé de plaider pour une solidarité agissante en faveur des PMA. Sa Majesté a ainsi multiplié les déplacements dans plusieurs pays africains en introduisant dans la coopération du Maroc avec le continent africain un nouvel aspect, celui de la coopération en matière de développement en plus de la coopération dans divers autres domaines tels que la lutte antiacridienne, la santé et le partage des

expériences en matière agricole et de gestion des ressources hydrauliques.

Le Maroc s'est également engagé avec plusieurs pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine dans la promotion des échanges commerciaux, et il est sur le point de conclure un accord de libre-échange avec les membres de cette organisation sous-régionale, cela pour conforter davantage la coopération avec ces pays en matière de commerce et d'investissement. Le Maroc a également adhéré en 2001 à la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), qui regroupe 16 pays de la région. De même, il a fait part de sa volonté de s'associer avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Pour l'heure, d'autres secteurs font l'objet de programmes de coopération renforcée avec un certain nombre de frères et de partenaires africains, notamment les infrastructures, les communications, les mines, les banques, l'irrigation, l'agronomie et le transport aérien. À titre d'exemples, la création d'Air Sénégal, en 2001, sur la base d'un partenariat entre Royal Air Maroc (RAM) et le Sénégal, ainsi que la prochaine association de la RAM avec d'autres compagnies nationales africaines illustrent parfaitement cette coopération et témoignent de la solidarité du Maroc avec les PMA dans le cadre de l'intégration économique régionale que le Maroc s'est engagé à soutenir résolument.

De même, le Maroc se distingue par une politique de coopération dans le domaine universitaire, la formation des cadres et la formation technique. L'Agence marocaine de coopération internationale offre annuellement quelque 6 000 bourses à des étudiants africains frères qui poursuivent leurs études dans les centres de formation du Maroc.

Le Maroc s'est également mobilisé pour promouvoir le développement de l'Afrique en plaidant pour un partenariat renoué. Il a apporté son soutien au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans tous les forums internationaux. Le Maroc a également développé la coopération tripartite en faveur des PMA, et ce, avec d'autres partenaires en Europe et en Asie ou des organisations régionales et internationales telles que l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, etc.

Par ailleurs, le secteur privé et les acteurs économiques marocains sont sollicités dans plusieurs pays partenaires africains dans le cadre d'une

coopération qui touche également divers domaines, tels que le commerce et l'investissement. Dans ce cadre là, le Centre marocain de promotion des exportations entreprend et entretient une coopération renforcée et soutenue avec ses partenaires africains.

En juin 2003, sur l'initiative du Maroc, une conférence ministérielle extraordinaire sur les PMA s'est tenue à Rabat et a été l'occasion idoine pour relancer le débat sur la situation économique et sociale de ces pays. Convaincu que le développement des pays africains et notamment des PMA ne peut se concrétiser en l'absence de stabilité politique et de consolidation de la paix, le Maroc a réuni à Rabat les chefs d'État de la région de l'Union du fleuve Mano.

De même, le Maroc participe à plusieurs opérations de maintien de la paix : en Somalie, en Côte d'Ivoire, en République Démocratique du Congo et à Haïti. En outre, S. M. le Roi Mohammed VI a été l'un des premiers chefs d'État à répondre à l'appel des autorités nigériennes, confrontées en juin 2005, à une situation alimentaire difficile.

Je voudrais terminer en disant qu'au niveau du système commercial multilatéral, le Maroc a toujours œuvré en faveur de la concrétisation des revendications des PMA pour qu'ils bénéficient d'une souplesse appropriée concernant la mise en œuvre des engagements issus du Cycle d'Uruguay. Il importe de souligner qu'il est de notre devoir de redoubler d'efforts et de mobiliser les énergies, en vue de la mise en œuvre de nos engagements et de la concrétisation des objectifs escomptés.

Il est vital que le partenariat entre les PMA et leurs partenaires de développement soit dynamisé par la promotion de leurs responsabilités mutuelles et partagées. À cet égard, le Maroc réaffirme son engagement de poursuivre le renforcement de l'esprit de solidarité et de coopération avec les pays les moins avancés et ne ménagera aucun effort pour apporter soutien et assistance, en vue de la mise en œuvre effective des objectifs énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à M. Ahmed Alyahya, Directeur de recherche au Fonds de développement saoudien du Royaume d'Arabie saoudite.

M. Alyahya (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de transmettre à l'Assemblée les salutations des dirigeants saoudiens et leurs vœux de

succès pour cette Réunion. Je tiens également à dire combien nous apprécions que le Royaume d'Arabie saoudite a été invité à participer aux travaux de cette Réunion.

Cette Réunion se tient à mi-parcours de la décennie 2001-2010 pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés (PMA). Sans aucun doute, ces pays ont réalisé jusqu'à maintenant des progrès considérables dans les domaines de la réduction du déficit financier, de la baisse du taux de l'inflation et de la dette extérieure, ainsi que du développement des capacités humaines et institutionnelles.

Les partenaires de développement ont déployé des efforts considérables pour réaliser ces résultats. L'aide publique au développement a augmenté au cours de la période 2001-2004 de 75 %, et certaines idées innovantes relatives aux sources alternatives de financement du développement ont été mises en pratique. Une part croissante du financement est allouée aux projets qui profitent immédiatement aux pauvres, tels que les projets en matière de santé et d'éducation, ainsi qu'à de petits et moyens projets, dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté de ces pays.

En tant que pays en développement qui comprend la situation et les difficultés des autres pays en développement, et en tant qu'acteur efficace sur l'arène internationale, le Royaume d'Arabie saoudite a entrepris d'aider les autres pays en développement à réaliser le développement et à relever les niveaux de vie.

Bien que le soutien du Royaume saoudien au développement international provient de sources non renouvelables, il fournit volontairement son assistance sous forme de dons ou de prêts à des conditions libérales, sans condition politique ou commerciale. Cela réaffirme l'importance de l'appropriation des programmes de développement par le pays qui reçoit l'aide. L'aide au développement fournie par l'Arabie saoudite au cours des trois dernières décennies a dépassé les 84 milliards de dollars, profitant à 87 pays en développement sur plusieurs continents. Cela représente plus de 4 % du produit national brut moyen annuel de l'Arabie saoudite, multipliant ainsi par six la cible déterminée par l'Organisation des Nations Unies, ce qui place le Royaume au premier rang mondial.

Le Royaume est déterminé à accorder une assistance matérielle et morale aux institutions de développement multilatérales arabes, régionales et internationales. Ces institutions, auxquelles l'Arabie saoudite contribue en capital et fournit un appui dans le domaine administratif et technique, jouent un rôle prépondérant dans le développement économique et social des pays en développement. La contribution totale du Royaume à ces institutions a atteint plus de 24 milliards de dollars. Pour alléger le fardeau et la pression du développement, le Royaume a également pris l'initiative d'effacer plus de 6 milliards de dollars de dette des PMA et a étendu l'allègement de la dette aux pays éligibles à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

D'autre part, le Royaume occupe la deuxième place mondiale pour ce qui est des transferts de fonds en espèces envoyés à l'étranger par la main-d'œuvre étrangère travaillant en Arabie saoudite, qui sont estimés à un total de plus de 15 milliards de dollars par an. Des transferts monétaires d'une telle importance constituent une source indispensable de devises étrangères et de flux financiers pour les pays exportateurs de main-d'œuvre. Ils jouent également un rôle prépondérant pour améliorer le niveau de vie des familles pauvres.

L'adhésion du Royaume à l'Organisation mondiale du commerce en décembre 2005 nous aidera sans doute à accroître les échanges commerciaux entre le Royaume et les autres pays, en particulier ceux du monde en développement. Cela constitue une contribution supplémentaire du Royaume à la promotion du commerce avec les pays en développement en appui au développement et à la réduction de la pauvreté.

Par le biais du Fonds saoudien de développement, le Royaume d'Arabie saoudite a accordé un intérêt particulier à la consolidation de l'infrastructure des pays en développement, y compris la construction d'hôpitaux et d'écoles et le goudronnage des routes, notamment dans les zones rurales, afin de favoriser le développement agricole et rural et de contribuer à réduire la pauvreté.

Pour améliorer la coordination de l'aide avec les autres sources de financement et pour rationaliser les procédures avec les partenaires de développement, le Fonds saoudien de développement a créé, il y a environ 30 ans, avec les organismes de développement frères, un groupe de coordination pour assurer la cohérence des procédures, l'échange des informations en matière

de développement, la gestion conjointe des prêts et des arrangements en matière de cofinancement des projets de développement d'un intérêt commun.

Bien que les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme soient considérables, ce qu'il reste à accomplir est également considérable. Cela requiert les efforts collectifs des pays en développement et de leurs partenaires de développement. La participation du Royaume à ces assises internationales démontre la volonté de l'Arabie saoudite de continuer à appuyer les efforts de développement des pays en développement et d'autres pays et organismes donateurs pour réaliser l'objectif commun de développement. Je souhaite à la Réunion plein succès dans ses travaux.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Arjan Paul Hamburger, Représentant permanent adjoint des Pays-Bas.

M. Hamburger (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous souscrivons à la déclaration faite par la Finlande au nom de l'Union européenne.

Les Pays-Bas sont depuis de nombreuses années un grand fournisseur d'aide au développement. Nous avons alloué sur maintenant plusieurs décennies considérablement plus que la cible de l'Organisation des Nations Unies de 0,7 % de notre revenu national brut à l'aide publique au développement (APD). Nous restons pleinement attachés à appuyer les pays les moins avancés (PMA). Ceci est clairement illustré par le fait que les Pays-Bas contribuent 0,25 % de leur APD aux PMA, ce qui est très supérieur à la cible de l'Organisation des Nations Unies de 0,15 %. L'Afrique reçoit la moitié de cette APD.

Un nombre important de nos pays partenaires, notamment en Afrique, appartiennent à la catégorie des PMA. Un grand nombre de ces pays déploient des efforts énormes pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement par le biais de la croissance économique, de meilleurs résultats dans les secteurs sociaux et un intérêt accru porté à des questions comme la gouvernance.

En même temps, nous partageons l'inquiétude exprimée dans plusieurs forums au sujet du caractère inégal des progrès. Pour certains PMA, la possibilité d'atteindre les Objectifs d'ici à 2015 a plus tendance à s'éloigner qu'à se rapprocher. Les lacunes sont particulièrement importantes en ce qui concerne la mortalité infantile et maternelle et l'accès à l'eau

potable et à un assainissement de base. À moins d'accélérer le mouvement, la plupart des OMD ne seront pas atteints en 2015.

La diminution marquée de l'aide au cours de la plus grande partie des années 90 y est sans doute pour quelque chose. Bien que cette tendance ait maintenant été inversée, il faut lever au moins entre 50 et 60 milliards de dollars de plus chaque année pour réaliser les OMD. Le fardeau doit être mieux réparti. Nous appelons les pays développés, en particulier le Groupe des Huit, à contribuer de manière active à atteindre l'objectif, fixé par l'ONU, de consacrer à l'APD 0,7% du revenu national brut. Nous appelons également les donateurs non traditionnels à participer et à accroître leur assistance.

Quant aux politiques, nous avons beaucoup appris sur la manière d'augmenter l'efficacité de l'aide. Nous avons centré notre appui sur les pays pauvres qui ont créé un environnement propice à la mise en œuvre de politiques. Nous avons appris que la réduction de la pauvreté ne peut être durable que si le développement économique, social et écologique est équilibré. Renforcer les capacités institutionnelles et stimuler une bonne gouvernance sont des conditions préalables au développement durable.

Le commerce et l'intégration dans les économies régionales et mondiales sont également des conditions préalables au développement économique et à la réduction de la pauvreté. Les Pays-Bas sont en faveur d'un système commercial ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire, et appuient une libéralisation progressive des échanges et l'élimination des barrières non tarifaires et des subventions déséquilibrantes. Les PMA tireraient un grand bénéfice d'un tel système. En outre, les traitements préférentiels accordés aux PMA, comme l'Initiative Tout sauf les armes, peuvent accroître les possibilités commerciales. Nous exhortons les autres pays à accorder aux PMA des préférences commerciales analogues. Dans le cadre du Cycle de négociations de Doha pour le développement, l'Union européenne a nettement mis l'accent sur l'assistance technique liée au commerce. Cependant, les préférences commerciales et l'APD ne sont qu'un aspect du problème. L'autre aspect réside dans le fait que les PMA doivent renforcer leur climat d'affaires et d'investissement et promouvoir un secteur privé fort et compétitif.

Un autre domaine où des gains importants peuvent être obtenus est l'utilisation plus efficace des

ressources existantes. L'amélioration de l'efficacité, en appuyant le contrôle et la gestion par les pays concernés et en assurant une meilleure coordination entre les organisations donatrices, a déjà produit des résultats dans un certain nombre de pays. Les pays destinataires de l'aide doivent jouer leur rôle, comme nous devons jouer le nôtre en tant que donateurs. À mesure que les pays en développement amélioreront leurs politiques, leurs institutions et leur gouvernance, l'aide sera utilisée plus efficacement et aura par conséquent un impact plus marqué.

Récemment, la configuration de l'aide internationale – y compris les donateurs bilatéraux et des organisations multilatérales telles que l'Organisation des Nations Unies, les institutions financières internationales et les fonds mondiaux – a sans cesse gagné en complexité. Elle a imposé des exigences sans cesse croissantes aux capacités des pays en développement. Le Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies offre une chance unique de revoir la manière dont l'ONU agit, en particulier au niveau national.

Dans de nombreux pays en développement, l'ONU est représentée par quelque 10 à 12 institutions différentes, qui toutes ont leurs propres bureaux et gèrent leurs propres programmes. Les Pays-Bas appuient fermement l'idée d'une Organisation mieux rationalisée au niveau national. Cette rationalisation ne doit pas nécessairement pouvoir s'appliquer dans tous les cas, mais il faut qu'elle soit basée sur les besoins et les capacités du pays concerné. Dans les pays où les capacités sont faibles, une ONU unifiée doit agir sur la base d'un programme unique, d'un budget unique et, si possible, d'un mécanisme financier unique. Nous attendons avec intérêt de débattre du rapport du Groupe de haut niveau avec nos partenaires des Nations Unies sur le plan national.

Enfin, nous devons respecter les engagements du Programme d'action de Bruxelles. Améliorer la vie de ceux qui souffrent de la pauvreté nécessite un effort soutenu et global de chacun de nous, et cela inclut tant les pays développés que les pays en développement.

Le Président par intérim (*parle en français*) : Je donne maintenant la parole à M. Jamal Nasser Al-Bader, Chef de la délégation de l'État du Qatar.

M. Al-Bader (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration faite

par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et la Chine.

L'importance de cet examen tient à ce qu'il confirme les engagements pris par les États de mettre en application le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, ainsi que les objectifs définis par les grandes conférences et les principaux sommets des Nations Unies en la matière. En ce sens, nous estimons que la Déclaration de Cotonou constitue une révision globale qui traite de toutes les lacunes de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles.

Ma délégation attache la plus haute importance à la mise en œuvre des mesures qui figurent dans le Programme d'action de Bruxelles et à leur traduction dans des actions concrètes et spécifiques, conformément au cadre de développement national des pays les moins avancés (PMA), en vue d'éliminer la pauvreté et de parvenir au développement économique et social dans ces pays. À cet égard, ma délégation estime que l'Assemblée générale peut, en vertu de son vaste mandat, jouer un rôle dirigeant dans la mobilisation des capacités internationales, débattre du meilleur moyen d'atteindre les objectifs définis dans le Programme d'action de Bruxelles et surmonter les obstacles qui empêchent la réalisation de ce Programme.

Le Programme d'action de Bruxelles comprend un engagement mondial de s'attaquer à la pauvreté dans les PMA en mobilisant davantage de ressources nationales et internationales pour promouvoir le développement et faire face aux défis structurels dans ces pays. Selon le rapport du Secrétaire général, les progrès des PMA sur la plupart des objectifs du Programme ont été si lents et inégaux qu'ils restent bien loin d'atteindre les objectifs envisagés dans le Programme d'action en faveur des PMA pour éliminer la pauvreté et parvenir à une croissance stable et au développement durable. Nous sommes d'autant plus inquiets que le rapport du Secrétaire général affirme que l'expérience récente de ces pays a montré le lien ténu qui existe entre croissance économique et recul de la pauvreté, et que les rares données disponibles sur les tendances récentes en matière de pauvreté dans les PMA font état d'une certaine aggravation de la pauvreté monétaire. Le rapport définit les PMA comme les pays pour lesquels les chances s'amenuisent d'atteindre d'ici 2015 l'objectif de réduire la pauvreté de moitié.

Si ma délégation se réjouit de l'amélioration partielle du flux d'aide publique au développement en faveur des PMA, ainsi que des initiatives visant à faciliter l'accès des PMA aux marchés mondiaux, elle estime que ce progrès restera limité compte tenu de la participation toujours faible de ces pays au commerce mondial, du faible flux d'investissement étranger direct et de leur dépendance excessive à l'égard des produits de base. Ma délégation est convaincue de l'importance de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA, des engagements figurant dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), de la Déclaration du Millénaire, du Consensus de Monterrey et du Cycle de négociations de Doha pour le développement.

L'État du Qatar s'est toujours efforcé de soutenir les PMA dans leurs efforts pour combattre la pauvreté et répartir plus équitablement les fruits de la croissance mondiale.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir, à la fin de l'année 2001, la quatrième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui a adopté le Programme d'action de Doha. En 2005, nous avons accueilli le deuxième Sommet du Sud, au cours duquel Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir du Qatar, a présenté une initiative visant à créer le Fonds de Doha pour l'aide au développement et l'assistance humanitaire. Les pays les moins avancés seront les premiers bénéficiaires de ce Fonds. Le Qatar a également confirmé sa détermination à respecter le taux du produit national brut qu'il a été convenu de consacrer à l'aide au développement, et dont 15 % sont destinés aux PMA à compter de 2006.

Pour terminer, nous espérons que la communauté internationale et tous ses organismes et organisations respecteront leur engagement d'accorder une aide efficace aux PMA à l'appui de leurs efforts de développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie, S. E. M. Nikolay Chulkov.

M. Chulkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je prends la parole au nom du chef de la délégation de la Fédération de Russie, M. Vitaly Churkin.

Le Programme d'action de Bruxelles garde toute sa pertinence pour l'agenda mondial du développement. La mise en œuvre du Programme

devrait rester une priorité majeure pour la communauté internationale. Les objectifs fixés par le Programme d'action de Bruxelles devraient être intégrés par les pays les moins avancés (PMA) à leurs stratégies nationales de développement et les mesures et les initiatives prises par ces pays devraient être appuyées.

La Stratégie adoptée lors de la Conférence ministérielle des PMA, tenue à Cotonou, constitue un document très important qui reflète les approches suivies par ce groupe de pays pour la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Nous pensons par conséquent qu'une attention particulière devrait être accordée à cette Stratégie.

L'élimination de la pauvreté et la marginalisation des PMA en cette ère de mondialisation sont devenues des questions particulièrement importantes, qui ne pourront être résolues que si tous les pays et toutes les organisations internationales unissent leurs efforts. La coopération doit donc être élargie sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, qui doit aussi jouer un rôle de coordonnateur.

De son côté, la Fédération de Russie prend des mesures concrètes pour faire avancer le développement des PMA. Pour les marchandises produites par les PMA, nous n'appliquons aucun quota sur les importations, ni de mesures antidumping ou protectionnistes.

Nous nous félicitons du fait que certains pays ont passé avec les PMA des accords commerciaux fondés sur les avantages comparatifs, en réponse à l'appel lancé en ce sens lors du Sommet du Millénaire. La Russie participe au programme de la Banque mondiale visant à annuler l'ensemble de la dette due par les pays les plus pauvres aux institutions financières internationales. Elle participe également à la mise en œuvre de la décision du Fonds monétaire international d'annuler 4,8 milliards de dollars de dette dus par 19 pays.

La Russie annule également la dette des pays les plus pauvres sur une base bilatérale. En 2005, elle a annulé 2,2 milliards de dollars de dette dus par des pays africains, ce qui représente 0,29 % de notre produit intérieur brut. Le budget fédéral pour 2006 prévoit la possibilité d'annuler à 100 % la dette due à la Russie par les pays les plus pauvres. À l'heure actuelle, cette dette, contractée par 16 pays, notamment des pays africains, s'élève à 688 millions de dollars.

Lorsqu'elle allège la dette des pays les plus pauvres, la Russie attache une grande importance à veiller à ce que les fonds mobilisés pour le remboursement de la dette dans les pays endettés soient effectivement utilisés pour le développement. Nous estimons également que l'annulation de la dette sans des politiques financière, économique et budgétaire efficaces, sans une réforme structurelle, sans le renforcement des institutions gouvernementales et sans l'amélioration du climat de l'investissement dans les pays les plus pauvres ne permettra pas d'obtenir les résultats escomptés.

Pour terminer, je voudrais insister sur l'importance de garantir l'efficacité des mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles et appuyer, dans ce contexte, le projet de Déclaration qui doit être adopté à l'issue de notre Réunion. Selon nous, ce document de consensus tient compte des divers aspects des préoccupations de la communauté internationale face aux questions qui touchent les PMA. Il traduit également l'engagement des États Membres à coopérer à la mise en œuvre du Programme d'action, fournit une évaluation objective de nos accomplissements et des problèmes auxquels nous sommes confrontés dans sa mise en œuvre, et oriente la communauté internationale vers de nouveaux efforts concertés dans ce domaine.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Anders Lidén, chef de la délégation de la Suède.

M. Lidén (Suède) (*parle en anglais*) : Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration prononcée antérieurement par le représentant de la Finlande, au nom de l'Union européenne. En particulier, je voudrais réaffirmer le plein attachement de mon pays à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. À l'évidence, les obstacles auxquels sont confrontés les pays les moins avancés (PMA) doivent être abordés dans le cadre d'un partenariat entre pays riches et pays pauvres. La Stratégie de Cotonou fournit une contribution précieuse à cet égard.

Je voudrais ajouter à la déclaration de l'Union européenne quelques observations relatives à la contribution de la Suède aux efforts entrepris pour éliminer la pauvreté et évoquer plusieurs thèmes que ma délégation juge importants pour le développement des PMA.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont au cœur de la coopération suédoise en matière de développement et vont de pair avec notre engagement à mettre en œuvre le Programme d'action de Bruxelles. Le deuxième rapport sur l'aide fournie par la Suède à la réalisation des OMD vient d'être publié. Le rapport indique que l'aide publique au développement suédoise atteindra en 2006 1 % du produit national brut. La priorité est donnée aux PMA dans la répartition de cette aide. Le rapport est disponible dans cette salle.

Le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement fournit une chance sans précédent de revitaliser l'aide qu'apporte l'ONU aux pays en développement. Si l'ONU parvient à relever le défi de la réforme et à devenir plus efficace au niveau des pays, elle sera alors capable de mobiliser davantage de ressources pour le développement et de veiller à ce que ses ressources parviennent aux pays qui en ont besoin. Les PMA seraient les premiers bénéficiaires dans une telle hypothèse. La Suède contribuera à un examen constructif et fructueux des recommandations du Groupe de haut niveau.

Les disparités de revenu entre les pays riches et les pays pauvres, ainsi qu'au sein même des pays, se sont accrues ces 10 dernières années. Des inégalités de revenu nombreuses et profondes sont non seulement injustes sur le plan moral, mais aussi contreproductives. La croissance de l'économie est une condition nécessaire, bien que non suffisante, à une réduction substantielle et durable de la pauvreté monétaire. Il nous faut donc une croissance économique favorable aux pauvres. L'accent devrait être mis sur la création d'un environnement propice à l'offre aux pauvres d'emplois décents et productifs, ce qui permettrait en retour de stimuler la croissance.

La Suède est convaincue que la question des migrations et du développement doit figurer à l'ordre du jour des discussions sur les moyens possibles d'améliorer la situation des PMA. Nous devons reconnaître et exploiter les aspects positifs des migrations internationales. Comme de nombreuses délégations l'ont souligné il y a quelques jours dans le cadre du dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, la diaspora peut avoir, grâce aux envois de fonds et au retour des migrants qui font bénéficier leur pays d'origine de nouvelles compétences et expériences, une incidence

positive considérable sur la réduction de la pauvreté et le développement dans les PMA. Cela étant dit, nous devons toutefois garder à l'esprit que ces envois sont constitués de fonds privés qui ne sauraient être considérés comme un substitut à l'aide publique au développement (APD).

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Fauzya Moore, Représentante de la délégation du Canada.

M^{me} Moore (Canada) (*parle en anglais*) : Je présente cette déclaration au nom du Chef de ma délégation, qui ne peut malheureusement pas être parmi nous aujourd'hui.

Les Canadiens souhaitent combler l'énorme fossé qui existe dans notre monde interdépendant sur le plan des salaires, de la santé, de l'éducation et de la qualité de la vie. Notre compassion à l'égard des personnes qui vivent dans la pauvreté témoigne des valeurs auxquelles nous sommes attachés, à savoir l'humanitarisme, la liberté, la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme.

Les défis que doivent relever les PMA préoccupent beaucoup le Canada. Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée d'exprimer notre point de vue sur la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Beaucoup a été fait au cours des cinq années qui ont suivi l'adoption de ce programme. Des progrès ont été accomplis dans certains PMA, mais, parallèlement, beaucoup reste à faire, la situation de nombreux PMA restant très alarmante. Nous savons que les PMA se sont employés à créer l'environnement le plus propice à la croissance, au développement et à la réduction de la pauvreté. Nous accueillons avec intérêt leur évaluation des succès et échecs de la mise en œuvre de la Stratégie de Cotonou.

À l'instar des autres partenaires de développement, le Canada s'est mobilisé en réponse au Programme d'action de Bruxelles. Un niveau sans précédent de son aide au développement va désormais aux PMA; nous avons amélioré l'accès à nos marchés; les importations en provenance des PMA ont récemment triplé et nous avons accéléré l'allègement de la dette pour venir en aide aux PMA.

Le Canada continue d'orienter son aide vers les secteurs qui soutiennent directement les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et préoccupent au plus haut point les PMA, à savoir la bonne gouvernance, notamment la liberté, la

démocratie et les droits de l'homme, l'éducation de base, la santé, notamment le VIH/sida, le développement du secteur privé, la viabilité environnementale et l'égalité entre hommes et les femmes. Les Canadiens ont contribué à tous les secteurs d'engagement du Programme d'action. Lorsque nous établissons nos programmes-cadres nationaux, nous soutenons le développement axé sur les personnes en consultant les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les personnes qui vivent dans la pauvreté. Les Canadiens travaillent, et parfois trouvent la mort, près de leurs frères et sœurs, notamment dans des pays fragiles tels que l'Afghanistan et Haïti. Nous participons activement aux initiatives « Aide pour le commerce » et au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce. Nous déplorons l'interruption des négociations du cycle du développement de Doha, mais espérons qu'elles reprendront rapidement, car elles constituent le meilleur moyen de promouvoir le commerce comme outil de développement dans les PMA.

En dépit de nos efforts communs et de notre sens renouvelé du partenariat, beaucoup de choses restent à améliorer. Mon gouvernement attache une importance particulière à l'efficacité de l'aide, en veillant à ce que les partenaires de développement collaborent avec les pays en développement pour obtenir les meilleurs résultats possibles au regard des sommes consacrées au développement. Pour réaliser de nouveaux progrès, les pays en développement devront mettre en place les structures de gouvernance les mieux adaptées pour faciliter le développement du secteur privé et faire preuve, dans une large mesure, de respect pour les droits de l'homme et la démocratie afin de renforcer la confiance dans leur gouvernement.

Pour terminer, les résultats n'ont pas été aussi rapides et prévisibles que nous l'espérions, mais la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles permettra d'obtenir ces résultats. En conséquence, nous devons poursuivre et accélérer nos efforts pour garantir le succès de ce programme. Nous considérons que le projet de déclaration est une étape positive sur la voie de la réalisation du Programme d'action de Bruxelles et espérons que, d'ici à 2011, des rapports feront état de progrès substantiels réalisés dans les PMA.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Robert Hill, Chef de la délégation australienne.

M. Hill (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie reconnaît qu'un engagement à long terme, associé à un engagement des gouvernements, est essentiel pour que les PMA réalisent des progrès visibles en matière de réduction de la pauvreté et de développement durable. L'Australie est fière de sa contribution à l'effort d'aide international déployé en faveur des PMA. Nous appuyons avec force la mise en œuvre coordonnée du Programme d'action de Bruxelles. Sur la période 2004-2005, 22 % de l'APD émanant de l'Australie sont allés aux PMA.

Grâce à ses liens historiques et à ses échanges actuels sur le plan du commerce et de la défense notamment, l'Australie entretient une relation particulière avec la région asiatique et, en particulier, la région du Pacifique. La région Asie-Pacifique, qui représente plus d'un quart des PMA de la planète, reçoit la plus grande partie de l'aide au développement accordée par l'Australie. Nos objectifs sont essentiellement de contribuer, dans la région, à l'accélération de la croissance économique, à la création d'États performants et efficaces, à l'investissement dans les personnes et à la promotion de la stabilité et de la coopération au niveau régional. Nous collaborons étroitement avec nos partenaires dans la région pour soutenir leurs efforts en faveur du développement durable. Ainsi, nous travaillons avec Kiribati pour consolider la gestion du secteur public, avec le Cambodge pour accroître les revenus des paysans les plus pauvres et avec le Bangladesh pour améliorer la sécurité alimentaire.

Toutefois, l'APD ne suffira jamais à elle seule. Au final, la pauvreté diminuera grâce à la croissance économique, tirée par le secteur privé, et à l'intégration dans l'économie mondiale. Dans le cadre de nos programmes élargis d'aide au développement, l'Australie aide donc les PMA à tirer le meilleur parti des avantages découlant de la libéralisation du commerce, au moyen notamment du cycle du développement de Doha et des initiatives « Aide pour le commerce ».

Depuis juillet 2003, tous les produits des PMA bénéficient, sans exceptions ou périodes transitoires, d'un accès en franchise de droits et sans contingent au marché australien. Nous avons encouragé d'autres pays à en faire autant. Dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), nous aidons également les PMA à renforcer leurs capacités sur le plan du commerce pour mettre en œuvre les accords de l'OMC et en tirer pleinement parti. L'Australie s'est également

engagée à alléger certaines dettes de PMA. Elle a notamment donné, sur la période 2006-2007, 136,2 milliards de dollars australiens à l'Association internationale de développement (IDA) pour financer sa part des 10 premières années de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale décidée par le Groupe des Huit.

L'Australie espère poursuivre sa collaboration fructueuse avec ses partenaires de développement dans la région Asie-Pacifique et au-delà, afin de trouver des solutions pratiques et viables à leurs problèmes de développement. Nous réaffirmons notre volonté de réaliser une contribution substantielle à la mise en œuvre coordonnée du Programme d'action de Bruxelles pour les PMA, réduisant ainsi la pauvreté et progressant sur la voie d'un développement durable pour tous.

Le Président par intérim (*parle en français*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Lucia Maierá, Chef de la délégation brésilienne.

M^{me} Maierá (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais associer la délégation brésilienne aux déclarations prononcées par la Ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de Chine, et par le Ministre des affaires du Guyana au nom du Groupe de Rio.

Pour le Gouvernement brésilien, le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés continue d'avoir une portée exceptionnelle. Nous sommes convaincus qu'aucun ordre international ne pourra être considéré comme juste et équitable tant que la situation de ce groupe de pays particulièrement vulnérable ne sera pas améliorée de manière significative. Le Brésil considère également que la Stratégie de Cotonou apporte une contribution importante au cadre d'initiatives nationales et internationales en faveur des stratégies de développement des pays les moins avancés (PMA).

Bien qu'il ne soit pas un pays donateur, le Brésil a adopté une série de mesures et de politiques qui reflètent fidèlement les dispositions énoncées dans le Programme d'action de Bruxelles. Je saisis cette occasion pour souligner que notre pays présente également une dimension propre aux pays les moins avancés étant donné que plus de 30 millions de nos citoyens vivent hélas en dessous de seuil de pauvreté.

Le Brésil a signé des accords de coopération bilatéraux et participe à des projets avec des pays

moins avancés de toutes les régions en développement du monde : Haïti, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe, Timor-Leste et Afghanistan, pour n'en citer que quelques-uns. Ces accords et projets couvrent des domaines divers tels que le renforcement des capacités institutionnelles, la justice, la gouvernance, l'éducation, la santé, l'agriculture, la science et la technologie et la formation professionnelle.

Le Brésil participe également activement aux initiatives internationales en faveur des pays les moins avancés. Le Dispositif IBAS pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim mis en place par le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud, finance des projets actuellement en cours en Guinée-Bissau et en Haïti. Un autre projet parrainé par le Brésil, la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID) sera officiellement lancé demain après-midi ici à l'ONU. Créée dans le cadre de l'Initiative « action contre la faim et la pauvreté », qui a été lancée par les Présidents Lula, Chirac et Lagos et le Secrétaire général Kofi Annan, UNITAID fournira des ressources financières pour le traitement des trois maladies les plus graves qui frappent les pays en développement, en particulier les PMA : le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. En outre, si l'on garde à l'esprit la ponction constante entraînée par la lourde dette extérieure sur les ressources limitées des PMA : le Brésil a déjà accordé, en dépit de ses moyens limités, un allègement important de la dette à sept pays africains faisant partie des PMA.

Nous sommes fermement convaincus que beaucoup reste à faire au niveau international au titre du Programme d'action de Bruxelles et en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement par les PMA. Le Gouvernement brésilien pense que la croissance économique à long terme et le développement humain des PMA dépendent non seulement d'une efficacité accrue en matière de coopération internationale mais également – et tout particulièrement – des changements structurels dans le commerce international.

La décision ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui a été adoptée à Hong Kong, de fournir aux PMA un accès au marché en franchise de droits et hors quotas doit être appliquée. Notre gouvernement a déjà engagé des consultations internes avec le secteur privé pour étudier les modalités d'application de cette initiative. Une fois qu'elle sera mise en pratique, les exportations

de 32 PMA membres de l'OMC devraient bénéficier d'un accès renforcé au marché brésilien.

Toutefois, des mesures plus larges et approfondies et des changements considérables sont nécessaires pour améliorer le système commercial multilatéral. Le Brésil regrette vivement que les négociations du Programme de Doha pour le développement aient été suspendues. Nous pensons que cela constitue un revers pour un cycle de négociations portant essentiellement sur le développement et l'agriculture. Nous souhaitons une reprise rapide des négociations afin de parvenir à des engagements ambitieux, équilibrés et respectant le volet développement du Cycle de Doha.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Manuela Ferreira de l'Institut portugais pour l'aide au développement auprès du Ministère des affaires étrangères du Portugal.

M^{me} Ferreira (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom du Gouvernement portugais sur la question importante de l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

Nous nous associons à la déclaration prononcée par la représentante de la Finlande au nom de l'Union européenne. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action (A/61/173), qui est une contribution précieuse à l'examen global approfondi à mi-parcours.

Depuis l'adoption du Programme d'action, de nombreux changements ont eu lieu aux niveaux national, régional et mondial. Nombre de ces changements ont attiré notre attention sur des réalités nouvelles : des menaces nouvelles ou inattendues à la paix mondiale, à la prospérité et au développement, tels que les conflits, les troubles civils, les catastrophes naturelles, la migration illégale massive et le terrorisme. D'autres changements plus encourageants ont révélé des tendances positives, ravivant ainsi notre espoir de réduire la pauvreté, le dénuement, la vulnérabilité, la fragilité et l'instabilité, et d'y mettre fin, grâce à des efforts coordonnés visant à atteindre des objectifs et buts concrets.

En réponse aux problèmes posés par les réalités que je viens de mentionner, diverses grandes conférences et réunions au sommet ont eu lieu depuis

l'adoption du Programme d'action de Bruxelles, y compris le Sommet mondial de 2005, dont le Document final (résolution 60/1) nous présente une manière large et globale d'aborder ces questions, en intégrant notamment la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

Le Portugal réaffirme son attachement à l'application du Programme d'action de Bruxelles. Malgré son adoption en 2001, le Programme continue de représenter le cadre pour des efforts conjoints visant à répondre de manière appropriée aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA).

Nous nous félicitons de l'évolution encourageante de la situation des PMA et du fait que la croissance économique de ces pays en tant que groupe a presque atteint la cible de 7 %, grâce à la mise en œuvre de réformes macroéconomiques ainsi qu'à l'amélioration de la gestion et de la gouvernance. Il faut toutefois admettre que les résultats sont inégaux, tant entre les pays qu'à l'intérieur des pays, et qu'il reste encore beaucoup à faire pour enregistrer plus de progrès s'agissant de mettre en œuvre le Programme d'action de Bruxelles et de parvenir à un développement social équitable où les couches les plus vulnérables de la population auraient accès à ces acquis.

Il convient donc de déployer plus d'efforts pour établir des partenariats mieux coordonnés et plus cohérents tout en soulignant que la responsabilité principale incombe aux pays eux-mêmes. Mais il faut noter que les différences entre les résultats obtenus dans les divers pays reflètent les différences entre les PMA, ce qui nécessite des démarches différentes et adaptées au contexte.

À cet égard, nous voudrions mentionner également particulièrement les États fragiles. Même s'il incombe aux gouvernements nationaux de mettre fin aux cycles de pauvreté et d'insécurité dans les États fragiles, les acteurs internationaux peuvent avoir des effets tant négatifs que positifs sur les résultats de ces pays. En conséquence, des principes concertés en faveur d'un engagement international adéquat dans les pays fragiles aideraient à maximiser les retombées positives de l'engagement.

La communauté des donateurs doit améliorer sa réponse afin de satisfaire les besoins de ces pays, surtout en renforçant sa souplesse et en donnant des réponses appropriées qui tiennent compte des trois D : diplomatie, défense et développement. C'est un défi

que doit relever la communauté internationale, qui doit être prête à prendre plus de risques et à s'attaquer au problème des orphelins du sida.

La nouvelle stratégie de coopération du Portugal a pour principaux objectifs de réduire la pauvreté, de parvenir au développement durable et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en Afrique. Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, la primauté du droit, le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la promotion de la démocratie sont au cœur de la coopération du Portugal, faisant du Programme d'action un cadre crucial de notre stratégie avec nos partenaires de développement : un nombre limité de pays, dont tous font partie des pays les moins avancés.

Je voudrais féliciter le Cap-Vert, l'un de nos principaux partenaires, ainsi que les Maldives qui sont tous deux sortis de la liste des pays les moins avancés après une période de transition sans heurt. Nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général, qui déclare dans son rapport qu'il sera peut-être nécessaire de continuer à leur accorder un appui international pour maintenir et poursuivre leurs réalisations.

C'est un privilège de dire que, pour la période examinée, le Portugal figurait en haut de la liste des donateurs bilatéraux, en pourcentage d'aide accordée aux pays les moins avancés. De même, le Portugal appuie pleinement les initiatives multilatérales visant à aider les pays les plus pauvres, tels que ceux concernés par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés renforcée et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.

Nous voudrions réaffirmer notre engagement envers les pays les moins avancés. Nous sommes convaincus que de meilleurs résultats seront obtenus pendant la prochaine période quinquennale du Programme d'action.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Aly Diane, Chef de la délégation de la Guinée.

M. Diane (Guinée) : C'est avec un réel plaisir que la délégation que j'ai l'honneur de conduire prend part à cette Réunion de haut niveau consacrée à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

Au demeurant, ma délégation souscrit pleinement aux déclarations faites par l'Afrique du Sud et le Bénin, respectivement au nom du Groupe des 77 et de la Chine et des pays les moins avancés.

Mon pays accorde la plus grande importance aux présentes assises, car concerné au premier chef par la question des pays les moins avancés, il demeure fermement attaché à la réalisation des buts et objectifs énoncés dans le Programme d'action. Cinq ans après l'adoption de cette importante initiative, il nous appartient d'évaluer le chemin parcouru, en examinant minutieusement les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du Programme, en vue de prendre la mesure des efforts nécessaires à la réalisation de l'objectif primordial d'éradiquer la pauvreté persistante dans les pays les moins avancés.

À ce titre, ma délégation se réjouit des efforts déployés par nos pays, en particulier en matière de réformes internes et de gouvernance. Elle apprécie à leur juste valeur les résultats non négligeables enregistrés en termes d'accroissement de l'aide au développement et d'allègement de la dette par les partenaires de développement. Toutefois, force est de reconnaître que le bilan à mi-parcours reste bien en deçà des résultats escomptés. Durant ces cinq dernières années, la pauvreté s'est accrue dans la plupart des pays les moins avancés malgré l'engagement de nos gouvernements à faire de cette problématique le socle des politiques et stratégies de développement.

À la lumière des tendances actuelles, il est de plus en plus évident que la concrétisation des nobles idéaux de millions de personnes concernées par le Programme d'action risque de rester un vœu pieux, si des actions hardies ne sont pas entreprises. C'est pourquoi, pour inverser ces tendances, une action collective, solidaire, mais renforcée, de l'ensemble de la communauté internationale s'avère plus que jamais impérieuse. Bien entendu, les pays les moins avancés, aidés en cela par leurs partenaires de développement, doivent renforcer leurs efforts, en vue d'améliorer l'efficacité des actions entreprises.

La République de Guinée reste persuadée que, même dans ce contexte de responsabilité partagée, nous, pays les moins avancés, demeurons les principaux acteurs de notre propre développement. Nous devons poursuivre d'arrache-pied nos efforts dans le cadre des actions entreprises pour consolider les acquis en matière de bonne gouvernance et dans les domaines de l'édification de l'état de droit, de la lutte

contre la corruption, de la participation effective de nos populations dans les processus de prise de décisions à tous les niveaux et de l'égalité entre les sexes, etc.

C'est dans ce sens que nous lançons un appel à tous les partenaires de développement, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud, afin qu'ils continuent à apporter leur appui aux pays les moins avancés. Nous encourageons en particulier tous les pays donateurs à honorer leurs récents engagements relatifs à l'augmentation du volume et de la qualité de l'aide publique au développement. Nous adressons à cette occasion notre profonde gratitude à ceux d'entre eux qui ont atteint l'objectif visant à consacrer de 0,15 à 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide au développement en faveur des pays les moins avancés.

Au-delà de l'accroissement du volume de l'aide, nous exhortons nos partenaires à redoubler d'effort pour réduire la dette extérieure de nos pays, qui ruine nos espoirs de relance du développement économique. De même, nous appelons de nos vœux la suppression des obstacles aux exportations, afin de permettre à nos économies de sortir de leur marginalisation en cette ère de mondialisation.

N'oublions pas non plus le système des Nations Unies, qui devra consolider son appui aux pays les moins avancés, en améliorant notamment sa propre efficacité par le biais d'une coordination effective de ses activités. Au-delà de ses efforts dans le cadre de la mobilisation des ressources, il doit aider à élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté davantage axées sur l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le cas spécifique de mon pays devrait interpeller la communauté internationale. En effet, à l'image des autres pays, la République de Guinée, consciente que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement, a adopté en 2002, au terme d'un processus de préparation largement participatif, son Document de stratégie de réduction de la pauvreté. Ce document a défini, pour la période 2002 à 2005, les actions prioritaires à mettre en œuvre pour amorcer le processus de réduction de la pauvreté.

Conscient des difficultés enregistrées dans la mise en œuvre de ce document, le Gouvernement a entrepris, avec l'appui des partenaires, l'élaboration d'un deuxième document axé sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui tiendra davantage compte des engagements souscrits dans le Programme d'action de Bruxelles. Au terme de ce

processus, d'importants projets et programmes axés sur l'équité, l'amélioration de la gouvernance, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans les secteurs prioritaires de l'éducation, de la santé, du développement rural intégré et des infrastructures seront mis en place.

La réussite de ces initiatives dépendra en grande partie du soutien de la communauté internationale à travers notamment l'accroissement du volume et de la qualité de l'aide et, surtout, l'allègement du poids de sa dette, qui absorbe aujourd'hui 50 % de nos recettes intérieures.

La République de Guinée en appelle à la communauté internationale pour qu'elle s'engage résolument dans la mise en œuvre intégrale du Programme d'action de Bruxelles. Pour ce faire, il est impératif que chacun en ce qui le concerne assume la part de responsabilité qui est la sienne dans le respect des engagements communs pris en 2001. Les pays les moins avancés, pour leur part, ont adopté récemment au Bénin, à l'issue d'un long processus, la Stratégie de Cotonou qui, à notre avis, contribue à la relance de la dynamique de mise en œuvre du Programme d'action.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. José Alberto Briz Gutiérrez, Chef de la délégation du Guatemala.

M. Briz Gutiérrez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous estimons qu'il est primordial d'examiner le chemin parcouru dans l'appui aux pays les moins avancés, afin de pouvoir répondre plus efficacement à leurs besoins au cours des cinq années qu'il nous reste dans le cadre du Programme d'action de Bruxelles.

C'est pourquoi nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur cette question (A/61/173), et nous nous félicitons des travaux préliminaires visant à faire de cet examen un succès. Ceci permet de renforcer notre travail en le mettant sur la bonne voie. Nous reconnaissons que la Stratégie de Cotonou et le rapport du Secrétaire général enrichissent tous deux les travaux de la présente Réunion de haut niveau, car ils identifient les principaux défis auxquels nous sommes confrontés et font des suggestions positives.

Le Guatemala s'associe aux déclarations prononcées par la représentante de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant du Guyana au nom du Groupe de Rio.

M. Penjo (Bhoutan), Vice-Président, assume la présidence.

Nous souhaitons tout d'abord féliciter les pays les moins avancés (PMA) pour les efforts qu'ils ont déployés et les réussites qui ont été les leurs pendant ce premier quinquennat du Programme d'action de Bruxelles. Ma délégation est cependant consciente qu'il reste beaucoup à faire et elle est solidaire des PMA dans leur lutte pour parvenir au développement durable et éliminer la pauvreté. Nous pensons que la réalisation des sept engagements du Programme d'action de Bruxelles est la meilleure façon pour les PMA d'atteindre leurs objectifs. Nous reconnaissons la valeur de la Stratégie de Cotonou – un outil utile, car elle contient les priorités fixées par les PMA eux-mêmes – en tant qu'apport susceptible d'enrichir le Programme d'action.

Il nous paraît urgent que la communauté internationale collabore à la réalisation des objectifs du Programme d'action. Le Guatemala fait sien l'appel à avancer avec un élan renouvelé sur le chemin tracé. À cet égard, nous soulignons qu'il est urgent de disposer de statistiques et d'indicateurs plus pertinents pour comprendre plus clairement la situation actuelle, et de les utiliser comme point de départ pour améliorer la qualité du travail qui reste à faire.

Nous rappelons également l'importance du dialogue entre les PMA et leurs partenaires de développement. À cet égard, nous ne devons pas sous-estimer l'importance des plans nationaux de développement, car toute stratégie mise en œuvre doit s'insérer dans les priorités nationales des pays en question, afin de bénéficier de leur appui et pouvoir ainsi être efficace.

De la même façon, nous rappelons l'importance pour les PMA du maintien de l'apport de ressources financières, de l'assistance technique et des mesures de renforcement des capacités de la part de la communauté internationale, ainsi que, le cas échéant, de la réduction ou l'annulation de la dette publique extérieure. Nous demandons que soient tenus les engagements qui ont été pris en matière d'aide publique au développement à l'égard de ce groupe de pays. Nous espérons que les documents élaborés en vue de la présente Réunion permettront de mieux canaliser ces ressources.

Mon pays a de nombreux points communs avec les PMA, que je vais à présent faire ressortir.

Premièrement, les destructions que provoquent fréquemment les ouragans, les glissements de terrain et d'autres catastrophes naturelles qui frappent la région de l'Amérique centrale nous permettent de comprendre le risque environnemental encouru par ces pays. Nous reconnaissons que la protection de l'environnement incombe à tous, et devant la vulnérabilité particulière de certains des PMA, nous appelons instamment la communauté internationale à apporter son concours aux efforts qu'ils mettent en œuvre pour s'adapter aux changements climatiques.

Deuxièmement, nous pouvons ressentir comme s'ils étaient les nôtres leurs besoins en matière de développement agricole et rural, sachant que 72 % de leurs populations vivent dans les zones rurales et dépendent de l'agriculture. C'est pourquoi nous soulignons l'importance de transferts effectifs de technologies de pointe aux PMA. Nous sommes conscients de la valeur de la coopération Sud-Sud comme de l'amélioration de l'infrastructure et des capacités de production. À cet égard, nous rappelons aussi qu'il faut apporter un concours aux petites et moyennes entreprises et qu'il est utile d'instaurer une collaboration avec le monde des affaires.

Troisièmement, nous partageons les préoccupations relatives aux subventions que les pays développés accordent à leurs agriculteurs. En tant que membre du Groupe des Vingt, le Guatemala poursuit la lutte dans le domaine commercial en faveur des pays principalement agricoles et demande que soient éliminés les obstacles au commerce international.

Quatrièmement, en tant que pays qui est sorti d'un long conflit, nous appelons instamment les PMA qui sont en proie à des conflits internes à poursuivre, avec l'appui international, leurs efforts visant à instaurer une culture de paix par la réconciliation, la promotion d'un climat de confiance, ainsi que le règlement pacifique des conflits.

Le Guatemala reconnaît également l'ampleur du défi que nous avons tous à relever pour ce qui est d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim. Pour nous, cela constitue aussi un engagement majeur que nous devons toujours maintenir au rang des préoccupations mondiales.

Il va sans dire qu'il incombe à chaque pays d'œuvrer à son propre développement et de veiller au bien-être de son peuple, mais il est clair que nous ne pouvons fermer les yeux sur les besoins de nos frères

et sœurs des PMA. Nous espérons que cet examen nous aidera à orienter nos efforts pour mieux leur prêter assistance et que nous parviendrons à tenir les sept engagements du Programme d'action.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Llanio González Pérez, Chef de la délégation de Cuba.

M. González Pérez (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine voudrait saisir cette occasion pour faire quelques commentaires sur ce sujet important, tout en s'associant à la déclaration prononcée par l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Plus de 30 ans après que l'Organisation des Nations Unies a reconnu les pays les moins avancés (PMA) en tant que groupe et un peu plus de cinq ans après l'adoption du Programme d'action de Bruxelles visant à réduire de moitié la pauvreté extrême dont souffrent les pays de ce groupe, la situation économique, financière et sociale de ces pays reste critique. Non seulement ont-ils vu leur nombre doubler, passant de 24 en 1971 à 50 aujourd'hui, mais leur marginalisation sur le marché international et leur dépendance économique ont augmenté, accompagnées d'un affaiblissement de leurs capacités propres à formuler et appliquer des stratégies et politiques de développement.

Tandis que certains pays développés tentent de masquer la situation traumatisante que vivent les PMA, les problèmes économiques aigus de ces derniers continuent de croître en une spirale alarmante, accompagnés de conflits armés, de tensions sociales, de catastrophes naturelles, de la propagation de maladies et de taux d'analphabétisme stupéfiants. Bien qu'ils comptent 11 % de la population mondiale, ces pays ne représentent qu'à peine 0,6 % du total mondial des exportations de biens. Le poids de leur dette extérieure, loin de diminuer, continue d'augmenter et atteint des niveaux sans précédent. D'après le *Rapport 2006 sur les pays les moins avancés* de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la dette totale des PMA a atteint le montant astronomique de 158,9 milliards de dollars, soit 20,8 milliards de plus qu'en 2001.

Le produit intérieur brut par habitant en termes réels n'a augmenté que de 0,72 % entre 1980 et 2003, ce qui est très faible par rapport au taux de croissance nécessaire pour réduire la pauvreté. Même si certains indicateurs traduisent une relative augmentation des

montants d'aide publique au développement pour la période 1999-2004, cela s'explique par des dons sous la forme d'annulations de dette extérieure et l'aide d'urgence, parce qu'en termes réels l'aide publique au développement a stagné ou même diminué dans près de la moitié des PMA.

Comme les chiffres le montrent, les résultats obtenus par les PMA sont décevants, et pourtant de nombreux pays développés continuent de faire montre d'un manque de volonté politique par rapport à la tenue de leurs engagements et d'imposer des conditions pour la mise en œuvre de leurs initiatives.

Alors qu'ils voudraient faire croire que la responsabilité principale du sous-développement et de la pauvreté incombe aux PMA eux-mêmes à cause de la faiblesse de leurs marchés, de leurs politiques de développement et de leurs institutions, ils continuent de renforcer leurs exigences et les conditions auxquelles l'aide est assortie, pour que les PMA renoncent à leur droit souverain de décider de leurs propres politiques économiques et de développement.

Les pays développés sont tenus, en tant que partenaires de développement, de prendre part à l'action concertée en faveur des PMA. Il est nécessaire et indispensable qu'ils manifestent cette volonté politique et n'essaient pas de se dérober à leurs responsabilités.

En dépit du blocus implacable et cruel auquel il est soumis et des grandes difficultés auxquelles il se heurte, mon pays a élaboré et met en œuvre un vaste programme de coopération avec plusieurs PMA d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique et d'Asie. Ce programme est axé, entre autres, sur les domaines de la santé, de l'éducation, du sport, de l'agriculture et de la pêche. Pour ne citer qu'un exemple, la grande partie des 29 000 professionnels et techniciens de la santé envoyés par Cuba dans le cadre de la collaboration médicale à l'étranger mettent sur pied des programmes de lutte contre le sida dans les pays, dont plusieurs PMA, où la prévalence et la propagation sont les plus élevées. De même, Cuba a envoyé dans les pays africains les plus touchés par le sida 4 000 médecins et professionnels de la santé, ainsi que des professeurs pour la création de 20 facultés de médecine, et leur a fourni gratuitement l'équipement médical et les traitements antirétroviraux nécessaires pour la prise en charge de 30 000 patients.

Nous sommes fermement convaincus que sans une redéfinition radicale des systèmes économique et

financier actuels et de leurs principes fondateurs, et sans la volonté politique énergique de la communauté internationale tout entière, en particulier des pays développés, les PMA continueront d'afficher une situation et un bilan négatifs, tandis que le développement et la réduction de la pauvreté y demeureront une chimère.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Salihu Ahmed-Sambo, Chef de la délégation du Nigéria.

M. Ahmed-Sambo (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria se réjouit de prendre part à la présente Réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général du rapport (A/61/173) qu'il a présenté pour faciliter cet examen.

Nous souhaitons également nous associer à la déclaration faite par la représentante de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, qui a été adopté en 2001, reste un élément essentiel pour coopérer avec ces pays défavorisés et appuyer leurs efforts. À mi-chemin de la date butoir de 2010, des signes encourageants montrent que les pays les moins avancés (PMA) font des progrès modestes dans l'élaboration de politiques macroéconomiques viables, la gestion des affaires publiques, le changement des mentalités, la réforme des institutions et le développement de l'infrastructure. De même, une action vigoureuse est menée pour résoudre les problèmes environnementaux. Même si toutes ces dispositions sont fort louables, le Nigéria est conscient de l'ampleur du pari à relever par les PMA. Nous attirons également l'attention sur la nécessité d'afficher une plus grande détermination de réaliser les objectifs du Programme d'action de Bruxelles.

Les partenaires de développement doivent agir rapidement pour répondre aux besoins spécifiques des pays les moins avancés. À cet égard, des mesures s'imposent pour combler le déficit de ressources des PMA, mesures consistant à accroître de manière notable le volume et la qualité de l'aide publique au développement, à leur permettre d'accéder aux marchés et à renforcer leurs capacités. En outre, compte tenu du fait que l'agriculture reste le pilier de l'économie des pays les moins avancés, il est impératif

de soutenir le développement rural et agricole. Sans cela, la projection de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, selon laquelle le nombre des pauvres dans les pays les moins avancés passera de 334 millions en 2004 à 471 millions en 2010, risque bel et bien de se réaliser.

Le Nigéria vient en aide aux PMA, surtout en Afrique, par le biais des mécanismes régionaux et sous-régionaux, comme ceux de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Avec nos voisins immédiats de l'Afrique de l'Ouest, nous menons des projets énergétiques et de développement de l'infrastructure visant à accélérer l'intégration régionale et à renforcer les capacités nationales. En outre, la plupart des bénéficiaires de notre programme de Corps d'aide médicale (TAC), géré à l'échelle bilatérale, font partie des pays les moins avancés. Nous prêtons donc un appui vigoureux aux PMA, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles.

Je voudrais terminer en attirant l'attention sur le fait que la communauté internationale doit manifester une plus grande volonté politique et un attachement plus fort aux buts et objectifs énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles. Le Nigéria forme l'espoir et le vœu qu'en 2010, le bilan dressé par l'Assemblée soit celui d'une mission remplie par toutes les parties. Nous ne pouvons guère nous permettre d'anéantir les espoirs des millions de personnes qui comptent sur nous pour les secourir et les inspirer.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Aboubacar Ibrahim Abani, Chef de la délégation du Niger.

M. Abani (Niger) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer toute la joie de ma délégation de vous voir présider la Réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

Ma délégation voudrait à cet égard souscrire à la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclaration qui traduit éloquemment notre point de vue sur toutes les questions évoquées.

L'ONU et, à sa suite, toute la communauté internationale, ont reconnu la catégorie des pays les

moins avancés (PMA) depuis quatre décennies. Il s'agit du segment le plus vulnérable de l'humanité qui se caractérise par un fort pourcentage d'extrême pauvreté, la faiblesse des capacités, souvent aggravée par l'enclavement et les aléas climatiques. À plusieurs reprises, la communauté internationale a adopté des mesures visant à améliorer la condition des PMA, mais sans grand succès. Il en est ainsi des programmes d'action des années 80 et 90. La part des PMA dans l'économie mondiale n'a fait que se rétrécir dans un monde aujourd'hui globalisé.

Devant cette situation toujours difficile de marginalisation continue, l'ONU a jugé utile de prendre le taureau par les cornes en adoptant, en mai 2001, le Programme d'action de Bruxelles qui est basé sur le partenariat entre les PMA et leurs partenaires de développement. Ce Programme a suscité le grand espoir de voir enfin les problèmes spécifiques de ce groupe vulnérable traités avec toute l'attention voulue. Malheureusement, cinq ans après son adoption, le Programme s'est avéré insuffisamment mis en œuvre.

La présente Réunion est donc venue à point nommé, en ce sens qu'elle devrait être l'occasion d'identifier ce qui n'a pas marché, afin de prendre les mesures appropriées qui s'imposent. À cet égard, il y a lieu de se féliciter du rapport du Secrétaire général sur la question (A/61/173) et du travail préparatoire fait par les PMA eux-mêmes sous la présidence du Bénin et compilé dans le document intitulé « Stratégie de Cotonou pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 » (A/61/117, annexe). Ces deux documents font nettement ressortir les progrès enregistrés et les contraintes rencontrées, et contiennent des recommandations pertinentes pour la poursuite de la mise en œuvre de manière efficace et efficiente de ce Programme. Ils contiennent des indications claires sur les efforts immenses fournis par les PMA dans leur quête continue de développement et de bien-être pour leurs populations.

La Présidente assume de nouveau la présidence.

Mon pays, à l'instar d'autres PMA, a entrepris d'importantes réformes économiques et institutionnelles et adopté une stratégie nationale de réduction de la pauvreté, qui est d'ailleurs en train d'être mise à jour conformément à la recommandation du Sommet mondial de 2005. Plusieurs autres actions ont été menées pour la réalisation des engagements pris à travers le Programme d'action. Cependant, les résultats

n'ont pas été à la hauteur de nos attentes en raison d'un déficit du soutien nécessaire. C'est pourquoi, nous lançons un pressant appel à nos partenaires de développement pour qu'ils puissent fournir plus d'efforts, conformément aux engagements pris lors des grandes conférences et réunions au sommet, en particulier le Sommet du Millénaire, la Conférence de Bruxelles, la Conférence de Monterrey et le Sommet mondial de Johannesburg.

À ce niveau, je voudrais, Madame la Présidente, féliciter sincèrement l'Ambassadeur Løvald, de Norvège, pour la dextérité avec laquelle il a dirigé les travaux de la réunion préparatoire d'experts tenue du 5 au 7 septembre 2006. Lors de cette réunion, nos partenaires ont de manière générale fait montre de leur bonne volonté d'apporter aux PMA l'aide nécessaire pour leur permettre d'atteindre les objectifs de développement fixés dans le Programme d'action de Bruxelles et dans la Déclaration du Millénaire.

Je voudrais, pour terminer, réitérer le vœu le plus vif de ma délégation de voir cette Réunion se dérouler dans un esprit de compréhension mutuelle et de solidarité agissante et de parvenir à adopter un document final dans lequel les engagements seront réitérés et des mesures prises pour qu'ils soient effectivement et efficacement mis en œuvre, sur la base d'un partenariat concret.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohamed El-Mabruk, Chef de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne.

M. El-Mabruk (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : D'emblée, j'aimerais présenter les salutations de M. Abdel Rahman Mohammed, Secrétaire du Comité populaire pour la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne, qui aurait aimé participer à cette Réunion et prononcer cette déclaration. Il n'a pas été en mesure de venir.

Je souhaite également vous présenter, Madame la Présidente, ses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Je vous souhaite plein succès dans la direction de cette Réunion visant une évaluation globale et objective de l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

Nous espérons identifier les difficultés et les contraintes qui ont empêché un grand nombre des pays

les moins avancés (PMA) de procéder à des transformations dans le domaine économique et en matière de développement. J'aimerais dire que mon pays appuie la déclaration faite par S. E. M^{me} Nkosazana C. Dlamini Zuma, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et la déclaration faite par M. Ahmed Aboul Gheit, Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, au nom du Groupe africain.

Différentes études indiquent que l'économie mondiale a connu ces dernières années une croissance saine. Cependant, seul un nombre limité de PMA seront capables de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Ces objectifs incluent la réduction de la pauvreté et du nombre des victimes de la faim, l'universalisation de l'enseignement élémentaire, la réalisation de l'égalité entre les sexes, la réduction de la mortalité infantile et la lutte contre l'épidémie de VIH/sida. Bien que certains de ces indicateurs semblent positifs et suscitent un certain optimisme, d'autres confirment qu'un certain nombre de PMA – dont la majorité se trouve en Afrique – sont encore loin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Si les choses ne changent pas, ces pays ne seront pas capables de réaliser les buts et principes énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles. C'est une source de préoccupation et d'inquiétude.

L'impossibilité de réaliser les objectifs de ce Programme d'action ne peut être attribuée uniquement aux faiblesses de la structure économique, aux capacités humaines et institutionnelles limitées et à l'impossibilité de mobiliser des ressources au niveau local. Elle est également le résultat direct de la réponse modeste apportée par la communauté internationale aux problèmes auxquels les PMA sont confrontés. Cela les a empêchés de mener à bien une transformation économique et en matière de développement dans différents domaines.

Par conséquent, nous pensons que la responsabilité de la communauté internationale envers les PMA consiste à appuyer leurs priorités nationales en augmentant le volume d'aide publique au développement. Cette aide doit être transparente et respecter les choix des peuples et leurs priorités politiques.

Nous soulignons également qu'il est important d'aider ces pays à acquérir la technologie à un prix raisonnable; de leur fournir des possibilités de

formation et de leur transférer le savoir-faire et les compétences afin de promouvoir la croissance économique et le développement durable, réduisant ainsi la pauvreté, la faim et les maladies; d'élargir les possibilités commerciales pour les PMA en ouvrant les marchés mondiaux à leurs exportations; de les aider à gérer leur dette extérieure; de réduire les fluctuations des prix des produits agricoles de base; de promouvoir la diversification des exportations; de réduire les droits de douane; et d'honorer les engagements pris et les recommandations faites dans le Programme d'action de Bruxelles et la Stratégie de Cotonou. Ce sont là certains des éléments principaux considérés comme étant essentiels pour assurer le succès des efforts de développement que les PMA déploient dans différents domaines.

Dans la mesure où la plupart des personnes vivant dans les PMA dépendent principalement de l'agriculture pour leur subsistance, il est important d'accorder à ce secteur le financement et l'investissement nécessaires, ainsi que les moyens techniques qui permettraient d'accroître la production alimentaire et agricole dans ces pays.

Sur la base des objectifs et des politiques adoptés par l'Union africaine pour réaliser l'intégration économique des pays africains, et du fait de l'importance de consacrer les moyens et les ressources nécessaires à cette intégration – qui vise, d'abord et surtout, à régler la question de la sécurité alimentaire sur le continent –, mon pays a organisé un certain nombre de réunions de haut niveau au cours desquelles des experts africains ont débattu des questions agricoles et des ressources en eau. De ce fait, des recommandations précises pour surmonter les difficultés et pour accroître les capacités de production dans ce secteur ont été faites.

La Libye a également contribué à la création d'institutions financières dans les pays du Sahel et dans les pays subsahariens pour appuyer les efforts qu'ils déploient pour financer la production et des projets en matière de services à la fois dans le secteur privé et public. De plus, la Libye, ainsi qu'un certain nombre d'autres pays africains, œuvre à accroître l'investissement dans des projets agricoles et industriels ambitieux. Cela encourage également les investisseurs libyens à accroître leurs investissements dans la production dans de nombreux pays africains.

Enfin, mon pays appelle la communauté internationale à honorer les engagements qu'elle a pris

en faveur des PMA. Mon pays aimerait également saisir cette occasion pour réaffirmer sa volonté de contribuer à des programmes précis qui contribueront à éliminer la pauvreté, la faim et les maladies et de permettre à ces pays de développer des programmes en matière d'éducation et de santé nécessaires à leur progression vers une vie meilleure.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. l'archevêque Celestino Migliore, Chef de la délégation d'observation du Saint-Siège.

M^{SR} Migliore (Saint-Siège) (*parle en anglais*): Bien qu'il faille se féliciter chaleureusement tant des progrès réalisés par les pays les moins avancés (PMA) que de l'aide publique au développement (APD) accrue fournie par les partenaires, on s'accorde à reconnaître que la croissance récente demeure extrêmement fragile dans la mesure où elle repose presque entièrement sur les exportations de matières premières, en particulier le pétrole, et n'a pas encore produit de progrès d'ensemble pour ce qui est de réduire la pauvreté et d'améliorer le bien-être des personnes. Le Saint-Siège se joint à ceux qui ont souligné le fait que cette amélioration macroéconomique relative et fragile ne doit pas nous faire oublier ni nous empêcher de prendre sérieusement en considération les graves problèmes sous-jacents qui restent à ce jour irrésolus et dont nous ne devons pas perdre de vue le caractère terriblement urgent.

Nous sommes confrontés aujourd'hui non seulement à l'impératif moral pressant de solidarité économique à l'égard des pays pauvres, fondé sur l'unité de la race humaine et la dignité égale de toutes les personnes, mais aussi à la tâche urgente de remédier à une situation qui, en l'absence de solutions efficaces, justes et respectueuses des droits de l'homme, pourrait causer des ravages inacceptables dans les pays les moins avancés et donner lieu à un état d'instabilité permanente dans le tissu social des pays développés.

Comme on le sait, l'Église catholique a entrepris au cours de la décennie passée de nombreuses initiatives qui visent à sensibiliser à la fois ses propres fidèles et toutes les personnes de bonne volonté à leur responsabilité commune vis-à-vis des problèmes liés à la finance et aux échanges internationaux. Aujourd'hui, nombre de ses fidèles venus, tant de pays riches que de pays pauvres, regroupés dans des organisations très variées, sont engagés en faveur des pays les moins

avancés. De même, par l'intermédiaire d'un réseau étendu de centres de formation et de soins de santé, nous appuyons activement les efforts des pays les moins avancés sur tous les plans. Cela se manifeste dans le domaine de l'éducation à tous les niveaux, où les futurs dirigeants apprennent leurs responsabilités respectives, ainsi que dans un large éventail de services de santé, de la lutte contre la malnutrition infantile aux soins prodigués aux personnes âgées et aux malades incurables. Dans ce domaine, nos institutions contribuent immensément à la lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose.

Le Saint-Siège continue d'encourager la communauté internationale, en particulier les pays développés et les pays à revenu intermédiaire, à appuyer la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles et appelle à un élan de solidarité en faveur des pays les moins avancés. Le monde a besoin d'un tel élan de solidarité. L'adoption des mesures proposées dans la Stratégie de Cotonou peut paraître coûteuse pour les pays en développement et leurs citoyens, mais elles auront un coût moindre que le fardeau social qui pèsera sur ces mêmes pays à moyen terme si leurs problèmes ne sont pas résolus.

Il y a 20 ans, l'opinion publique était émue par ceux qui risquaient leur vie pour escalader des barrières qui les maintenaient prisonniers de régimes dictatoriaux. Aujourd'hui, des millions de personnes risquent leur vie pour échapper à la dictature de la pauvreté. Des barrières ne les arrêteront pas. Pour leur propre bien et la prospérité de nous tous, les pays développés et les pays les moins avancés doivent mettre en œuvre des politiques efficaces comme celles du Programme d'action de Bruxelles, de sorte que les citoyens des pays les moins avancés choisiront librement de rester chez eux, où ils pourront trouver – pour eux-mêmes, leur famille et leur pays – des conditions d'emploi et de vie dignes de ce nom.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Luca Dall'Oglio, Observateur permanent de l'Organisation internationale pour les migrations.

M. Dall'Oglio (Organisation internationale pour les migrations) (*parle en anglais*) : L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a pris l'engagement de contribuer, dans les limites de son mandat et de ses capacités, à atteindre les buts et objectifs du Programme d'action de Bruxelles. Au cours des cinq dernières années, nous avons consacré beaucoup d'énergie et de ressources à ces buts, et nous

en avons fait une priorité de notre collaboration étroite avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. L'OIM a présenté un rapport détaillé sur sa contribution au Programme d'action de Bruxelles, qui peut être consulté sur le site Internet du Bureau du Haut Représentant.

L'OIM est active dans quatre des sept engagements définis par le Programme de Bruxelles, à savoir les engagements 2, 3, 4 et 7, cela dans plus de 20 des pays les moins avancés. Permettez-moi de souligner brièvement quelques-unes des interventions clefs à cet égard.

L'engagement 3, qui a trait au renforcement des capacités humaines et institutionnelles, est l'un des domaines du Programme dans lequel l'OIM est le plus impliquée.

Premièrement, le programme Migration pour le développement en Afrique (MIDA), que l'OIM a lancé en 2001, est un programme de renforcement des capacités institutionnelles qui vise à faciliter le transfert des compétences et ressources vitales de la diaspora africaine vers les pays d'origine. Le MIDA offre des possibilités de réinvestissement du capital humain, y compris par les retours temporaires, à long terme ou virtuels. Forts de l'expertise, des compétences et des idées acquises à l'étranger, les migrants peuvent représenter un prodigieux atout pour le développement de leur pays d'origine, comme l'ont confirmé le débat mené ces derniers jours et le Dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement.

Deuxièmement, par l'intermédiaire des envois de fonds, les migrants qui travaillent à l'étranger peuvent apporter un appui significatif à leur famille, restée au pays d'origine, et contribuer à la croissance économique de leur communauté. Les pays qui comptent d'importantes populations migrantes prennent de plus en plus souvent des mesures pour renforcer ces flux de fonds. L'OIM gère des bases de données sur les diasporas qui aident les gouvernements à mieux cibler les possibilités d'investissement pour leur population expatriée et à planifier les possibilités de circulation en sens inverse pour tirer profit des compétences de la diaspora en faveur du développement local.

Face à l'importance croissante des envois de fonds et à leur potentiel de développement pour les pays les moins avancés, l'OIM, en collaboration avec

le Gouvernement béninois et le Bureau du Haut Représentant de l'ONU, a organisé à Cotonou une conférence ministérielle de deux jours, les 9 et 10 février 2006, sur les envois de fonds à destination des pays les moins avancés. Cette conférence a rassemblé plus de 90 participants en provenance de 32 des pays les moins avancés, de pays observateurs et d'organisations internationales, de banques régionales et d'organisations de la société civile et de la diaspora. La conférence a adopté une déclaration en vue d'optimiser les bénéfices des envois de fonds pour le développement et de mobiliser un appui pour sa mise en œuvre.

Enfin, l'engagement 7, relatif à la mobilisation de ressources financières, insiste sur un point crucial : l'inclusion des migrations dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Les interactions entre migrations et développement sont complexes et peuvent exacerber les difficultés existantes pour ce qui est d'atteindre les objectifs de développement national et international. Mais les migrations peuvent aussi avoir des effets très bénéfiques sur le développement des pays d'origine. Afin d'accroître encore ces effets, les pays d'origine doivent envisager une intégration des politiques qui lient migrations et développement dans leurs stratégies nationales de planification et de développement. En même temps, une inclusion cohérente des questions migratoires dans les stratégies nationales de développement permet de relever plus efficacement les défis au développement national qui découlent des migrations. L'occasion offerte par l'examen actuel des DSRP a amené l'OIM à demander à de nombreux chefs d'État et de gouvernement africains, ainsi qu'à leurs partenaires de développement, de promouvoir l'intégration des migrations dans les DSRP et les plans d'action nationaux en faveur du développement.

Pour terminer, nous tenons à reconnaître les efforts sans relâche du Haut Représentant pour les pays les moins avancés et de son équipe et à exprimer notre sincère gratitude pour leur dévouement et le souci qu'ils ont montré de n'oublier personne dans leur collaboration avec toutes les organisations concernées.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M^{me} Florence Mugasha, Secrétaire générale adjointe du Secrétariat du Commonwealth.

M^{me} Mugasha (Secrétariat du Commonwealth) (*parle en anglais*) : Ainsi que tous les membres le savent, le Commonwealth se compose d'un groupe très

divers d'États qui se situent à des niveaux de développement socioéconomique très variables. Nos membres comprennent à la fois des pays développés et des pays en développement. Trente-deux de nos 53 pays membres sont officiellement classés comme petits États, 25 sont des petits États insulaires en développement, 15 sont des pays les moins avancés (PMA) et 6 sont des pays en développement sans littoral.

Il en résulte que le Commonwealth a le devoir de fournir à ces pays l'assistance dont ils ont besoin pour aider leur population à se délivrer de la dette et de la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous appuyons par conséquent les initiatives fixées dans le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

Je vais décrire brièvement les activités du Commonwealth relatives à chacun des sept engagements du Programme d'action de Bruxelles.

En ce qui concerne l'« Engagement 1 : Encourager une action axée sur la population », le Secrétariat du Commonwealth a récemment lancé une stratégie pour combler le fossé numérique, intitulée « Commonwealth Connects Programme », qui vise à faire de la technologie un outil de développement.

Pour ce qui est de l'« Engagement 2 : Bonne gouvernance aux niveaux national et international », par l'intermédiaire de son Fonds pour la coopération technique, le Commonwealth fournit une formation aux institutions gouvernementales et aux organisations du secteur privé dans les domaines de la gouvernance des entreprises, de la réforme du secteur public, de la lutte contre la corruption, du respect des normes dans le service public et des poursuites judiciaires à engager contre les activités criminelles de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

S'agissant de l'« Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles », le Commonwealth met à disposition des experts qui conseillent de manière professionnelle les PMA dans les domaines cruciaux liés au développement humain. En particulier, notre travail dans le domaine de l'éducation se concentre sur l'accès universel à l'enseignement primaire. Dans le domaine de la santé, notre objectif est de réduire le taux de prévalence du VIH/sida et de prévenir la contagion. En outre, nous avons mis en place des mesures de sécurité grâce au Code de conduite du Commonwealth pour le

recrutement international des travailleurs de la santé et de l'éducation, qui fixe des principes dans lesquels il est tenu compte de l'impact potentiel du VIH/sida dans les pays d'origine.

En ce qui concerne l'« Engagement 4 : Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation », la question à laquelle nous nous efforçons de répondre est de savoir comment les PMA peuvent attirer les investissements étrangers nécessaires pour développer les entreprises ou en créer de nouvelles. Notre réponse a pris la forme de l'Initiative du Commonwealth en faveur de l'investissement privé. Depuis 1997, nous avons injecté près de 190 millions de dollars dans les économies des PMA au titre de cette Initiative. En Afrique subsaharienne, le Fonds a permis d'obtenir des résultats très impressionnants pour les investisseurs. Un fonds de deuxième génération est actuellement en train d'être créé et mettra davantage l'accent sur le secteur des petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, comme de nombreux PMA produisent et exportent des produits agricoles, nous collaborons avec eux à la formulation des stratégies appropriées et à la fourniture d'une formation dans les domaines de l'agro-industrie, du développement de la pêche côtière, de l'expansion du tourisme et de la réforme de la réglementation.

Pour ce qui est de l'« Engagement 5 : Renforcer le rôle du commerce dans le développement », le Commonwealth dépêche des conseillers commerciaux auprès des PMA afin de renforcer leurs capacités de négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pour les autres pays, nous leur avons fourni un appui lors des négociations d'adhésion à l'OMC.

Concernant l'« Engagement 6 : Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement », le Commonwealth a œuvré avec les PMA à l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, afin de promouvoir la gestion durable des forêts, d'améliorer les conditions de vie des habitants de bidonvilles et de renforcer les capacités permettant de s'adapter au changement climatique.

Pour ce qui est de l'« Engagement 7 : Mobiliser des ressources financières », notre attention ne se porte pas sur la mobilisation de nouveaux fonds, mais sur l'annulation de la dette. Nous avons été à l'avant-poste

de la lutte pour accorder un allègement de la dette aux pays pauvres très endettés, et le programme informatique de gestion de la dette que nous avons mis au point est maintenant utilisé par 54 pays, membres ou non du Commonwealth.

Enfin, dans le cadre de nos efforts à l'appui de la réalisation de ces sept engagements, nous travaillons également avec la Banque mondiale sur les questions concernant les petits États et nous sommes à la pointe des efforts internationaux en vue d'accélérer la croissance des PMA. Nous saluons tous ceux qui partagent le même engagement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ángel Carro Castrillo, chef de la délégation d'observation de la Communauté européenne.

M. Castrillo (Communauté européenne) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de la Commissaire Ferrero-Waldner.

C'est un plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom de la Communauté européenne afin de réaffirmer notre engagement à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Nous souscrivons pleinement à la déclaration prononcée par le représentant de la Finlande au nom de l'Union européenne.

Le Sommet du Millénaire des Nations Unies avait invité les partenaires de développement à répondre aux besoins spécifiques des pays les moins avancés (PMA) et à intensifier leurs efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Je voudrais donner l'assurance aux membres que la politique de développement et l'assistance de la Communauté européenne (CE) continueront à s'efforcer d'atteindre les OMD. La Communauté européenne honorera pleinement tous les engagements pris lors des grands sommets internationaux récemment tenus, y compris la Conférence de Bruxelles.

Dans la mesure où le commerce international est vital pour le développement des PMA et pour l'élimination de la pauvreté, la Communauté européenne attache une importance particulière à ses relations commerciales avec ces pays. Nous avons été le premier grand bloc commercial à s'engager en faveur de l'accès sans taxes et sans quotas des exportations des PMA. Nous avons totalement appuyé les PMA à Doha et dans la mise en œuvre du

programme de travail de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en faveur des PMA.

Nous regrettons profondément la suspension des négociations du Cycle de Doha pour le développement. Cette situation aurait pu être évitée si tous les membres avaient fait preuve d'un engagement et d'une souplesse suffisants. Les divergences entre les États membres n'étaient pas insurmontables et il était possible de trouver un accord raisonnable et équilibré qui aurait valu de véritables bienfaits économiques à tous les membres. Nous avons fait tout notre possible pour préserver l'élan. Malheureusement, l'on ne peut pas en dire autant de tous les membres. Nous demeurons convaincus qu'un recentrage de la position des États-Unis aurait permis une reprise fructueuse des pourparlers. Le coût de la suspension des négociations sur le Programme de Doha pour le développement est très élevé et il pourrait bien l'être plus encore si les négociations ne reprennent pas bientôt.

C'est que le Cycle de Doha pour le développement présentait de nombreuses avancées, bien plus que les cycles précédents, qui risquent aujourd'hui d'être perdues. Il prévoyait de véritables baisses des tarifs douaniers dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture dans tous les pays développés et dans les principaux pays en développement, ce qui aurait donné un coup de fouet majeur au commerce mondial; un accès sans taxes et sans quotas aux marchés des pays riches pour les PMA; des investissements et un choix plus large dans le domaine de la fourniture des services, qui sont le grand moteur des économies modernes; un accord ambitieux sur la facilitation des échanges; et, surtout, une réforme fondamentale des subventions agricoles dans les pays en développement, que seule l'OMC est en mesure de mener à bien. En outre, il existe des implications politiques et systémiques importantes pour le système commercial multilatéral et les causes de multilatéralisme au sens large. Ce que nous risquons de perdre maintenant est beaucoup plus important que les questions individuelles sur lesquelles les négociations ont échoué.

À court terme, nous devons veiller à ce que les pays en développement les plus pauvres ne soient pas les victimes de l'impasse actuelle. Nous devons créer rapidement l'obtention des résultats en leur faveur en élaborant des mesures significatives pour le développement. Premièrement, nous devons poursuivre les initiatives « Aide pour le commerce », car les

contraintes en matière de capacité des pays en développement n'ont pas changé.

Deuxièmement, nous devons mettre en place le nouveau Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA. Troisièmement, l'accord de Hong Kong sur l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent doit être pleinement mis en œuvre en dehors du cycle et, si possible, amélioré.

Nous renouvelons avec force notre engagement en faveur du cycle du développement de Doha. Nous plaidons toujours pour des marchés ouverts, une libéralisation progressive des échanges et des règles multilatérales plus strictes comme facteur de croissance et de développement. Dans cet esprit, nous devons nous tourner vers l'avenir et repartir sur de nouvelles bases. L'Union européenne, pour sa part, fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les négociations reprennent rapidement et demande à ses partenaires commerciaux, en particulier les principaux acteurs, de prendre les mesures nécessaires à cet effet.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à M^{me} Anne Makinda, Vice-Présidente du Parlement de la République-Unie de Tanzanie, au nom de l'Union interparlementaire.

M^{me} Makinda (Union interparlementaire) (*parle en anglais*): Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection. Je souhaiterais également féliciter mes collègues pour les déclarations qu'ils ont prononcées aujourd'hui. Je suis la dernière à prendre la parole, mais je voudrais aborder des questions tout à fait différentes. Nous avons parlé des succès et demi-succès des actions gouvernementales réalisées dans les PMA. Je prends maintenant la parole au nom du vrai peuple, qui est censé être le bénéficiaire et le véritable acteur de ce programme.

J'ai l'honneur de prendre la parole devant vous aujourd'hui au nom de l'Union interparlementaire. Je suis membre du Parlement de la République-Unie de Tanzanie, qui fait partie des PMA, et ce débat est pour moi l'occasion d'expliquer comment nous pouvons, au niveau parlementaire tant mondial que national, faire avancer le Programme d'action de Bruxelles au cours des cinq prochaines années et au-delà.

Le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies concluant le processus d'examen qui a duré un an fournit de

nombreuses indications sur la situation actuelle des PMA dans de nombreux domaines, politique et économique notamment. Nous partageons l'avis selon lequel des avancées sont réalisées dans les PMA, mais leur rythme est trop lent. Un saut qualitatif et quantitatif est indispensable pour élever le niveau de vie et réduire les inégalités dans des pays où la grande majorité des habitants restent privés des produits de première nécessité et n'ont tout simplement pas la possibilité de gagner décemment leur vie, de scolariser leurs enfants, de lutter contre les maladies, de vivre en paix dans un environnement sain et sûr, et de participer au processus décisionnel.

Cette séance et le rapport du Secrétaire général nous ont donné de nombreuses bonnes idées pour venir en aide aux PMA. Nous les appuyons toutes, mais ce qui importe pour l'Union interparlementaire, organisation politique qui se consacre au renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance, c'est que les PMA ne pourront mobiliser leurs ressources humaines, naturelles et financières pour le développement et tirer pleinement parti de l'aide extérieure, que lorsque leur principal organe décisionnel, à savoir le Parlement, remplira le rôle qui lui revient de droit dans le processus de développement.

En dépit des quelques progrès qu'ils ont réalisés ces dernières années – avec des élections plus régulières et plus équitables – et d'une amélioration générale de leurs résultats, les parlements sont encore loin, dans les PMA, de pouvoir surveiller efficacement l'action gouvernementale et de remplir leurs fonctions législative et budgétaire. Ainsi, des distorsions du processus politique se sont répercutées sur les domaines économique et social, ce qui explique au moins en partie pourquoi la pauvreté monétaire dans la plupart des PMA n'a fondamentalement pas évolué depuis cinq ans malgré une croissance économique plus forte.

Ainsi qu'il a été répété vendredi lors d'un débat parlementaire que l'Union interparlementaire et le Bureau du Haut Représentant du Secrétaire général pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont organisé ici au siège de l'Organisation des Nations Unies, le parlement reste confronté, dans de nombreux PMA, à de graves difficultés, la plus préoccupante étant, dans certains pays soutenus par l'armée, l'autoritarisme du pouvoir exécutif. D'ailleurs, de nombreux parlements des PMA

souffrent de leur image de chambre d'enregistrement héritée du passé. Leur fonctionnement est également entravé par des pratiques et méthodes de travail inefficaces, ainsi que par l'absence de coopération avec la société civile. Il existe également un fossé entre le peuple et ses représentants, ces derniers n'étant pas toujours considérés comme les garants des intérêts des premiers. En outre, les médias indépendants, au fait des procédures parlementaires, sont rares, ce qui rend difficile toute vision équilibrée et équitable de ces procédures.

La faute incombe à l'absence de ressources et de compétences pour rendre autonomes les parlements et leurs membres. Les ressources sont absolument nécessaires pour familiariser les parlementaires nouvellement élus au b.a.-ba de leur tâche, engager un personnel d'appoint qualifié pour les bureaux législatifs et des circonscriptions, construire des infrastructures comme des bibliothèques parlementaires ou des services de recherche, et permettre aux parlements d'informer le grand public sur leurs travaux. À cet égard, le potentiel des nouvelles technologies d'information et de communication devrait être exploité plus efficacement.

L'Union interparlementaire a consacré énormément de temps et d'efforts à l'amélioration de la gouvernance et au renforcement des capacités conformément aux engagements 2 et 3 du Programme d'action de Bruxelles. Des programmes d'assistance technique ont été lancés dans des pays tels que l'Afghanistan, le Burundi, l'Éthiopie, la Guinée équatoriale et le Rwanda pour aider les parlements à améliorer leur fonctionnement interne et par rapport aux circonscriptions et au pouvoir exécutif. Des séminaires régionaux ont été organisés en Afrique et en Asie dans un certain nombre de domaines, tels que la transposition des dispositions de traités internationaux et d'autres instruments dans le droit interne, ou la participation plus active des femmes dans la vie politique. Certains séminaires portaient également sur le rôle du parlement dans la promotion du développement durable et la réforme du secteur de la sécurité.

L'Union interparlementaire travaille d'arrache-pied pour élaborer une définition optimale de parlement démocratique. Une étude exhaustive intitulée « Parlement et démocratie au XX^e siècle : manuel des bonnes pratiques » vient d'être publiée à cet égard. S'appuyant en partie sur un examen des parlements dans le monde, auquel ont participé

plusieurs PMA, cet outil pratique destiné aux parlementaires et aux spécialistes fournit aux parlements les principaux éléments pour mesurer leurs performances à l'aune de cinq critères essentiels : la représentation, la transparence, l'accessibilité, la fiabilité et l'efficacité. Ce manuel offre l'occasion inespérée de mettre en avant les réussites exemplaires des efforts déployés par les parlements pour promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance.

Si le parlement est la pièce centrale de la bonne gouvernance et de la démocratie et, par extension, du développement dans les PMA, beaucoup d'efforts restent à faire pour le soutenir. La communauté internationale doit collaborer et tirer parti de sa complémentarité pour faire œuvre de sensibilisation aux besoins des parlements dans les PMA au cours des cinq prochaines années. Ces mesures pratiques doivent être envisagées de toute urgence.

Premièrement, par principe, la communauté internationale doit améliorer son assistance technique aux parlements et en augmenter la proportion de son financement total. Les donateurs doivent porter une attention accrue au rôle crucial des parlements dans le développement des PMA et dans la réalisation des objectifs fixés par le Programme de Bruxelles. Il est d'une importance critique que les fonds visant à renforcer les capacités des parlements leur soient versés et qu'ils soient gérés directement par eux, facilitant ainsi leur transition vers une indépendance accrue par rapport à l'exécutif. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas assurer une gestion transparente de ces ressources.

Deuxièmement, de concert avec l'ONU, nous devons œuvrer à faire en sorte que les populations contrôlent véritablement et appliquent par le biais du processus parlementaire les stratégies de développement

national que le rapport du Secrétaire général invite les Gouvernements des PMA à mettre en place. Le même principe s'applique d'ailleurs aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. L'Union interparlementaire (UIP) a contribué à cet effort l'année dernière lorsqu'elle a encouragé les parlements des PMA à participer à la préparation des rapports nationaux, en tant que première étape de l'examen global à mi-parcours du Programme de Bruxelles.

Troisièmement, il est important que les parlements, et pas seulement les gouvernements et les agences internationales, soient considérés comme des agents du renforcement de la coopération Sud-Sud, ainsi que Nord-Sud. Nous ne devons pas sous-estimer l'importance de la coopération interparlementaire au niveau régional, qui porte déjà ses fruits dans certains cas. Nous devons aider les parlements à apprendre les uns des autres.

À tous ces égards, l'UIP est disposée à apporter son expertise et à fournir un accès direct aux parlements eux-mêmes. Avec l'ONU et ses programmes de développement, qui incluent désormais le Fonds pour la démocratie récemment créé, l'UIP va continuer de coopérer et de travailler étroitement avec les PMA en vue d'instaurer la démocratie et de réaliser le développement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans la Réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

L'Assemblée générale examinera le projet de résolution A/61/L.2 demain matin à 9 heures.

La séance est levée à 22 h 10.